

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LA PRESSE ÉCRITE ET LES REPRÉSENTATIONS  
DES PERSONNES EN SITUATION DE MARGINALITÉ

PAR

CHARLES ROBITAILLE

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE  
FACULTÉ DES ARTS ET SCIENCES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA  
FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES  
EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

avril 2017

© Charles Robitaille, 2017

## RÉSUMÉ

L'itinérance et la marginalité présentes dans les métropoles comme Montréal amènent leur lot de problématiques en ce qui a trait au partage de l'espace public entre ses multiples usagers. La présente étude envisage plus précisément la représentation de ce problème social dans la presse écrite puisque le phénomène défraie régulièrement les manchettes. Il s'agit en l'occurrence d'analyser les conceptions de différents acteurs, formulées en la matière sous la plume de journalistes désireux de montrer l'ampleur du phénomène et, dans la foulée, de l'expliquer dans des termes qui, ici, feront l'objet de l'analyse. L'objet du mémoire et l'analyse exposée dans ses pages viennent rappeler la pertinence des théories développées sur le sujet sous l'égide de l'École de Chicago à laquelle on peut associer la théorie de l'écologie urbaine, principalement le jeu d'équilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives, qui se révèle ici particulièrement propice et féconde puisqu'une de ses figures emblématiques, Robert Park, conçoit la presse de son époque comme loupe placée sur la société, permettant d'être à la « première loge pour observer les évolutions sociales ».

Les conceptions des acteurs en cause sur les problématiques qui concernent la marginalité et l'espace public seront analysées sous forme de représentations « sociospatiales ». L'analyse montre que ces représentations se manifestent dans le vocabulaire utilisé par les différents acteurs en présence que la presse écrite fait retentir à l'échelle collective. Le vocabulaire à l'œuvre est notamment émaillé d'expressions comme « faune » à encadrer, « vermine » à éradiquer et « rebuts » et « déchets » à faire disparaître, sinon dissimuler. En bref, le jeu d'équilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives s'exprime dans la presse écrite selon les oppositions révélées par l'analyse : insécurité / sécurité; saleté / propreté; incivilité / civilité; sauvage / cultivé.

**Mots-clés :** itinérance, sans-abri, marginaux, marginalité, espace, public, représentation, journalisme, Chicago, Montréal, urbanité, rue, jeunes, judiciarisation, profilage

## ABSTRACT

Homelessness and marginality in metropolises like Montreal bring their share of problems in terms of sharing public space among its many users. The study considers more precisely the representation of this social problem in the written press since the phenomenon regularly covers the headlines. This involves analyzing the conceptions of different actors, formulated in this field by journalists who want to show the scale of the phenomenon and, in the process, to explain it in terms which, here, will be the subject of the analysis.

The subject of the dissertation and the analysis set out in its pages, as will be seen, reminds us of the relevance of the theories developed on the subject under the auspices of the Chicago School, to which we can associate the theory of urban ecology, especially the game of balance between individual attitudes and collective values, which proves particularly propitious and fertile here, since one of its emblematic figures, Robert Park, conceives the press of his time as a magnifying glass placed on society, being at the "first lodge to observe the social evolutions".

The conceptions of the actors in question on the issues that concern the marginality and the public space will be analyzed in the form of "socio-spatial" representations widely explained later. The analysis shows that these representations are manifested in the vocabulary used by the different actors concerned by the problematic and that the written press makes resound on a collective scale. The vocabulary at work is enamelled of expressions like "wildlife" to be framed, "vermin" to eradicate and "scrap" and "waste" to make disappear, if not conceal. In short, the game of balance between individual attitudes and collective values is expressed in the written press according to the oppositions revealed by the analysis: insecurity / security; dirtiness / cleanliness; incivility / civility; wild / cultivated.

**Keywords:** marginality, homelessness, space, public, representation, journalism, Chicago, Montreal, urbanity, street, youth, judiciary, profiling

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé</b> .....	ii
<b>Abstract</b> .....	iii
<b>Table des matières</b> .....	iv
<b>Liste des tableaux</b> .....	vi
<b>Liste des figures</b> .....	vii
<b>Liste des abréviations, sigles et acronymes</b> .....	viii
<b>Remerciements</b> .....	ix
<b>Introduction</b> .....	1
<b>Chapitre 1 : La marginalité sous l'optique sociologique</b> .....	6
<b>1.1 La conception sociologique de la marginalité, l'École de Chicago</b> .....	7
<b>1.2 Les enquêtes de l'École de Chicago sur la marginalité urbaine et leur actualité</b> .....	15
<b>1.3 Journalisme et marginalité. Les considérations de Robert Park</b> .....	20
<b>Chapitre 2 : L'étude sur les plans méthodologiques et pratiques</b> .....	24
<b>2.1 Le corpus de l'enquête</b> .....	24
<b>2.2 Opérations de l'analyse</b> .....	27
<b>2.3 Objet d'analyse : représentations sociospatiales et désorganisation sociale</b> .....	30
<b>2.4 Analyser une représentation sociospatiale</b> .....	32
<b>Chapitre 3 : Représentations sociospatiales et indicateurs</b> .....	35
<b>3.1 Images des personnes / groupes</b> .....	35
<b>3.1.1 Images évoquées des personnes / groupes</b> .....	36
<b>3.1.2 Images comparées des personnes / groupes</b> .....	42

<b>3.1.3</b> Images contestées et suggérées des personnes / groupes.....	48
<b>3.2</b> Images des lieux.....	55
<b>3.2.1</b> Images évoquées des lieux.....	56
<b>3.2.2</b> Images comparées des lieux.....	60
<b>3.2.3</b> Images contestées et suggérées des lieux.....	68
<b>3.3</b> Sur les représentations des actions.....	75
<b>3.3.1</b> Sur les représentations des actions contestées et suggérées.....	76
<b>Conclusion</b> .....	92
<b>Bibliographie</b> .....	97
<b>Annexe 1</b> .....	101

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Grille d'analyse de contenu des discours pour chacun des articles.....	40
<b>Tableau 2</b> : Grille d'analyse transversale des discours de tous les articles.....	41
<b>Tableau 3</b> : Indicateurs et variables d'une représentation sociospatiale.....	44

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1</b> : Répartition des articles selon la source.....	17
-----------------------------------------------------------------	----

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

BANQ : Bibliothèque et Archives nationales

CUM : Communauté urbaine de Montréal

FQRSC : [Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture](#)

MAMROT : Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire

OSBL : Organisme sans but lucratif

PSM : Personnes en situation de marginalité

SDC : Société de développement commercial

SDF : Personnes sans domicile fixe

SPCUM : Service de police de la communauté urbaine de Montréal

SPVM : Service de police de la ville de Montréal

UDI : Utilisateurs de drogues injectables

UQAM : Université du Québec à Montréal



## REMERCIEMENTS

En débutant je me dois de remercier le directeur du présent mémoire, monsieur Jacques Hamel, un être exceptionnel, d'une grande écoute et d'une aide inestimable et sans qui cet ouvrage n'aurait peut-être jamais vu le jour. J'aimerais vous remercier profondément, M. Hamel, mais je sais bien que vous détestiez que je vous vouvoie alors, merci Jacques. Tu m'as accompagné depuis la première journée de cette aventure et tu as été bien plus que présent au cours de ces années avec ton optimisme et ta persévérance contagieuse. J'ai d'abord connu le professeur pour ses cours enrichissants qui faisaient transcender sa passion pour la sociologie. J'ai par la suite connu le directeur de mémoire hors pair qu'il est, compréhensif et motivateur. Mais finalement, et ce qui compte le plus pour moi, j'ai connu un ami. Des épreuves personnelles aux multiples obstacles rencontrés en cours de route, il a toujours su être à l'écoute afin de s'adapter à ma réalité et j'espère que l'on va rester amis éternellement. Comme je te l'écrivais souvent à la fin de mes nombreux courriels (auxquels tu répondais d'ailleurs toujours en un éclair) : Merci encore Jacques !

Un merci tout spécial au codirecteur de ce mémoire, monsieur Michel Parazelli, qui m'a donné ma chance dans le domaine de la recherche et sans qui, encore une fois, ces pages n'auraient peut-être jamais été rédigées. Ta disponibilité et ton enthousiasme pour ta discipline m'ont été d'une grande influence et tu m'as transmis ta passion pour les sciences sociales. J'ai découvert la nature cachée du centre-ville de Montréal grâce à tes cours et à tes recherches et je te serai à jamais reconnaissant de m'avoir donné la

chance d'en faire partie. J'ai développé avec toi une méthode de travail qui me servira tout au long de ma vie professionnelle et je t'en remercie infiniment.

Un énorme merci à ma famille qui m'a soutenu dans cette aventure tumultueuse et avec qui j'ai traversé les épreuves personnelles qui font de la vie ce qu'elle est. Maman, je t'aime et merci de n'avoir jamais cessé de croire en moi. Tes vérifications hebdomadaires sur l'avancement de mon mémoire ont été lourdes par moments, mais si précieuses au final. Sylvain, mon frère, tu ne m'as pas prêté que ton ordinateur portable pendant ces années de recherche et de rédaction, tu m'as stimulé et remis dans la bonne voie quand les temps se faisaient plus sombres, merci. Yeudika, mon amour, merci pour ta patience et tes encouragements sans lesquels j'aurais pu abandonner plusieurs fois devant les épreuves de la vie. J'espère vieillir avec toi dans l'amour exceptionnel que nous vivons et nous voir réaliser tous nos rêves communs. Et finalement, à toi papa, je dédie ce mémoire. Bien que tu nous aies quitté au début de cette grande expédition, j'ai la conviction que tu étais à mes côtés chaque fois que je traversais un moment difficile ou que je franchissais une épreuve. Tu as fait de moi l'homme que je suis aujourd'hui, en tous points, et pas un seul jour ne s'écoule sans que je t'en remercie. Je te ferai lire cet ouvrage lorsqu'on se reverra de nouveau « p'pa »...

*Wild horses couldn't drag me away*

*Wild, wild horses we'll ride them some day*

THE ROLLING STONES

## INTRODUCTION

Ce mémoire de maîtrise a pour objet l'itinérance et la marginalité présentes dans les centres urbains comme Montréal où, selon les plus récentes données sur le sujet, elles semblent fleurir en s'étendant dans d'autres quartiers que le centre-ville. L'étude qu'on va lire envisage plus précisément la représentation de ce problème social dans la presse écrite puisque le phénomène défraie régulièrement les manchettes. Il s'agit en l'occurrence d'analyser les conceptions de différents acteurs, formulées en la matière sous la plume de journalistes désireux de montrer l'ampleur du phénomène et, dans la foulée, de l'expliquer dans des termes qui, ici, feront l'objet de l'analyse. Dans cette voie, on cherchera à cerner le vocabulaire utilisé par les acteurs s'exprimant sur la réalité des marginaux dans l'élaboration de la nouvelle afin de décrire des « problèmes » associés à la présence des individus errant sur la place publique, dans l'intention d'établir la typologie des représentations qui prennent corps au fil des reportages ou des commentaires formulés à chaud dans les journaux et qui viennent coller des étiquettes aux différentes populations marginalisées de la ville. De cette stigmatisation, qui est monnaie courante, découle la formation d'une foule de représentations, habituellement négatives, qui s'insinuent dans les débats publics. Elles se manifestent sous forme de préjugés qui amalgament les mal-propres-alcooliques-toxicomanes-malades-mentaux-dangereux incapables « [...] de faire comme tout le monde et d'aller travailler s'ils veulent de l'argent au lieu de profiter du système »!

L'opinion publique est certes plus nuancée en la matière, mais les représentations des populations marginalisées répercutées dans les médias font boule de neige du fait qu'elles sont souvent spectaculaires et conçues pour faire spectacle. Il suffit pour cela

que les journalistes tendent leurs caméras et microphones devant les commerçants, les citoyens du centre-ville, les policiers ou certains élus pour recueillir des conceptions péjoratives sur le sujet. Les représentants des groupes communautaires et les intervenants des services publics font certes contrepoids en envisageant la marginalité selon des discours responsables d'autres représentations, moins dépréciatives, susceptibles d'alimenter l'opinion publique.

En bref, les représentations à l'œuvre, plus exactement les lexiques qui leur donnent corps font l'objet de l'étude exposée plus loin sous les traits de l'analyse typologique tirée des journaux francophones, comme il sera précisé dans le chapitre méthodologique.

L'objet du mémoire et l'analyse exposée dans ses pages, on le verra, viennent rappeler la pertinence des théories développées sur le sujet sous l'égide de l'École de Chicago. En effet, les auteurs associés, de près ou de loin, à ce courant prennent le parti de penser que, sous l'optique sociologique, la ville fait office de « laboratoire » des ratés de la vie sociale qui, à l'époque, ont trait à l'industrialisation rapide, à l'immigration massive et à l'urbanisation sauvage dont la ville de Chicago est le théâtre. En effet, dans leurs esprits, ces phénomènes semblent responsables des difficultés qu'éprouvent des groupes ou des individus à s'intégrer à la société américaine et à sa culture. Ils sont dès lors sujets à la marginalité, à la délinquance et à l'itinérance observables dans le tissu urbain.

Sous cette optique, est mise au point la théorie de l'écologie urbaine capable d'expliquer sous ce chef les individus en proie à des difficultés à s'intégrer à la société

dont témoigne leur situation, celles d'être membre de gang de rue, de vagabonder dans la ville ou d'être sans domicile fixe. La société se conçoit en théorie à la lumière du point d'équilibre entre les attitudes individuelles et les valeurs collectives « naturellement » infléchies par les forces physiques et sociales en présence dans la ville.

Ce jeu de bascule s'établit en fonction du poids relatif des attitudes des individus, c'est-à-dire les idées et émotions susceptibles de former leurs dispositions subjectives, et les valeurs collectives correspondant aux « éléments culturels objectifs de la vie sociale » extérieurs à leurs propres personnes. L'équilibre donne acte à l'« organisation sociale » vue comme l'état idéal d'intégration à la société, tandis que l'inverse, la « désorganisation sociale », signifie que des individus et des groupes peinent à prendre pied dans la vie sociale qui donne corps à la ville. Ce jeu d'équilibre se représente en théorie sous la forme du continuum organisation sociale → désorganisation sociale → organisation sociale pour ce qui a trait à l'intégration sociale à l'œuvre dans le tissu urbain. Une foule d'enquêtes sur la délinquance, sur les gangs de rue et sur les difficultés d'intégration culturelle des immigrants sont conduites dans cette voie pour remédier aux problèmes auxquels est sujette Chicago, comme celui de l'itinérance.

La théorie, on le voit, se révèle ici propice et féconde pour pouvoir déceler et expliquer les conceptions en présence dans les écrits publiés dans les journaux sur l'itinérance qui, on l'a dit, défraie régulièrement les manchettes. Sous ce chef, on cherchera donc à saisir en acte la façon de concevoir l'itinérance comme

« désorganisation sociale » afin de pouvoir établir les diverses qualifications associées à cette forme de marginalité présente dans le tissu urbain.

L'analyse se basera donc sur des articles de journaux considérés ici, en termes épistémologiques, comme une forme de connaissance particulière que Robert E. Park, figure éminente de l'École de Chicago, s'est employé à caractériser afin de pouvoir fonder l'étude sociologique sur ce matériau particulier que représentent les textes produits par des journalistes. En effet, à ses yeux, le journalisme fait office de loupe placée sur la société, permettant d'être à la « première loge pour observer les évolutions sociales ». Les informations produites par les journalistes — souvent fondées sur les propos tenus à chaud par des élus municipaux, des commerçants, des policiers ou des résidents — sont donc à cet égard dignes d'intérêt pour les sociologues. Les faits qu'ils relatent font figure d'observatoire pour pouvoir saisir la vie sociale à laquelle les individus et les collectivités donnent acte. Le journalisme conçoit d'abord les faits comme des nouvelles (*news*) formulées par des jeux de mots dont le pouvoir d'attraction fait écho aux normes et aux valeurs qui donnent corps à la réflexion pratique en vigueur à l'échelle individuelle ou collective. Sous cet aspect, les nouvelles font l'objet d'un travail d'écriture assez semblable à celui qu'accomplissent les écrivains versés dans la fiction, bien qu'elles s'en distinguent par le lustre de véracité que leur donnent les journalistes pour en garantir l'objectivité. Les nouvelles font en somme de bonnes « histoires » que la littérature peut d'ailleurs faire rebondir, tandis que les journalistes doivent s'interdire de les exploiter dans cette voie au motif de l'objectivité fondée classiquement dans leur métier par la règle des cinq W — *Who?*

*What? When? Where? Why?* — à laquelle ils sont tenus pour décrire les événements de l'actualité.

Sous ce jour, on le verra, les articles de journaux se révèlent le matériau parfait pour pouvoir saisir les représentations de l'itinérance et de la marginalité qui circulent dans la société et que l'analyse exposée plus loin permettra de mettre au jour et d'expliquer.



## CHAPITRE 1

### LA MARGINALITÉ SOUS L'OPTIQUE SOCIOLOGIQUE

Montréal, comme toutes métropoles, sans être New York ou Chicago, voit fleurir en son sein la délinquance, la prostitution, la mendicité et l'itinérance susceptibles de perturber l'harmonie du décor urbain et la qualité de vie des habitants de la ville. Les élus municipaux doivent à cette fin chercher à créer l'équilibre entre les parties en présence comme les résidents, les commerçants, les touristes et les groupes dits marginaux afin que la vie urbaine prenne corps et trouve son droit malgré les visions ou les conceptions différentes, voire opposées, qu'ils se font de la ville et de la vie sous son égide.

Force est d'admettre que les formes de marginalité présentes dans le cadre urbain ne manquent pas d'engendrer des opinions et des réactions contraires : la tolérance pour certains tandis que, pour d'autres, elles se révèlent d'office des problèmes sociaux auxquels il faut remédier à tout prix. Les médias contribuent largement à répercuter ces conceptions sur la place publique et viennent nourrir des lieux communs et des préjugés ou, inversement, sous le signe de la nuance, des façons de les comprendre pour chercher à composer avec la vie marginale, impossible à enrayer, afin de pouvoir se donner bonne conscience.

Les citoyens évoluant dans les quartiers sujets à la marginalité doivent s'affronter, non sans mal, à la toxicomanie, la prostitution, la délinquance, le vandalisme, la maladie mentale, la mendicité et la violence et se résoudre, bon gré mal gré, à composer avec la marginalité sous toutes ses formes. Les services municipaux

cherchent pour leur part à intervenir auprès des populations associées, à tort ou à raison, à la marginalité en ne faisant pas faute de créer des catégories de toutes sortes qui, bien souvent, contribuent à les stigmatiser à bien des égards : clochards, mendiants, sans-abri, SDF, *junkies*, *squeegees*, jeunes de la rue, fugueurs, *punks*, prostituées, gangs de rue, *squatteurs*, pour citer quelques exemples. Ce vocabulaire, notamment par l'entremise des médias, passe dans le langage courant et, de fil en aiguille, forme des étiquettes qui, plus ou moins subtilement apposées, confèrent à ces individus des statuts péjoratifs susceptibles de les pousser encore plus en marge de la vie urbaine et de les rendre anonymes. Le drogué du coin de la rue n'est plus, par exemple, l'avocat qui, jouant de malchance, a perdu son boulot, puis sa maison et sa famille et se voit acculé à la vie de *junkie*.

Bref, les catégories des services publics, souvent créées à bon escient, font office de représentations sociales de la marginalité responsable du déséquilibre susceptible de compromettre l'harmonie de la vie urbaine.

### 1.1 LA CONCEPTION SOCIOLOGIQUE DE LA MARGINALITÉ, L'ÉCOLE DE CHICAGO

La sociologie américaine s'est faite fort d'envisager le sujet, celui de la marginalité à l'œuvre dans la ville, sous l'optique théorique. En effet, l'École de Chicago s'est employée dès sa création à l'expliquer en prenant pour objet les divers phénomènes ou problèmes sociaux auxquels sont confrontés les immigrants de l'époque et, par ricochet, l'ensemble des citoyens de la ville. La théorie, développée dans ses murs,

refait surface et connaît de nos jours un regain d'intérêt, en particulier dans la sociologie de langue française<sup>1</sup>.

Les figures de proue de ce courant théorique vont, dès le départ, envisager les phénomènes de la délinquance et de la marginalité sous les traits de l'écologie urbaine parfois amalgamée à l'écologie humaine. Sous ce chef, ils cherchent à les envisager en décrivant l'environnement qui les voit naître en s'inspirant pour cela de l'étude des espèces animales ou végétales proches de la botanique ou de l'éthologie. Ces auteurs, — comme par exemple Park, Mackenzie et Burgess — vont reprendre à nouveaux frais certains concepts de l'écologie animale ou végétale afin d'élaborer en théorie les relations sociales à l'œuvre dans l'espace urbain, notamment l'*invasion*, la *succession*, la *symbiose*, la *compétition*, le *conflit* et l'*assimilation* pour en citer certains. Ces notions, combinées l'une à l'autre, donnent corps à « une tentative de définition de l'écologie humaine comme l'étude des relations spatiales ou temporelles des êtres humains en tant qu'affectés par des facteurs de sélection, de distribution et d'adaptation liés à l'environnement<sup>2</sup> ». Sous cette perspective, la ville, à l'instar de Chicago, fait office de laboratoire pour pouvoir saisir en acte les perturbations sociales nées de l'environnement qui, éventuellement, parviendra à les juguler. La ville en est effectivement le théâtre et, de ce fait, il devient possible de les repérer sur le territoire urbain et d'en dresser la cartographie exacte, comme l'a fait à son époque Ernest W. Burgess en développant son « modèle des cercles concentriques » selon lequel

---

<sup>1</sup> Comme en témoigne par exemple la réédition du *Hobo* de Nels Anderson chez Armand Colin augmentée d'une nouvelle et riche préface signée Anne-Marie Arborio et Pierre Fournier.

<sup>2</sup> Robert E. Park, Ernest W. Burgess et Roderick D. Mackenzie, *The City*, dans Isaac Joseph et Yves Grafmeyer (dir.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 2004, p. 150.

Chicago se représente comme un noyau dur représentant en théorie un environnement au sein duquel le jeu social est en état d'équilibre. L'immigration, l'industrialisation et l'urbanisation sauvage viennent le perturber et du coup l'environnement, le milieu urbain, est sujet au « déséquilibre social » qui se manifeste sous la forme de gangs de rue, de la délinquance juvénile ou de la marginalité sociale en vigueur dans certains coins de la ville considérés comme des « interstices sociales » qui, tôt ou tard, atteindront l'état d'équilibre en s'adaptant aux changements à l'œuvre dans la ville sous le coup de forces contradictoires.

En d'autres termes, la marginalité s'explique à la lumière des forces contradictoires à l'œuvre dans le cadre urbain et qui viennent infléchir une espèce de jeu d'équilibre entre les attitudes individuelles et les valeurs collectives en présence. Par attitude, les auteurs de Chicago, en particulier Thomas, entendent les « caractéristiques subjectives des individus du groupe social considéré<sup>3</sup> ». Le terme désigne plus largement les émotions et les idées qui forment des façons stéréotypées d'agir chez l'individu, bref le « procès de la conscience individuelle qui détermine l'activité réelle ou potentielle de l'individu dans le monde social<sup>4</sup> ». Selon eux, l'*attitude* correspond à la fois aux valeurs et aux comportements qui se forment à l'égard d'un objet qui, de proche en proche, permet à l'individu de faire corps avec la société. Les valeurs sont de ce fait collectives. La notion désigne donc « un état d'esprit de l'individu envers une valeur ». Robert Park va d'ailleurs reprendre cette formule en l'enrichissant car, à ses yeux,

---

<sup>3</sup> William I. Thomas et Florian Znaniecki, *The Polish Peasant in Europe and America*, New York, Alfred A. Knopf, 1927, p. 21.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 22.

l'attitude va aussi connaître des variations d'intensité, tantôt déterminante dans une décision personnelle, tantôt presque effacée.

Quant à la notion de valeurs collectives (*social values*)<sup>5</sup>, on s'en doute, elle a trait aux « éléments culturels objectifs de la vie sociale » extérieurs à leurs propres personnes et s'étend à bien des égards à la culture conçue en anthropologie comme des façons d'être, de penser et d'agir qui génèrent des comportements stéréotypés.

En d'autres termes, les *valeurs collectives* donnent leurs couleurs aux objets sociaux qui sont en fait « n'importe quel phénomène ayant un contenu empirique accessible aux membres d'un groupe social et une signification par rapport à laquelle est susceptible de se développer une activité<sup>6</sup> ». Les valeurs collectives (ou sociales) se révèlent sous ce chef un « élément social objectif qui s'impose de lui-même à l'individu comme une donnée et provoque sa réaction<sup>7</sup> ».

Autre élément important pour Thomas et Znaniecki, l'origine des valeurs collectives, de même que celle des attitudes individuelles, se trouve toujours dans une alliance entre attitudes et valeurs. Attitudes et valeurs opèrent toujours conjointement pour créer de nouvelles attitudes et valeurs, n'étant jamais attribuables à une attitude ou à une valeur seule : « la cause d'un objet social ou d'une attitude ne peut résider ni dans une attitude, ni dans un objet social, mais dans une combinaison d'un objet et d'une attitude<sup>8</sup> ». Ces forces sociales, mais aussi physiques, que sont les valeurs

---

<sup>5</sup> La traduction de *social value* est parfois *valeurs sociales*, *valeurs collectives* ou *objet social*.

<sup>6</sup> William I. Thomas et Florian Znaniecki, *op. cit.*, p. 21.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 44.

collectives, représentent la contrepartie de l'individu aux attitudes individuelles et « toute activité humaine fait le lien entre ces deux éléments<sup>9</sup> ».

La ville, en tant que « milieu naturel », vient infléchir cet équilibre en jeu entre les attitudes et les valeurs à l'échelle individuelle, rendant possible l'intégration de l'individu à la société, et à l'échelle collective, celle des communautés immigrantes par exemple qui, dans les conditions propices, en viennent à se conformer à la culture ambiante tout en contribuant à l'enrichir.

Sous ce jour, l'équilibre donne acte à l'« organisation sociale » vue comme l'état idéal d'intégration à la société puisque les individus et leurs communautés manifestent volontiers des attitudes à se conformer à la vie sociale gouvernée par les valeurs ambiantes. En bref, l'organisation sociale correspond ici à « un ensemble de conventions, d'attitudes et de valeurs collectives qui l'emportent sur les intérêts individuels d'un groupe social<sup>10</sup> ». Les valeurs et les attitudes sont ainsi au diapason et, de ce fait, l'équilibre atteint devient propice à l'intégration des individus à la société. L'état d'équilibre est toutefois menacé par les perturbations de l'environnement dont la ville représente l'échantillon parfait. Le jeu entre attitudes et valeurs, en déséquilibre, devient vecteur de *désorganisation sociale*. En effet, le déséquilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives crée les conditions propices de la désorganisation sociale qui, sur le plan théorique, signifie que des individus et des groupes peinent à prendre pied dans la vie sociale qui donne corps à la ville. Selon Thomas et Znaniecki, elle témoigne « du déclin de l'influence des règles de comportement sur les membres

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 767.

<sup>10</sup> Alain Coulon, *L'École de Chicago*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 27.

d'un groupe<sup>11</sup> » auxquelles les valeurs collectives donnent corps. En termes pratiques, la désorganisation sociale se manifeste « notamment pour les jeunes générations, par le déclin de la soumission à une opinion commune : cessant d'être absolument soumis à l'impératif de la reconnaissance par la communauté dans son ensemble, les individus se mettent à distinguer – et à poursuivre – des intérêts économiques, religieux, intellectuels, à caractère hédoniste, ce qui entraîne un déclin de la solidarité à l'intérieur de la communauté<sup>12</sup> ». Park va également présenter la notion de désorganisation sociale<sup>13</sup> dans son livre *The City*<sup>14</sup> « à partir d'une interprétation globale des changements des sociétés consécutifs au développement de la grande industrie et aux transformations corrélatives des formes de contrôle social<sup>15</sup> ». Park démontre que dans les grandes villes, avec le mouvement constant des populations, les liens primaires se détériorent et « l'ordre moral » qui s'appuyait sur ces liens va disparaître peu à peu. « C'est de ce point de vue que nous devrions chercher à interpréter les statistiques qui enregistrent la désintégration de l'ordre moral, les statistiques du divorce, de l'absentéisme scolaire et des crimes et délits<sup>16</sup> ».

Le jeu d'équilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives, responsable de l'organisation ou de la désorganisation sociale dont la ville est le théâtre, se manifeste

---

<sup>11</sup>William I. Thomas et Florian Znaniecki, *op. cit.*, p. 1128.

<sup>12</sup>Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago : 1892-1961*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 76-77.

<sup>13</sup>« Le terme désorganisation n'est pas défini explicitement, mais une phrase associe cette notion au processus par lequel l'autorité d'une culture et d'un système de contrôle social est ébranlée et éventuellement détruite – conformément à l'analyse qu'en donne Thomas ». *Ibid.*, p. 258.

<sup>14</sup>Robert E. Park, Ernest W. Burgess et Roderick D. Mackenzie, *The City*, Chicago and London, University of Chicago Press, 1925.

<sup>15</sup>Jean-Michel Chapoulie, *op. cit.*, p. 76-77.

<sup>16</sup>Robert E. Park, Ernest W. Burgess et Roderick D. Mackenzie, *The City*, cité par Jean-Michel Chapoulie, *La tradition sociologique de Chicago : 1892-1961*, *op. cit.*, p. 258.

également à l'échelle individuelle. En effet, les comportements des individus, sujets aux forces sociales et physiques en vigueur dans cet environnement, sont forcément infléchis par la fusion des attitudes et des valeurs selon la définition qu'ils donnent de leur propre situation. Ainsi, la façon dont l'individu se perçoit lui-même dans son environnement détermine ce qu'il est et ce qu'il fait. La notion de *définition de la situation* cherche à la concevoir sur le plan de la théorie. Dans cette voie, chaque individu paraît apte à « définir chaque situation de sa vie sociale par l'intermédiaire de ses attitudes préalables, qui l'informent sur cet environnement et lui permettent de l'interpréter. La définition de la situation dépend donc à la fois de l'ordre social tel qu'il se présente à l'individu et de son histoire personnelle<sup>17</sup> ». Thomas note à cet égard une espèce de hiatus entre la manière dont un individu « définit sa situation » en pratique, sur la base de ses propres activités, et la conception de celles-ci qui a valeur de règle dans la société : « l'individu procède plutôt à une sélection hédoniste des activités : le plaisir d'abord. La société, elle, fait des choix utilitaristes : la sécurité d'abord. La société souhaite que ses membres soient travailleurs, dignes de confiance, ponctuels, sobres, ordonnés, altruistes. L'individu souhaite moins de tout cela, et plus d'expériences nouvelles<sup>18</sup> ». La définition de la situation que se fait de lui-même chaque individu est donc également sujette au jeu d'équilibre entre attitudes et valeurs responsable à l'échelle sociale de l'état de l'environnement urbain et de l'intégration ou non des individus à la société correspondant en théorie à l'organisation ou, inversement, la désorganisation sociale.

---

<sup>17</sup> Alain Coulon, *op cit.*, p. 35.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 35-36.



Dans l'esprit des auteurs de Chicago, on doit poser un continuum entre désorganisation sociale et organisation sociale en fonction de la décomposition / recomposition du milieu qu'est la ville. Ce jeu d'équilibre, nous l'avons vu, se représente en théorie sous la forme du continuum organisation sociale → désorganisation sociale → réorganisation sociale pour ce qui a trait à l'intégration sociale à l'œuvre dans le tissu urbain. Les auteurs de la théorie, optimistes, sont fondés à penser que, dans cette voie, le déséquilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives, sujettes aux inflexions naturelles de la ville, va progressivement se résorber et se muer en un état d'équilibre annonciateur du retour à l'organisation sociale. « Comme la notion d'anomie chez Durkheim, l'état de désorganisation sociale est provisoire, il précède une période de réorganisation. Il y a, en effet, chez Thomas et Znaniecki, l'idée d'un continuum qui va de l'organisation sociale à sa désorganisation sociale puis à sa réorganisation<sup>19</sup> ».

Sur cette base, les auteurs de la théorie envisagent cette dynamique d'équilibre propre à concevoir l'état du cadre urbain, propice ou non à l'intégration sociale, à la lumière du continuum *folk-urban society* selon lequel toute société évolue d'une société traditionnelle à une société moderne, c'est-à-dire d'une société homogène en matière de culture à une société différenciée dont témoigne la vie sociale en vigueur dans la ville, dont le développement a été scandé par le passage incessant de l'état d'organisation sociale à celui de désorganisation sociale. « La communauté typique disparaît, et il ne serait ni possible, ni souhaitable de la restaurer sous son ancienne

---

<sup>19</sup>Alain Coulon, *op. cit.*, p. 28-29.

forme. Elle ne correspond pas à la direction actuelle de l'évolution de la société, et il ne serait guère enthousiasmant de vivre dans ces conditions<sup>20</sup> ».

L'immigration massive — avec l'arrivée successive des Polonais, des Italiens et des Allemands — a par exemple contribué à éroder les valeurs ambiantes, celles en vigueur dans la ville de Chicago et, par ricochet, a miné celles présentes dans l'esprit des nouveaux venus, désireux de s'y établir pour diverses raisons. Le relâchement des valeurs dans l'un et l'autre cas fait en sorte que les individus sont contraints de déterminer leurs attitudes sans que celles-ci soient assujetties à des valeurs extérieures à eux-mêmes : des valeurs sociales communément en vigueur et propres à donner corps au tissu urbain. La ville, tout au moins certains de ces quartiers sont alors sujets à la désorganisation sociale et, en toute hypothèse, peuvent y être repérés, sur le territoire même, des groupes ou des individus enclins à la marginalité sous ses diverses formes et auxquels il faut idéalement porter secours afin de pouvoir remédier à leurs problèmes et leur permettre de s'intégrer à la société, celle qui les a accueillis et dans laquelle ils veulent vivre désormais.

## 1.2 LES ENQUÊTES DE L'ÉCOLE DE CHICAGO SUR LA MARGINALITÉ URBAINE ET LEUR ACTUALITÉ

Une foule d'enquêtes sur la délinquance, sur les gangs de rue et sur les difficultés d'intégration culturelle des immigrants sont conduites dans cette voie pour remédier aux problèmes auxquels est sujette Chicago, comme celui de l'itinérance. Frederic

---

<sup>20</sup>William I. Thomas, cité dans dans Isaac Joseph et Yves Grafmeyer, *op. cit.*, p. 82.

Trasher<sup>21</sup>, par exemple, tire de sa thèse de doctorat son étude sur les gangs de Chicago tandis que Clifford Shaw<sup>22</sup> envisage la délinquance juvénile sous l'égide de la théorie développée dans les murs de l'École de Chicago. Louis Wirth<sup>23</sup>, quant à lui, cherche à expliquer le ghetto sous la même optique, comme Walter Reckless<sup>24</sup> s'emploie à rendre raison de la criminalité présente à Chicago. Nels Anderson<sup>25</sup> propose pour sa part son étude sur les *hobos* en restant fidèle à la perspective théorique qui fait florès. Cette série d'études fait état, si besoin est, des problèmes sociaux à l'œuvre dans une ville comme Chicago et de la volonté des chercheurs en sociologie de les expliquer afin d'être en mesure d'y remédier éventuellement.

Les gangs de rue font l'objet d'études devenue classiques, celles de Trasher et Shaw qui souscrivent à cette même intention. Il est opportun ici de les envisager de près car, comme on le verra plus loin, les gangs de rue et la délinquance juvénile ont trait à l'itinérance observable dans les centres urbains comme Montréal.

Dans *The Gang. A Study of 1313 Gangs in Chicago* qu'il publie en 1927, Frederic Trasher, dans l'intention d'expliquer les gangs de rue, cible une zone urbaine où ils évoluent et sont particulièrement présents. Ce haut lieu, qualifié d'interstice social, correspond à un endroit où sévit la pauvreté et, de ce fait, se révèle particulièrement propice à la désorganisation sociale conçue en théorie à la lumière du jeu d'équilibre

---

<sup>21</sup>Frederic M. Trasher, *The Gang. A Study of 1313 Gangs in Chicago*, Chicago and Illinois, University of Chicago Press, 1927.

<sup>22</sup>Clifford Shaw, *The Jack-Roller: A Delinquent Boy's Own Story*, Chicago, University of Chicago Press, 1930.

<sup>23</sup>Louis Wirth, *The Ghetto*, Chicago and Illinois, University of Chicago Press, 1928.

<sup>24</sup>Walter C. Reckless, *Vice in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press, 1933.

<sup>25</sup>Nels Anderson, *The Hobo: The Sociology of the Homeless Man*, Chicago, University Of Chicago Press, 1923.

entre valeurs collectives et attitudes individuelles. À ses yeux, la présence massive des populations immigrantes fraîchement débarquées à Chicago, la dégradation de l'habitat et du mobilier urbain et l'existence de gangs de rue font office d'indices de la désorganisation sociale à l'œuvre dans une ville comme Chicago. L'auteur avance en toute hypothèse qu'« il existe des fissures et des fractures dans la structure de l'organisation sociale. Les gangs peuvent être considérés comme des éléments interstitiels dans le tissu social et leur territoire comme une zone interstitielle dans l'étendue de la ville<sup>26</sup> » ouverte à la délinquance et à l'itinérance. Il s'emploie à montrer combien l'interstice sociale, sujette au délabrement, voit naître les gangs de rue dont l'existence s'explique en théorie par les forces — physiques et sociales — responsables du « déséquilibre » entre les attitudes des individus et les valeurs ambiantes correspondant à la désorganisation sociale sur le plan théorique. Il écrit à ce propos que « la conclusion la plus importante que suggèrent la localisation et la distribution des 1313 bandes de jeunes étudiées à Chicago est que la zone des bandes représente une zone de la ville géographiquement et socialement interstitielle<sup>27</sup> ». Le gang de rue correspond dans cette voie à « un groupe interstitiel qui se forme d'abord spontanément, puis se soude à travers le conflit. Il se caractérise par les types suivants de comportement : rencontres hostiles, déambulations, déplacements en groupe, conflits et projets criminels. La conséquence de ce comportement collectif est le développement d'une tradition, d'une structure interne non réfléchie, d'un *esprit de*

---

<sup>26</sup>Frederic M. Trasher, *op. cit.*, p. 20.

<sup>27</sup>*Ibid.*, p. 22.

*corps*, d'une solidarité, d'une morale, d'une conscience de groupe et d'un attachement à un territoire<sup>28</sup> ».

Selon lui, le gang rend perceptible la « désorganisation sociale » en vigueur dans la « ceinture de pauvreté » de la ville où règne le délabrement sous toutes ses formes, visibles ou non. Il offre aux individus, surtout jeunes, « un substitut à ce que la société ne parvient pas à donner et protège des comportements déplaisants et répressifs. Il comble un manque et offre une échappatoire<sup>29</sup> ». Sur le plan théorique, le gang fait office de « milieu naturel » dans lequel attitudes individuelles et valeurs collectives concordent, créant ainsi l'« organisation sociale » qui vient souder ses membres les uns aux autres et donner sa pertinence à son existence. L'ouvrage de Trasher, ainsi résumé, fournit un filon théorique particulièrement propice pour envisager en théorie l'itinérance et la présence d'itinérants dans les places publiques desquelles les autorités municipales, politiques ou policières veulent les évincer.

La piste paraît d'autant prometteuse que l'étude des gangs de rue signée par Trasher a été corroborée par la vaste enquête qu'a conduite Clifford Shaw dans la foulée de l'analyse de l'autobiographie d'un jeune délinquant, Stanley, qu'il expose en détail dans *The Jack-Roller : A Delinquent Boy's Own Story* (1930). Ce jeune polonais, en proie à des problèmes avec la police et la justice, jette sur papier l'histoire de sa vie dont l'analyse révèle que les méfaits dont on l'accuse s'expliquent en théorie par le fait qu'il a vécu dans un « milieu » soumis à des forces — « naturelles » et sociales — qui

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 33.

ont compromis à l'échelle individuelle et collective le jeu d'équilibre entre attitudes et valeurs conçues dans les termes de l'écologie urbaine.

Sur la lancée, Shaw s'associe à d'autres chercheurs pour entreprendre l'analyse de pas moins de 60 000 dossiers de délinquants et de criminels afin de pouvoir démontrer, preuves à l'appui, « que les taux de criminalité et de délinquance sont variables d'un quartier de la ville à l'autre. Les quartiers situés près des centres commerciaux et industriels, où se concentre la population qui a les plus bas revenus, connaissent les taux de criminalité les plus élevés. À l'inverse, les quartiers résidentiels de la périphérie de la ville, plus riches, connaissent des taux de délinquance très bas<sup>30</sup> ». Cette vaste enquête vient donc corroborer la théorie de l'École de Chicago selon laquelle les problèmes sociaux dont la ville est le théâtre, à l'instar de la délinquance et de la criminalité, s'expliquent à la lumière du jeu d'équilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives responsable de la désorganisation sociale ou, inversement, de l'organisation sociale.

Or, à notre sens, la théorie de l'École de Chicago, loin d'être aujourd'hui désuète<sup>31</sup>, apparaît ici pertinente, notamment pour pouvoir rendre raison de la vision de la marginalité urbaine à l'œuvre dans le discours politique des élus municipaux répercuté par les médias. En effet, on le verra plus loin dans l'analyse, l'itinérance se conçoit à

---

<sup>30</sup> Alain Coulon, *op. cit.*, p. 68.

<sup>31</sup> Si on fait exception de l'écologie urbaine conçue en termes purement « naturels » proches de la biologie qui, à nos yeux, résistent difficilement à la critique faite par les auteurs de la seconde École de Chicago, de Everett Hughes à Howard Becker en passant Goffman selon lesquels la déviance prend corps par interaction *sociale* nullement réductible à des facteurs écologiques d'ordre naturel. Aujourd'hui, des chercheurs comme Michel Parazelli font barrage à cette conception en montrant que la marginalité sociale se forme en vertu des représentations sociales à l'œuvre dans un cadre géographique, certes, mais fondamentalement social (voir Michel Parazelli, *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain: le cas des jeunes de la rue à Montréal*, Thèse de doctorat en études urbaines, UQAM, 1997).

maints égards selon un vocabulaire analogue à celui de la « désorganisation sociale » conçue sur le plan théorique selon le jeu d'équilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives, révélateur de l'homéostasie de la ville et, à l'échelle sociale, de la mutation d'une société « homogène » à une société différenciée.

### 1.3 JOURNALISME ET MARGINALITÉ. LES CONSIDÉRATIONS DE ROBERT PARK

Les propos des édiles répercutés par les médias, en particulier la presse écrite, ne se font pas faute de rendre compte de ce problème que représente la marginalité en termes d'individus dont les mœurs et les habitudes, étrangères aux valeurs en vigueur, font en sorte qu'ils sont relégués à la marge de la société et, pour bon nombre d'entre eux, viennent entacher par leur présence les espaces publics et compromettre l'harmonie du tissu urbain sous ses aspects physiques et sociaux : propreté et sécurité des lieux, civilité, respect d'autrui, quiétude, etc. En effet, à Montréal, comme dans d'autres grandes villes, la gouvernance des espaces publics se révèle névralgique pour l'administration municipale du fait que ces lieux, partagés par des passants, des touristes, des travailleurs, des commerçants, des itinérants, des bandes de jeunes et de multiples autres groupes, forment une image de la métropole.

Au centre-ville, les places publiques et les parcs, nombreux et ouverts à tous, font office de lieu de rencontre ou de passage pour les populations environnantes. Si des intrus viennent compromettre leurs fonctions, des plaintes peuvent être logées auprès des élus municipaux chargés de veiller à l'ordre public sans faire preuve de discrimination. À cette fin, ils ont tendance à vouloir réglementer les lieux plutôt que de sévir auprès des personnes responsables du désordre du fait qu'ils ont les coudées

franches à cet effet en matière juridique. Bref, ils disposent d'une marge de manœuvre pour édicter des règlements ou des interdictions qui, par ricochet, se répercutent sur les actes jugés délinquants et les individus susceptibles de les compromettre.

La réglementation devient affaire publique et médiatique. En effet, les individus enclins à y déroger se voient vite épinglés publiquement en défrayant les manchettes. De nos jours, les médias contribuent plus que jamais à former les images, plus ou moins spectaculaires, de la marginalité urbaine qui, par leur truchement, font boule de neige. Bref, les médias, à l'instar de la presse écrite, jouent un rôle crucial dans la formation des représentations de la marginalité. Les journalistes rapportent certes les déclarations des élus municipaux, des commerçants, des résidents, des touristes, au sujet des populations marginales, mais du coup ils instillent, sous forme de jugements ou non, des images de la vie marginale présente dans les lieux publics qui, à force d'être véhiculées et amplifiées, prennent valeur de normes. Le journalisme la représente donc sous les traits d'une connaissance, pour ne pas dire d'un mode de connaissance de la vie sociale que les sociologues de l'École de Chicago, Robert Park au premier rang, ont cherché à concevoir sur le plan théorique.

Park, journaliste lui-même avant de devenir sociologue, a voulu en effet montrer que, sans qu'il n'y paraisse, la presse écrite formule des considérations sur la vie sociale à l'œuvre qui, sans être identiques aux notions sociologiques, cherchent à « expliquer » des faits sociaux comme la marginalité. Il propose à cette fin de distinguer la « connaissance intuitive » et la « connaissance intellectuelle » qu'il associe, pour la première, à « celle que nous acquérons nécessairement au fil de nos confrontations personnelles et directes avec notre environnement... c'est un savoir qui



découle de l'usage et de l'habitude<sup>32</sup> », tandis que la seconde correspond à « un savoir formel, rationnel et systématique, qui se fonde certes sur l'observation des faits, mais de faits vérifiés, étiquetés, classés et finalement ordonnés selon telle ou telle perspective, en fonction des objectifs et du point de vue du chercheur<sup>33</sup> ». Le journalisme oscille entre les deux du fait que « l'information », en tant que connaissance intuitive, se distingue de la connaissance intellectuelle que représente l'histoire, « parce qu'elle traite surtout d'événements isolés sans chercher à les associer par un lien causal [...] L'histoire ne se contente pas de narrer les événements, elle s'efforce de les replacer dans une succession de faits historiques et, par là même, de discerner les tendances et forces profondes dont ils sont la manifestation<sup>34</sup> ».

Sous ce chef, la marginalité, visible sur la place publique, est décrite dans la presse écrite à la lumière du récit fait de la vie des individus concernés avec, à la clé, les commentaires des psychologues, des psychiatres ou des chercheurs capables de rendre raison de la connaissance dite « intellectuelle » propre à donner le relief requis aux connaissances « intuitives » des commerçants, des résidents ou des passants confrontés à la vie marginale.

À cet égard, l'analyse exposée plus loin montre à l'œuvre la connaissance journalistique orchestrée sous la forme du récit associé aux avis experts destinés à *expliquer* la vie en marge sous l'autorité des spécialistes qui se répercute forcément sur les lecteurs, dès lors enclins à donner à la nouvelle le lustre de la véracité. Selon Park,

---

<sup>32</sup> Robert E. Park, *Le sociologue et le journaliste*, Paris, Le Seuil, 2008, p. 67.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 70.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 74.

le journalisme bénéficie donc d'un pouvoir, celui de « l'influence que les journaux exercent sur la formation de l'opinion publique et la mobilisation de la communauté en vue d'une action politique ».

Sur cette base, l'analyse exposée plus loin cherche à montrer l'analogie entre la conception de la « désorganisation sociale » formulée en termes journalistiques et celle conçue par les auteurs de l'École de Chicago dans l'intention d'expliquer la marginalité sous les traits de la connaissance sociologique. Le chapitre 3, consacré à l'analyse, s'emploiera à exhiber la différence entre les conceptions en présence.

## CHAPITRE 2

### L'ÉTUDE SUR LES PLANS MÉTHODOLOGIQUES ET PRATIQUES

Après avoir conçu l'objet du présent mémoire sur le plan théorique, il convient à ce stade d'exposer en détail les méthodes mobilisées pour collecter et analyser les écrits journalistiques faisant état de la marginalité et des populations qui vivent dans la marge, particulièrement celles qui évoluent au centre-ville de Montréal et qui, on l'a dit, font les choux gras de la presse.

#### 2.1 LE CORPUS DE L'ENQUÊTE

Le matériau qui fait l'objet de l'analyse exposée plus loin est issu de la vaste enquête conduite sous la direction de Michel Parazelli dans le cadre d'une « action concertée » financée par le FQRSC à la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Cette recherche, qui porte principalement, selon la demande du ministère, sur les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité (PSM)<sup>35</sup> et sa gestion à Montréal et à Québec, s'est formée sur la base de : 1) deux enquêtes qualitatives menées à Montréal et à Québec et fondées sur des entrevues semi-dirigées; 2) d'une analyse des cadres politiques, urbanistiques et juridiques canadiens, c'est-à-dire des politiques, des règlements et des lois qui régissent la présence des PSM dans l'espace public au Canada; et 3) d'une analyse du « discours médiatique » tenu dans les journaux publiés entre 1993 et 2012.

---

<sup>35</sup>Le sigle PSM est utilisé pour désigner les populations marginalisées, personnes marginalisées, marginaux, sans-abri, itinérants, jeunes de la rue, mendiants, *squeegees*, punks, etc.

Le présent mémoire, on le devine, fait état du troisième volet de cette enquête et qui a été placé sous la responsabilité de l'auteur de ces lignes. Il m'a en effet été demandé d'analyser les articles publiés dans certains journaux francophones et ayant principalement trait à la présence de personnes en situation de marginalité (PSM) sur la place publique, voire dans des endroits publics comme par exemple des parcs ou des carrefours réputés attractifs. En bref, l'analyse a ici pour objet des articles parus dans *La Presse*, *Le Devoir* et *Le Soleil*<sup>36</sup> qui font expressément état, directement ou non, des points de vue exprimés sur les sans-abri (itinérants jeunes et adultes, et jeunes de la rue). Les articles rapportent les opinions ou les conceptions formulées par les édiles et les intervenants considérés ici comme acteurs concernés par la « gestion des lieux publics ». Les propos tenus par eux traduisent à bien des égards des enjeux sur le sujet et que répercutent les élus municipaux, les députés, les intervenants communautaires, les professionnels, les commerçants, les artistes, les journalistes, les policiers, les chercheurs, etc.

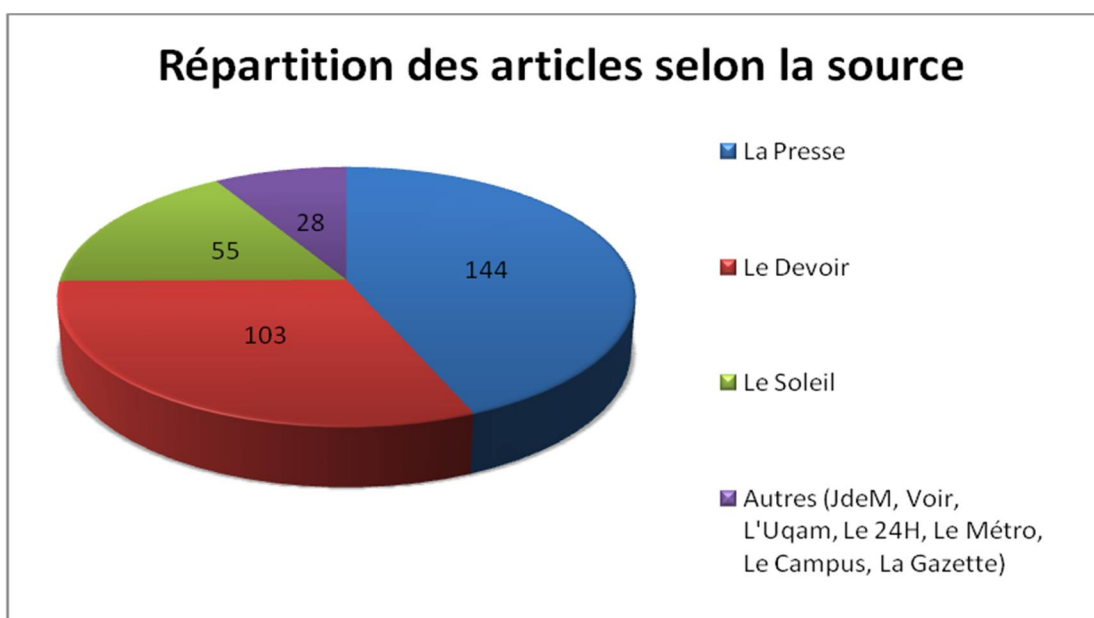
Les articles ont été ciblés dans différentes bases de données électroniques comme *Eureka.cc Biblio-Branchée*, et passés au crible au moyen de mots-clés : « sans-abri », « jeunes de la rue », « marginaux », « jeunes marginaux », « itinérants », « espace public », « profilage social » pour citer ces exemples. Au total, 330 articles ont été identifiés et jugés pertinents pour pouvoir saisir en acte, sous cette forme

---

<sup>36</sup>Le *Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec* ont été écartés de l'analyse pour des raisons purement logistiques : les articles de ces journaux sont uniquement disponibles sur microfilms consultables aux conditions de Québecor Média. Toutefois, un nombre réduit d'articles du *Journal de Montréal* correspondant à des coupures de presse archivées au fil des ans par des membres de l'équipe de recherche a fait l'objet de l'analyse. Pour ce qui a trait aux articles des hebdomadaires et mensuels, certains, publiés dans *Voir*, *Métro*, *24Heures*, *Le Campus*, *L'Uqam* et *Le Ville-Marie* ont été englobés dans le corpus, à l'instar d'articles publiés dans *The Gazette* afin de pourvoir, en ce cas, jeter un œil sur la presse anglophone.

journalistique, l'état de la question, la présence des populations marginalisées dans des endroits publics à Montréal comme à Québec. Les articles, on l'a mentionné, ont paru entre 1993 et 2012 du fait que la période correspond à l'époque durant laquelle, dans ces villes, les autorités municipales ont cherché à convertir le centre-ville de Montréal en quartier des spectacles et, à Québec, revitaliser le quartier Saint-Roch afin d'en faire un lieu d'attraction touristique. Le prochain diagramme illustre la proportion des articles selon leurs sources.

FIGURE 1  
RÉPARTITION DES ARTICLES SELON LA SOURCE



Le corpus des articles a été découpé sous trois chefs différents, conformes à l'analyse au programme de la vaste enquête à laquelle est associé le présent mémoire : les lieux, les personnes et les actions. En bref, les *lieux* désigne les espaces publics dans lesquels évoluent les populations marginalisées (PSM) à Montréal et Québec; les

*personnes* correspondent aux PSM sur place et les *actions* désignent les différentes pratiques de gestion ou de gouvernance directes ou indirectes prises à leur égard.

## 2.2 OPERATIONS DE L'ANALYSE

L'analyse s'est orchestrée selon trois méthodes : méthode descriptive, analyse de contenu et méthode transversale. Sur la base de tableaux analytiques, sujets à rectifications en cours de route, notamment en raison du volume des articles à traiter, l'analyse descriptive s'est opérée au moyen de *Filemaker Pro*. Après nous être familiarisé avec ce logiciel de gestion de bases de données auprès d'un spécialiste, nous avons créé une page modèle afin de sauvegarder dans une « banque de données » les articles retenus et la catégorisation des extraits jugés pertinents et éloquents. Sur cette base, diverses opérations peuvent être conduites rapidement et rigoureusement. Il est possible, par exemple, de connaître sur le champ le nombre d'articles issus d'une source précise, un journal en l'occurrence, le nombre d'articles consacrés à un sujet donné et les extraits d'articles pouvant être associés à un thème par contraste à un autre. Il est également possible d'extraire l'ensemble des articles publiés sur un sujet donné dans la presse montréalaise et durant une période exactement déterminée. L'annexe 1 renferme l'illustration de la page modèle *Filemaker* créée pour l'occasion et les différents tableaux produits pour les besoins de l'analyse. L'analyse transversale a pris corps sur cette base et dont les résultats sont exposés au chapitre suivant.

En bref, l'analyse, au moyen de la méthode descriptive, s'emploie à établir la fiche informative de chaque article retenu en rapportant dans la grille son titre, son auteur, le nom du journal, la section du journal, le nom de la ville concernée, la date de

publication, les noms des acteurs cités dans l'article et finalement le résumé de l'article. Ces notices descriptives sont ensuite associées à des rubriques *Filemaker* éventuellement utiles pour produire les statistiques que requiert l'analyse transversale. Sur l'élan, les articles sont catégorisés au moyen de la grille construite dans l'intention de soumettre leur contenu aux indicateurs de représentation topologique énumérés précédemment : objets évoqués, objets comparés, objets contestés et objets suggérés. L'un et l'autre se conçoivent plus concrètement comme suit :

« Plus concrètement, nous entendons, par objet évoqué, le fait de rendre quelque chose présent à l'esprit de quelqu'un par ses propos. Par objet comparé, nous référons à la mise en évidence de ressemblances et de différences. À ce niveau-ci, les registres métaphorique ou métonymique sont souvent utilisés. Quant aux objets contestés, ils résultent du fait de ne pas admettre quelque chose, d'affirmer une différence, un conflit, une opposition. Pour les objets suggérés, ils réfèrent souvent à l'idéalisation de ce qui devrait être fait, et se situent par conséquent dans l'ordre des préférences. Ces deux derniers indicateurs nous renseignent sur une logique de choix spécifiques ou sur la valorisation/dévalorisation de certaines positions dans l'espace urbain ; faisant ressortir ici les aspects plus politiques des représentations<sup>37</sup>. »

En parallèle, les mêmes extraits sont soumis à une catégorisation opérée en fonction des images relatives aux personnes marginalisées, aux lieux visés et aux actions relatées en ciblant le vocabulaire, les expressions et les différents schèmes lexicaux utilisés pour traiter des enjeux entourant la présence des PSM dans l'espace public. (voir tableau 2). À ce stade, l'accent est mis sur les façons de juger, de qualifier, de réfléchir et d'agir sur les personnes en situation de marginalité, les lieux qu'elles investissent et les actions qui leur sont associées. En d'autres termes, ceux de l'enquête dont est issu ce mémoire, « nous avons ainsi cherché à dégager les conceptions et les

---

<sup>37</sup>Michel Parazelli et Charles Robitaille, « La rue radiieuse. Imaginaires collectifs et gestion de l'urbanité en marge », dans Mario Bédard, Jean-Pierre Augustin et Richard Desnoilles (dir.), *L'imaginaire géographique. Perspectives, pratiques et devenirs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 300.

idéologies structurant leurs propos à travers les métaphores, les métonymies, bref les analogies, les catégorisations et les généralisations employées au sein de ces articles pour désigner et qualifier ces mêmes personnes, lieux et actions<sup>38</sup> ». Dans cette voie, il s'agit ensuite de dégager les extraits d'article jugés pertinents pour donner corps à la banque de données issues de la presse écrite en prenant le parti de penser que « plus que l'itération de lexèmes significatifs isolés, le choix de pareilles unités de sens plus élaborées nous a semblé plus pertinent au travail ici souhaité d'identification des représentations<sup>39</sup> ».

TABLEAU 1  
GRILLE D'ANALYSE DE CONTENU DES DISCOURS POUR CHACUN DES ARTICLES

REPRÉSENTATIONS SOCIO-SPATIALES	IMAGES DES PERSONNES MARGINALISÉES (SANS-ABRI, JEUNES DE LA RUE, PROSTITUÉS, ETC.)	IMAGES DES LIEUX	IMAGES DES ACTIONS
INDICATEURS  (SIGNIFICATIONS SOCIO-SYMBOLIQUES)	PERSONNES ÉVOQUÉES	LIEUX ÉVOQUÉS	ACTIONS ÉVOQUÉES
	PERSONNES COMPARÉES	LIEUX COMPARÉS	ACTIONS COMPARÉES
	PERSONNES CONTESTÉES	LIEUX CONTESTÉS	ACTIONS CONTESTÉES
	PERSONNES SUGGÉRÉES	LIEUX SUGGÉRÉS	ACTIONS SUGGÉRÉES

L'analyse transversale cherche dans la foulée à cibler les représentations sociospatiales présentes dans les extraits d'articles en les comparant selon l'objet auquel ils font référence (lieux, personnes, actions) afin de mettre au jour les logiques spécifiques à l'œuvre (voir tableau 2). Cette opération s'emploie également à repérer les extraits dont la normativité se conforme aux significations socio-symboliques

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 301.

<sup>39</sup> *Ibid.*



spatialisées, peu importe les variations de contexte. Au bout du compte, l'analyse permet de concevoir les frontières sémantiques et pragmatiques fondant le jugement posé sur le contenu des écrits journalistiques et de leur contexte et ainsi de rectifier le tir afin de continuer la catégorisation des articles.

TABLEAU 2

**GRILLE D'ANALYSE TRANSVERSALE DES DISCOURS DE TOUS LES ARTICLES**

<b>OBJETS / DIFFÉRENCIATION</b>	<b>ÉVOQUÉS</b>	<b>COMPARÉS</b>	<b>CONTESTÉS</b>	<b>SUGGÉRÉS</b>
LIEUX	Catégories et échelles	Éléments de ressemblance et de différence	Prégnances répulsives	Prégnances attractives
POPULATIONS MARGINALISÉES	Types d'acteurs	Figures	Idées (conceptions) d'indésirabilité	Idées (conceptions) de désirabilité
ACTIONS	Projets, niveaux, enjeux	Repères	Tendance à rejeter	Tendance à privilégier

**2.3 OBJET D'ANALYSE : REPRÉSENTATIONS SOCIOESPATIALES ET DÉSORGANISATION SOCIALE**

L'objet de l'analyse se fonde sur la notion de désorganisation sociale développée dans les murs de l'École de Chicago. Sur le plan théorique, on l'a vu, elle désigne la difficulté qu'ont certains individus et groupes à prendre pied dans la vie sociale qui donne corps à la ville en rendant compte « du déclin de l'influence des règles de

comportement sur les membres d'un groupe<sup>40</sup> ». Selon ses auteurs, la désorganisation sociale, en se résorbant, forme l'organisation sociale et engendre par conséquent un continuum organisation sociale → désorganisation sociale → réorganisation sociale qui évolue selon le jeu d'équilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives. La propension de la ville à intégrer ses membres se conçoit donc sous cette optique, l'équilibre qui se crée entre les dispositions des individus, les attitudes individuelles, et les valeurs collectives issues de la culture ambiante.

Les journaux, les médias plus généralement, jouent un rôle d'inflexion dans ce jeu d'équilibre sous le coup de leur pouvoir d'influence sur l'opinion publique. Le vocabulaire des journalistes contribue par exemple à former et à nourrir des conceptions plus ou moins péjoratives des populations marginales quand il en est fait état dans les journaux. Le mode de vie des personnes sans-abri ou reléguées à la marge, jugé déviant, est souvent monté en épingle et décrié pour toutes sortes de raisons, bonnes ou mauvaises. Les reportages journalistiques viennent de la sorte infléchir le jeu d'équilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives responsable de l'organisation sociale propice en théorie à l'intégration à la société. Sous cette perspective, l'analyse a plus exactement pour objet les *représentations sociospatiales* à l'œuvre dans les propos tenus par les journalistes à l'égard des populations marginales et de leur évolution dans les places publiques et ceux recueillis de la bouche des acteurs quand ils se font un devoir de les rapporter dans leurs journaux.

---

<sup>40</sup> William I. Thomas et Florian Znaniecki, *op. cit.*, p. 1128.

## 2.4 ANALYSER UNE REPRÉSENTATION SOCIOESPATIALE

Sur le plan méthodologique, les représentations sociospatiales à l'œuvre sont mises au jour à ce chapitre à la lumière de l'hypothèse selon laquelle elles « résulteraient du processus d'appréhension de l'espace, et [...] le schème topologique en constituerait l'élément clé de différenciation sociale et géographique », susceptible de former une position conçue « empiriquement par sa saillance (discontinuité), attendu qu'elle est dotée d'une prégnance (signification symbolique) ainsi que d'une axiologie (valeur)<sup>41</sup> ». L'analyse s'emploie dans cette voie à cerner la « saillance » dans le discours par les objets qui sont évoqués, qu'il s'agisse d'un lieu, d'une personne ou d'une action, la prégnance au moyen des figures de style comme les analogies, les métonymies, les comparaisons, et finalement, l'axiologie en portant un jugement sur sa qualité ou sa valeur. Le tableau 3 illustre les indicateurs et variables utilisés afin de rendre opérationnelle la prise en compte de la dimension topologique des représentations sociospatiales extraites dans l'analyse des discours provenant des articles de journaux compilés.

---

<sup>41</sup> Michel Parazelli et Charles Robitaille, *op. cit.*, p. 298.

TABLEAU 3  
INDICATEURS ET VARIABLES D'UNE REPRÉSENTATION SOCIOESPATIALE

NIVEAUX		COMPOSANTES D'UNE REPRÉSENTATION TOPOLOGIQUE (UNE POSITION)	
CONCEPTS	Saillance	Prégnance	Axiologie
INDICATEURS	Existence (perception d'une discontinuité)	Signification symbolique	Valeur
VARIABLES	Objets évoqués	Objets comparés	Objets contestés ou suggérés

Les variables objets évoqués, objets comparés, objets contestés ou objets suggérés — largement explicitées plus loin — ont été élaborées afin de pouvoir dégager exactement la dimension sociospatiale des représentations présentes dans les discours journalistiques. Sous leur égide, l'évocation de lieux, de personnes et d'actions s'inscrit souvent dans un exercice d'analogie et de comparaison permettant à l'acteur de s'associer à ou de se dissocier de certaines représentations de lieux, de personnes ou d'actions. Bref, en « refaisant cette chaîne de liens causals, il s'agit pour nous d'illustrer que ce faisant se dégage une façon de s'approprier son rapport au monde, de le diffuser et d'y affirmer sa position parmi d'autres positions existantes, ce souvent à travers un jugement porté sur la position des autres<sup>42</sup> ».

Sous cette optique, sans laisser présager les résultats de l'analyse, force est de noter que, dans les écrits journalistiques sur les sans-abri, les lieux et les actions auxquels on

---

<sup>42</sup> Michel Parazelli et Charles Robitaille, *op. cit.*, p. 299.

les associent donnent corps au rapport de force — positif ou négatif — déterminant leurs positions respectives. Ce sont ces mêmes propos (jugements / opinions / points de vue), au sujet du sens et de la qualité de la place qu'occupent les populations marginalisées, que nous avons soumis à l'analyse afin de pouvoir en faire l'interprétation. Le choix des indicateurs a donc été fait afin de cerner, mais aussi de déconstruire le processus de représentation associé aux acteurs qui s'expriment sur la position sociospatiale des sans-abri :

« Dans ce processus, les représentations sociales enracinent le discours dans un contexte symbolique familier pour les deux participants classiques [émetteur et récepteur] de la communication. Elles permettent aussi d'imprimer un caractère subjectif au contenu du discours. Chaque énoncé peut alors devenir un indicateur des représentations sociales qui participent à sa constitution. Pour l'analyse de contenu qui vise l'examen à l'aide d'indicateurs des conditions de production du discours et de leur signification réelle pour la communication, les connaissances sur les dynamiques des représentations sociales sont très utiles<sup>43</sup>. »

---

<sup>43</sup> Negura, Lilian. « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS*, vol. I, octobre 2008, p. 5.

## CHAPITRE 3

### REPRÉSENTATIONS SOCIOESPATIALES ET INDICATEURS

Il importe d'exposer ici les résultats de l'analyse transversale des cases du tableau 2 utiles à la catégorisation de tous les extraits d'articles retenus. Tel que mentionné précédemment, les représentations sociospatiales (images des personnes, images des lieux et images des actions) sont définies selon des indicateurs susceptibles d'opérer un découpage des articles en question (objets évoqués, comparés, contestés, suggérés). Sur cette base, il a été possible de discerner des récurrences et des similitudes dans le discours des différents acteurs enclins à s'exprimer dans les médias écrits à propos de la place des populations marginalisées dans l'espace public.

#### 3.1 IMAGES DES PERSONNES / GROUPES

Au moyen de cette catégorie d'analyse et des indicateurs utilisés, il devient possible de dresser le portrait des différentes conceptions de la population sur les problèmes concernant l'existence et la place qu'occupent les personnes en situation de marginalité, les PSM selon le sigle consacré, dans l'espace public urbain. En effet, en se penchant sur les façons d'évoquer, de comparer, de contester et de suggérer les images des personnes marginalisées, l'analyse permet de mettre au jour plusieurs types de discours susceptibles d'illustrer diverses façons de concevoir ces individus. Force est d'admettre que, en analysant ces nombreuses manières de percevoir les personnes en situation de marginalité, se sont manifestées les premières traces d'un « foyer » — ou point de convergence — de représentations qui gouverne ces conceptions. Selon l'indicateur utilisé, l'analyse des discours des différents acteurs a mis au jour les

images des personnes évoquées, comparées, contestées et suggérées afin de bien cerner toutes les représentations qui s’y trouvent. Comme illustré dans le tableau 3, nous avons prélevé, au moyen des ces indicateurs, des images susceptibles d’être regroupées sous la forme de *types d’acteurs* (quelle est l’image évoquée du marginal ou du groupe?), de *figures* (quelle est l’image comparée du marginal ou du groupe?) et d’idées ou de conceptions de désirabilité et d’indésirabilité (quelles sont les images suggérées ou contestées des marginaux?). Afin d’être clair et précis, il est requis d’envisager chacune de ces catégories de représentation plus en détail.

### 3.1.1 IMAGES ÉVOQUÉES DES PERSONNES / GROUPES

Sur la base de cette catégorie de représentations, les images les plus éloquentes, des personnes ou groupes en situation de marginalité, provenant des 330 articles retenus, ont été compilées. Au fil de la formation de la liste des termes destinés à décrire ces populations, l’analyse révèle que le vocabulaire à l’œuvre pour étiqueter ces individus est des plus riches. Ces personnes, dites marginales, doivent composer avec une multitude de mots et d’expressions correspondant à des représentations lourdes de sens. En premier lieu, on note les termes réputés acceptables sur le plan social et souvent employés par les journalistes, les chercheurs, les instances communautaires, les politiciens, etc. Si au premier abord ils ne paraissent nullement péjoratifs, ils ont néanmoins une valeur stigmatisante comme en font foi ces quelques exemples, issus de notre base de données, *assistés sociaux, marginaux, populations marginales, désœuvrés, sans-abri, délinquants, itinérants, toxicomanes, travailleurs du sexe, fugueurs, pauvres, mendiants, moins bien nantis, flâneurs, exclus, alcooliques, clochards, personnes défavorisées, malades mentaux, démunis, vagabonds, squatteurs,*

*jeunes de la rue, contrevenants, minorités, prestataires d'aide sociale, moins fortunés, personnes vulnérables, personnes en détresse, profilés sociaux.* Ce vocabulaire, courant, est maintes fois employé pour désigner les personnes en proie aux problèmes reflétés par les expressions elles-mêmes. Les mots *alcooliques, démunis* et *vagabonds* ou les expressions « consommer de l'alcool de façon excessive », « posséder moins de biens matériels que la plupart des citoyens » ou « errer dans la ville » suggèrent des connotations réductrices et, en les appliquant, comme le font certains intervenants ou professionnels, ils contribuent à l'étiquetage des personnes concernées.

À ce stade, il convient de considérer le second type de vocabulaire révélé par l'analyse des *images évoquées* des personnes en situation de marginalité. Ce lexique comporte des mots, surtout des noms, employés pour désigner péjorativement les personnes ciblées, mais du coup porte consciemment ou non un jugement sur leur état ou leur comportement. Sur ce point, l'analyse révèle plus d'une centaine de termes de cet ordre. Les associations de résidents, les commerçants, les usagers du centre-ville, les élus municipaux, les policiers et les touristes et bien sûr les journalistes ne font pas faute de les utiliser de temps à autre. La base de données créée grâce au logiciel *Filemaker* et mobilisée pour les fins de l'analyse regorge d'expressions de cette nature, parmi lesquelles, pour faire court, *faune bigarrée, vermine, malpropres, nuisances publiques, crottés, asociaux, exclus, junkies, tout-croches, fous, écorchés, paumés, crackheads, quêteux, poqués, squeegees, perdus, dopés, vandales, putes, bums, rebuts humains, multipoqués, robineux, indésirables, déchets de la société, gelés, bestioles, êtres déchus, apathiques.* Ces mots forts en images s'insèrent évidemment dans des articles, susceptibles d'exprimer ou de sous-tendre des jugements et des perceptions,



comme on le verra plus loin.

Selon les remarques faites précédemment à ce sujet, l'indicateur de représentation topologique que sont les objets évoqués contribue à rendre quelque chose présent à l'esprit d'une personne par ses propos. Ainsi, ce sont les images de personnes ou de groupes qui vont engendrer les représentations qui germent dans l'esprit des lecteurs. Il sera plus loin question des différents contextes selon lesquels ces mots et expressions ont été utilisés, mais à cette étape l'analyse s'est bornée aux « images évoquées » suscitées par ces termes associés aux personnes en situation de marginalité.

« Les cochons nous tchekaient, mais ça ne nous a pas empêchés de fêter », disait hier midi, dans un langage aussi coloré que ses cheveux, un jeune punk aux yeux dans la « graisse de bine »<sup>44</sup> ».

Cette description du jeune marginal suggère une représentation péjorative propre à former chez les lecteurs une conception fondée sur son apparence physique.

« Les jeunes ont été consultés, comme ils le seront par le comité de mise en œuvre qui analysera les différents types d'intervention auprès des marginaux et qui permettra un ajustement constant. Bottés de « Docs », affichant des coiffures allant du rose flamboyant à la queue de cheval jaillissant d'un crâne rasé, plusieurs jeunes ont tenu à manifester leur appui au projet par leur assistance à son lancement, hier<sup>45</sup> ».

Les journalistes s'astreignent à décrire en mots les impressions ressenties au contact de la marginalité présente afin de la rendre tangible dans l'esprit de leurs lecteurs, mais cela a un pouvoir d'inflexion sur leurs opinions. S'ils s'interdisent habituellement de décrire l'apparence physique de leurs interlocuteurs, les journalistes ne font pas faute de dépeindre la marginalité, les marginaux au premier chef, en s'attachant

---

<sup>44</sup> Marco Fortier, « Trêve à place d'Youville », *Le Soleil*, 2 juillet 1995, p. A10.

<sup>45</sup> Lise Lachance, « Place d'Youville », *Le Soleil*, 10 mai 1995, p. A5.

principalement à décrire, dans le menu détail, l'apparence physique et vestimentaire de leur personne. L'article écrit par Hugo Meunier en page A12 de *La Presse* du 21 septembre 2008, titré « Des mendiants reçoivent moins de dons », illustre pertinemment ce constat :

« Le temps est frisquet, mais ce n'est rien pour décourager ce marginal aux longs cheveux en broussaille, qui fait la manche depuis 10 ans. [...]

« Si la classe moyenne en arrache, on en subit les contrecoups, en bas », résume Dan, un jeune mendiant rencontré sur le trottoir près de l'intersection des rues Mont-Royal et Saint-André. Son chien Roxie roupille à ses pieds. [...]

Quelques personnes interrogées disent faire autant d'argent que d'habitude, surtout grâce à la générosité de fidèles habitués. « Les temps sont peut être plus durs pour les nouveaux. Moi, ça fait 12 ans que je suis dans la rue Saint-Denis, les gens me connaissent », explique Squeegie, la barbe et les cheveux hirsutes. [...]

Rue Sainte-Catherine, Martin est adossé contre un immeuble, un verre de carton incliné vers les passants. À 18 ans, le visage poupin, il dit être dans la rue depuis sept ans, après avoir écumé les foyers d'accueil toute son enfance. »

La majorité des 330 articles regorgent de ces termes responsables des conceptions souvent fautives des personnes en situation de marginalité qui fleurissent dans l'esprit des lecteurs en vertu desquelles ils prennent l'allure de « personnages » urbains colorés. Des dizaines de pages seraient requises pour citer les extraits d'articles dans lesquels se manifeste ce genre de portraits, mais, pour être bref, en voici quelques-uns utiles à l'analyse exposée ici :

« Sous un soleil de plomb, en fin d'après-midi, l'équipe de baseball des policiers du poste 33 a affronté hier au parc La Fontaine une équipe bigarrée à la chevelure rouge, verte ou jaune, arborant tatouages et anneaux au nez<sup>46</sup> ».

« S'il s'agissait d'un citoyen normal — sans les cheveux verts et sans boucle d'oreille dans le nez — qui commettait ce type de délit, soulève M. Favreau, il ne recevrait sûrement pas de contravention<sup>47</sup> ».

---

<sup>46</sup> Marie-Claude Girard, « Les policiers et les jeunes de la rue aiment le baseball », *La Presse*, 9 août 1995, p. C14.

« Depuis deux semaines, des jeunes sans-abri se pointent l'après-midi au 1662, rue Ontario Est, près de Papineau, pour suivre des cours d'alphabétisation, de français, d'histoire et de mathématiques à l'École du Bon Dieu dans la rue. Crânes rasés, boucles d'oreilles accrochées au nez, squeegees sous le bras ou accompagnés d'un bébé ou d'un chien, ces jeunes, âgés de 16 à 25 ans, réapprennent à apprendre en compagnie de leur professeur, Francine Fleury<sup>48</sup> ».

« Les jeunes marginaux ne sont pas en reste. Ils veulent se faire dorer au soleil; profiter de la vie avant que ce ne soit l'inverse. Mais ils dérangent avec leurs cheveux rouges, bleus, verts. Ils détonnent avec leurs boucles à l'oreille, à l'arcade sourcilière, au nombril, et tutti quanti. Et surtout, ils dérangent avec leurs squeegees, ce pourquoi ils sont constamment repoussés en d'autres lieux<sup>49</sup> ».

« Il reste plus de saleté que de reflets blonds dans les cheveux de Maxwell, qui n'en est pas à ses premiers coups de squeegee. "Les choses ont pas tourné comme je pensais", dit-il en guise d'explication à sa présence dans la rue, raclette à la main. Aujourd'hui, il n'abandonnera pas le coin de rue avant d'avoir 80 \$ dans les poches. La veille, il a amassé 90 \$. Maxwell a deux tentations. La première est de s'asseoir, le dos bien collé au mur de briques sales mais chaudes, et de prendre du soleil. Je le comprends. Ce n'est pas payant de succomber au farniente, mais c'est bon... surtout après avoir sollicité en moins d'une heure une centaine d'automobilistes pas toujours sympathiques. Il suffit en effet d'avoir une raclette à la main, des cheveux ébouriffés et une boucle au sourcil pour que les conducteurs deviennent au mieux méfiants, au pire agressifs<sup>50</sup> ».

« Piccolo a le dos qui plie à force de tousser. Il tousse à s'époumoner, s'agrippant à un poteau pour ne pas tomber. Il râle — "câlisse" — en envoyant sa tête mi-rasée, mi-rasta vers l'arrière. Piccolo s'est injecté sa dernière dose d'héroïne en après-midi et il commence, dès dix heures le soir, à ressentir les douloureux effets de sevrage. S'il ne replante pas bientôt une aiguille dans son bras maigre, c'est tout son corps qui va se révolter, amenant diarrhée, convulsions, douleurs musculaires, lassitude et tremblements. C'est tout son corps qui réclame de l'héroïne<sup>51</sup> ».

« Vendredi à 12 h 30, des dizaines de jeunes font la queue, comme d'habitude, à la cafétéria de Chez Pops, rue Ontario. Il y a en a un avec un squeegee accroché à la ceinture, une autre tout de noir vêtue, les cheveux rouge vif. Tatoués et écorchés, décrocheurs ou fugueurs, désorientés, affamés ou gelés, peu importe, ils sont ici les bienvenus. On les accueille, on les nourrit, on les écoute<sup>52</sup> ».

« Leur apparence, notamment celle des punks, entacherait l'image de marque de la capitale. Elle nuirait ainsi au commerce et au tourisme dans le secteur. "Il faut dire qu'ils ont une allure bigarrée et rébarbative", concède l'officier Jean-François Roy de la

---

<sup>47</sup> François Normand, « La police nous empêche d'être heureux », *Le Devoir*, 6 juillet 1996, p. A3.

<sup>48</sup> Michèle Ouimet, « Des jeunes sans-abri vont à l'École du Bon Dieu », *La Presse*, 11 novembre 1997, p. A10.

<sup>49</sup> Brian Myles, « Vivre dans la marge », *Le Devoir*, 17 avril 1998, p. A1.

<sup>50</sup> Brian Myles, « Squeegee du dimanche », *Le Devoir*, 25 avril 1998, p. A1.

<sup>51</sup> Brian Myles, « Dans la ligne de feu », *Le Devoir*, 22 septembre 1998, p. A1.

<sup>52</sup> Rima Elkouri, « Le bon Pops dans la rue », *La Presse*, 16 décembre 2007, p. Plus 5.

police de Québec. «Ils s’attourent comme des goélands, poursuit-il, ils quêtent et ça dérange les passants et fait fuir les touristes”<sup>53</sup> ».

« Les années douces achèvent pour ces punks à la crinière verte, rouge ou bleue qui ont pris l’habitude d’écouter du classique dans l’édicule de la station de métro Berri et de flâner sur la place Pasteur, une plaie grouillante située devant le bel édifice de l’École des sciences de la gestion, coin Saint-Denis et Maisonneuve. La généreuse administration Bourque a cédé gratuitement le site public pour dix ans à l’université, qui n’en pouvait plus de tolérer cette présence marginale dans son voisinage<sup>54</sup> ».

Sous la signature de Patrick Lagacé, dans un seul de ses articles, on ne décèle pas moins de treize mots ou expressions employés pour décrire les marginaux qu’il a eu soin d’observer durant une nuit d’octobre à l’angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Hubert : 1) faune colorée et poquée; 2) paumés; 3) entrepreneurs du trottoir; 4) zombies; 5) revendeurs; 6) *crackheads*; 7) quêteux; 8) junkies; 9) poqués; 10) robineux; 11) travestis; 12) fêtards ivres; 13) héroïnomanes<sup>55</sup>.

La représentation donnée des personnes en situation de marginalité se forme en vertu de leurs caractéristiques physiques et on ne fait souvent que citer leurs prénoms ou leurs surnoms. La description du « brave citoyen » interviewé sur le vif se conçoit par contraste de la façon suivante :

« Et les gens qui donnent aux mendiants, vont-ils être moins tentés de puiser dans leur poche si la situation économique empire? “Je pense que c’est avant tout une question de valeurs”, dit Jacques Hébert, qui vient de donner quelques pièces à un jeune dans la rue Sainte-Catherine. “Je lui en donne parce qu’il m’a donné un conseil sur les chiens. En temps normal, j’achète le journal *L’Itinéraire*, mais je ne donne pas aux jeunes qui utilisent cet argent pour la dope”<sup>56</sup> ».

---

<sup>53</sup> Antoine Robitaille, « La place d’Youville, haut lieu du tourisme punk », *Le Devoir*, 22 juin 1994, p. A6.

<sup>54</sup> Brian Myles, « La dictature de l’image », *Le Devoir*, 18 août 1999, p. A1.

<sup>55</sup> Patrick Lagacé, « Si la rue pouvait parler... », *La Presse*, 6 octobre 2007. p. A8.

<sup>56</sup> Gilles Gauthier, « Squeegees, mendiants, dealers et prostitués feront encore partie du paysage montréalais », *La Presse*, 5 mars 1998, p. D14.

Le journaliste se fait ici un devoir de citer le nom complet du citoyen sans décrire son apparence physique ou ses comportements. La différence observée sous ce seul chef contribue à la formation de la représentation péjorative à l'égard des personnes considérées comme marginales du fait que, en théorie, leurs attitudes individuelles ne se conforment nullement avec les valeurs collectives en vigueur. Elles représentent ainsi une « faune » amalgamée à des comportements étranges sans véritablement considérer les problèmes auxquels elle est en proie.

### 3.1.2 IMAGES COMPARÉES DES PERSONNES / GROUPES

Les images, pour ne pas dire les représentations, conçues pour décrire les personnes en situation de marginalité (PSM) présentes dans l'espace public, se forment — chez les journalistes comme chez d'autres acteurs publics — au fil d'une pléthore de métaphores et de comparaisons utiles pour illustrer certaines de leurs caractéristiques physiques et psychologiques. Les punks, par exemple, sont souvent associés sans nuances à des *chiens*, des *juifs*, des *poubelles*, des *étudiants*, des *zombies*, etc. Les interlocuteurs des journalistes, souvent des autorités publiques ou politiques, appuient leurs propos qui concernent des personnes marginales sur des qualifications qui font office de représentations sous le coup de comparaisons plus ou moins avantageuses avec des vis-à-vis comme des travailleurs, des étudiants ou des citoyens.

« Le mélange de Saint-Roch est presque indescriptible. Les Mercedes y côtoient dorénavant les chaises roulantes des vieux handicapés; les jeunes cracks d'informatique en chemise blanche, les bedaines à l'air toutes tatouées; les psychiatrisés et déficients mentaux, les artistes; les vieux, les jeunes; les Noirs et les Asiatiques, les Blancs; les gens d'affaires, les mendiants; les chercheurs, les perdus...<sup>57</sup> ».

---

<sup>57</sup> Administration, « Une expérience de métissage sans pareil ». *Le Soleil*, 11 septembre 2004, p. X4.

« Le principal problème avec les *squeegees*, ce n'est pas qu'ils intimident ou harcèlent. C'est qu'ils lavent mal. Ils étalent la saleté, ne rincent pas comme il faut, ne vont pas dans les coins. Lorsqu'ils terminent le boulot en catastrophe, le pare-brise est souvent plus sale qu'avant. C'est un problème de contrôle de la qualité. De sous-investissement dans la formation, les équipements et les ressources. Ce n'est pas un problème pour la police. Ça ne se règle pas avec des amendes ou des peines de prison. Si on trouvait le bureau chef, on porterait plainte au service à la clientèle. Mais cette industrie est si mal structurée. Une poignée d'entrepreneurs autonomes, quelques dizaines au plus fort de l'été, cheveux hirsutes, des clous sur les blousons, l'air pas toujours très frais. Des outils de travail minimalistes : bouteilles d'eau et balais à pare-brise, souvent dérobés dans une station-service. Leurs places d'affaires et heures d'ouverture sont aléatoires. On les trouve le plus souvent sur le boulevard Charest, la rue Saint-Joseph, la rue Saint-Jean. Mais le service est instable<sup>58</sup> ».

Un commerçant, fort de sa bonne réputation, sur la rue Mont-Royal, monsieur Salim, affirme à visage découvert :

« Dès que je les vois, j'appelle la police, dit-il. J'ai dû appeler huit fois. La police vient. Ils prennent leurs noms. Ils leurs parlent, puis partent. Eux, ils n'ont aucune conséquence, mais moi, si je me stationne ici et que je suis *over* de deux minutes sur mon parcomètre, j'ai un ticket de 42 piasses, et si je ne le paie pas, ils vont venir m'arrêter alors que je suis un citoyen qui paie des taxes. Mais eux qui contribuent à peu près rien à la société, ils sont libres de faire ce qu'ils veulent<sup>59</sup> ».

Il n'y a pas que les commerçants pour établir ce genre de parallèles préjudiciables aux sans-abri, aux mendiants ou aux marginaux. Les édiles, comme les gestionnaires municipaux, peuvent formuler des déclarations à l'emporte-pièce que les journalistes se font devoir de rapporter à leurs lecteurs.

« C'est la réponse de la conseillère municipale au cri d'alarme lancé hier par des organismes d'aide aux sans-abri, qui affirment que ces personnes sont victimes de discrimination de la part des policiers montréalais. Selon ces groupes, les agents sont beaucoup plus prompts à coller un constat d'infraction à ces marginaux qu'au reste de la population. Ce que nie catégoriquement Mme O'Sullivan. "Si je traverse en plein milieu de la rue et qu'un policier me voit, il va me donner un constat d'infraction", a-t-elle indiqué. Les policiers sont là pour faire leur travail. Parlant toujours des sans-abri, la responsable du développement social et de la sécurité du revenu à la Ville a ajouté qu'ils

---

<sup>58</sup> François Bourque, « Squeegee Inc. », *Le Soleil*, 11 mai 2006, p. 5.

<sup>59</sup> Éric Clément, « L'exode des sans-abri sur le Plateau l'été cause problème », *La Presse*, 23 septembre 2004, p. A12.

doivent éviter de se mettre dans des situations délicates “pour ne pas recevoir de contraventions”<sup>60</sup> ».

Ce genre d’amalgames est monnaie courante dans les rangs des acteurs sociaux ciblés dans la présente analyse du fait qu’ils semblent spontanément enclins à comparer les marginaux à leur propre personne et, par conséquent, aux qualités qu’ils se reconnaissent eux-mêmes. En font foi les invectives adressées aux mendiants et répercutées publiquement, par exemple : « Va travailler comme tout le monde si tu veux de l’argent! » *A contrario*, les intervenants auprès des personnes marginalisées vont également jouer de ces comparaisons pour décrier le « traitement différentiel » des PSM face aux citoyens enclins à se conformer aux valeurs collectives en vigueur. Les personnes en situation de marginalité et les intervenants œuvrant dans les organismes communautaires sont prompts à déplorer les interventions, plus ou moins répressives, des autorités municipales à leur égard par comparaison au reste de la population. Selon toute vraisemblance, le punk aux cheveux verts et aux vêtements troués, enclin à dormir sur un banc public, se verra imposer un constat d’infraction tandis que l’homme d’affaires en costume-cravate ne sera nullement inquiété dans pareilles conditions. Alex Berthelot, rencontré dans le cadre de la recherche, répète au journal *La Presse* le constat qu’il a formulé à notre intention :

« Dès que tu vis dans la rue à Montréal, tu reçois des tickets de manière systématique, assure M. Berthelot. Si les policiers veulent donner des billets pour ce genre d’infraction, qu’ils en donnent à tout le monde, sans distinction<sup>61</sup> ».

Les journaux font écho aux récriminations de ce genre qui, formulées par des

---

<sup>60</sup> Maxime Bergeron, « “Qu’ils apprennent à vivre” », *La Presse*, 8 décembre 2004, p. A2.

<sup>61</sup> *Ibid.*

organismes d'aide aux personnes vulnérables, tendent à expliquer le « traitement différencié » au motif d'une application rigoureuse de la loi aux personnes dont les attitudes individuelles ne se conforment pas aux valeurs collectives. Selon le père Emmett Johns, surnommé *Pops*, figure emblématique de l'organisme *Dans la Rue* :

« Il y a un sérieux problème en ce moment. “Je trouve que les policiers sont trop agressifs avec les jeunes, dénonce-t-il. Ils donnent souvent des contraventions de 65 \$ aux jeunes marginaux lorsqu'ils traversent la rue, par exemple à une intersection où le voyant pour piétons interdit le passage.” Il ajoute que le simple citoyen vêtu convenablement n'est nullement pénalisé pour ce même genre d'infraction<sup>62</sup> ».

Gil Favreau, directeur de l'unité mobile L'Anonyme à Montréal, abonde dans le même sens selon les propos rapportés par la presse.

« Il dénonce le fait qu'il y ait une politique de répression de deux poids deux mesures dans l'application de la loi par la police. S'il s'agissait d'un citoyen normal — sans les cheveux verts et sans boucle d'oreille dans le nez — qui commettait ce type de délit, soulève M. Favreau, il ne recevrait sûrement pas de contravention<sup>63</sup> ».

« Même les organismes communautaires chargés de venir en aide aux marginaux ne saisissent pas trop bien la nuance dans l'application des règlements municipaux. S'il est inacceptable de rester immobile dans un parc, il est tout aussi aventureux de s'y promener, sous peine d'être taxé de vagabondage. Que faire? À part changer de look, rien. Car les règlements ne sont pas appliqués de la même façon pour l'homme d'affaires qui fait une sieste au milieu du parc et le squeegee qui s'y repose avant le début de l'heure de pointe<sup>64</sup> ».

Nombre d'itinérants vont dans le même sens et, sujets à des enquêtes journalistiques, déplorent la judiciarisation à laquelle ils sont en proie d'emblée, pour ne pas dire dont ils sont victimes :

---

<sup>62</sup> François Normand, « La police nous empêche d'être heureux », *La Presse*, 6 juillet 1996, p. A3.

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> Brian Myles, « Les marginaux refusent de se laisser jeter “dehors de dehors” », *Le Devoir*, 26 novembre 2003, p. A5.



« Les discussions ont rapidement glissé sur la discrimination des policiers à l'égard des jeunes, et la pluie de contraventions qui s'est abattue sur eux pour avoir marché sur le gazon, pris plus de deux places sur un banc public, craché par terre, pratiqué le squeegee. Benoît devait 4000 \$, Jocelyn évalue à 10 000 \$ le trou dans ses poches, François et Frédéric préfèrent éviter le sujet. "T'es déjà dans la rue, t'as pas de 'cash'. Si t'as un 'ticket', t'auras encore moins de 'cash' et ce sera plus dur de s'en sortir. Le 'ticket', c'est une autre façon de te donner une claque sur la gueule", explique François, un passionné de cinéma à la recherche d'un emploi<sup>65</sup> ».

Interrogée sur le sujet, par le même journaliste, Roxane Beauchemin, de la Table de concertation jeunesse/itinérance du centre-ville, corrobore ces propos en reprenant à son compte la même comparaison qui, en l'occurrence, lui est utile pour mettre au jour la discrimination dont font preuve les élus comme les administrateurs municipaux :

« Les sans-abri sont bel et bien victimes de discrimination dans l'attribution des constats d'infraction. Et leur incapacité de payer les conduit souvent en prison, déplore-t-elle. Cette judiciarisation vient saboter toutes les démarches de réinsertion sociale entreprises avec ces gens, souligne Mme Beauchemin. C'est comme un boulet qu'ils traînent<sup>66</sup> ».

Nombre des jeunes de la rue partagent à bien des égards cette vision lorsque vient le temps de comparer leur image à celle des citoyens ordinaires.

« Quant aux jeunes de la rue, ils se disent carrément victimes d'oppression. Pour Brigitte, une jeune fille de la rue âgée de 19 ans, la police a des préjugés à l'endroit des jeunes marginaux. "Ils nous jugent parce qu'on est différents, a-t-elle dit. Ils ont peur de la différence et ils la répriment sans raison"<sup>67</sup> ».

On va aussi comparer les représentations des marginaux entre eux, c'est-à-dire entre les villes du pays ou du globe afin de montrer les différences et les similitudes entre les modes de vie de la rue dans ces endroits.

---

<sup>65</sup> Brian Myles, « Réalité sociale ou sac à symptômes ? : la rue reconnue », *Le Devoir*, 6 mars 2000, p. A1.

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> François Normand, *loc. cit.*, p. A3.

« M. Grenier a qualifié de ridicule une dépêche de la Presse Canadienne publiée mercredi, où l'on faisait valoir que la situation des jeunes sans abri à Montréal ou à Toronto était similaire à celle qui prévaut dans les grandes villes du tiers-monde, où des adolescents "en sont réduits à fouiller les poubelles pour manger, à dormir dans les édifices publics et à faire commerce de leur corps"<sup>68</sup> ».

« Si le problème des jeunes sans abri est bien réel à Montréal, il n'est en rien comparable à celui de villes extrêmement peuplées comme Mexico, Le Caire ou Rio de Janeiro. Une étude réalisée par un comité réunissant des experts du ministère de la Santé et des Services sociaux, de la Régie régionale de la santé Montréal-Centre et de la Ville de Montréal indique que le nombre de jeunes sans abri à Montréal est d'environ 5000, et que 2000 d'entre eux, surtout des fugueurs et des jeunes chassés de leur foyer, ont moins de 18 ans<sup>69</sup> ».

Moult représentations sont mises de l'avant afin d'illustrer la « gestion » des populations marginalisées, selon l'expression désormais consacrée sur la place publique. Les acteurs en présence recourent à des analogies pour mettre au clair les enjeux auxquels ils doivent s'affronter. Les mendiants sont par exemple envisagés comme des pigeons tandis que les jeunes de la rue correspondent à des sauvages ou des chiens ou enfin les toxicomanes à des zombies. Sur le registre scientifique, les chercheurs ne se font pas faute de comparer les *squeegees* à des « quêteux », les itinérants aux jeunes de la rue, les *crackheads* aux héroïnomanes, etc. Si ces analogies se révèlent propices pour cibler exactement les problèmes auxquels doivent se frotter les intervenants ou les administrateurs publics, elles se répercutent dans l'opinion publique et peuvent éventuellement donner corps à des images ou des représentations médiatiques plus ou moins péjoratives.

---

<sup>68</sup> Pierre Gingras, « Les sans-abri âgés de moins de 18 ans seraient tout au plus 2000 à Montréal », *La Presse*, 16 avril 1993, p. A2.

<sup>69</sup> *Ibid.*

### 3.1.3 IMAGES CONTESTÉES ET SUGGÉRÉES DES PERSONNES / GROUPES

Sous l'optique journalistique, le portrait des marginaux, susceptibles d'occuper les places publiques, varie selon que ceux-ci sont décrits par des chercheurs ou des intervenants d'une part, et d'autre part, par des dirigeants publics et politiques œuvrant notamment à l'échelle municipale ou finalement les commerçants. Il en est de même si les journalistes tournent leur attention vers de simples citoyens habitués ou non à les côtoyer. Il paraît donc opportun, à ce stade de l'analyse, d'envisager les images des personnes en situation de marginalité contestées et suggérées puisque ce sont ces représentations qui donnent corps aux valeurs prônées par les acteurs susceptibles d'émettre, grâce aux questions posées par les journalistes, des points de vue sur leur place dans l'espace public. Dans la grille d'analyse transversale (voir tableau 3), les images contestées et suggérées sont liées aux conceptions d'indésirabilité et de désirabilité. Dans la majorité des cas, si une représentation des personnes ou d'un groupe est contestée, elle sera immédiatement assortie à une représentation suggérée susceptible de s'y substituer.

« “On m’a dit de ne pas parler aux journalistes. Parce que c’est la faute du *Journal de Montréal* si on est ruinés. Ils ont écrit un article pour dire qu’on était des alcooliques et des drogués, et qu’on gagnait 300 \$ par jour! C’est même pas vrai! Je gagne à peine assez pour me payer une bière”<sup>70</sup> ».

Si, par exemple, on conteste l'idée que tous les sans-abri sont toxicomanes, il faudra suggérer que plusieurs ne le sont pas et trouver une façon de l'illustrer. Dans cette voie, l'organisme Dans la Rue a d'ailleurs organisé en 1995 une partie de baseball opposant des jeunes de la rue aux policiers afin de permettre à ces deux

---

<sup>70</sup> Rima Elkouri, « Squats et bureaucrates », *La Presse*, 14 août 2002, p. E1.

entités de mieux se connaître et ainsi de mettre entre parenthèses les images stéréotypées avec, à la clé, l'opportunité d'en concevoir d'autres, fondées sur l'expérience pratique, personnelle, plutôt que selon l'expérience professionnelle dans le cas des agents de la paix. Les deux parties en présence ont pu tirer bénéfice de ce face à face organisé sous le signe de la cordialité.

« Les policiers ont des craintes vis-à-vis des jeunes itinérants parce qu'ils sont marginaux, déviants. Mais ici, ils peuvent se rendre compte que ce sont des jeunes comme les autres. D'un autre côté, les jeunes peuvent voir que les policiers ne sont pas si différents d'eux. Et qu'ils n'ont pas tous été des anges avant de porter l'uniforme<sup>71</sup> ».

Selon le compte-rendu donné dans la presse, l'occasion a été propice pour constater les conceptions stéréotypées à l'œuvre de chaque côté et pour les neutraliser dans la mesure du possible en faisant preuve d'une pointe d'humour aiguisé.

« Les jeunes se sont d'abord fait attendre. Peu à peu, par petits groupes, ils sont finalement arrivés, quelques-uns chaussés de patins à roues alignés. "Depuis le temps que je veux battre un policier au bâton!", s'est exclamé un jeune homme aux cheveux ras et vermeil. "Est-ce qu'ils vont nous arrêter si on vole des buts?", a demandé un autre. Les premiers échanges ont pris un air détendu, mais quelques petites phrases sournoises laissaient passer une pointe de méfiance : "Vous n'êtes pas encore à la retraite, vous? Comme ça, vous venez jouer à la balle sur vos heures de travail...". C'est pour tenter de faire diminuer les préjugés que la directrice de l'organisme Le Bon Dieu dans la rue, Marina Boulos, a convié les policiers à une partie de baseball<sup>72</sup> ».

Car, force est de le noter, bon nombre de personnes en situation de marginalité, victimes de stigmatisation, s'évertuent à contredire les images péjoratives qui leur sont associées afin de pouvoir imposer sur la place publique d'autres images concordant avec leur véritable condition. Selon Karine, par exemple, une des « jeunes punk not junk — végétariens qui prônent l'égalité sociale, la justice, la protection de

---

<sup>71</sup> Marie-Claude Girard, « Les policiers et les jeunes de la rue aiment le baseball », *La Presse*, 9 août 1995, p. C14.

<sup>72</sup> Marie-Claude Girard, *loc. cit.*, p. C14.

l'environnement et des animaux et qui rejettent le fascisme, le communisme et le racisme [...] », l'image des punks que projette les médias est singulièrement biaisée, comme l'expriment ses propos recueillis par un journaliste.

« Elle voudrait démystifier l'image qu'on véhicule des punks du square Berri. "Durant la journée, il y a des punks rocks [la majorité des punks], mais après minuit, il n'y en a pratiquement plus, il n'y a que les vendeurs de drogue." Selon elle, certains médias ne font que jeter de l'huile sur le feu en présentant tous les marginaux comme des individus dangereux et indésirables. "Il faut comprendre que l'idéologie punk, prise dans son ensemble, est pacifique et non violente", a-t-elle expliqué en dénonçant ceux qui mettent à la même enseigne les skinheads, les punks et tous les groupuscules extrémistes de droite ou de gauche<sup>73</sup> ».

Les enquêtes sur le terrain conduites par les journalistes les amènent à s'affronter à des « marginaux » susceptibles de les forcer à nuancer les représentations qu'ils forment de la marginalité dans leurs pages. Ils doivent reconnaître de bonne grâce les *différents* visages de la marginalité et admettre l'hétérogénéité de la population des PSM, selon le sigle consacré. Ils doivent également avouer que la condition de ces individus est susceptible d'évoluer, voire de changer au fil du temps. Éric « Roach » Denis, un des punks les plus connus de Montréal, incarne ce cas de figure. Ancien sans-abri, ex-toxicomane et punk militant, Roach s'est d'abord essayé à jouer le cinéaste avec son film *S.P.I.T. : Squeegie Punks in Traffic*, pour ensuite se présenter comme candidat indépendant lors d'une élection fédérale dans le comté Outremont pour mettre en cause, sous le mode de la dérision, l'image publique à laquelle il est sujet et pour donner voix à ses semblables.

« C'est un Roach en pantoufles de phentex qui m'y a accueillie. Casquette kaki usée recouvrant son "mohawk" turquoise, barbichette à la Che Guevara, chandail kangourou noir, jeans... Ce n'est pas parce qu'il se lance en politique que le rebelle de 26 ans va se mettre à porter la cravate. En fait, on l'aura vite compris, c'est au nom de ses amis

---

<sup>73</sup> François Normand, *loc. cit.*, p. A3.

exclus que Roach mène cette campagne. Pour leur donner une voix. Il remonte sa manche pour me montrer les tatouages ornant son avant-bras. Des dessins lugubres en forme de pierres tombales. Une pierre tombale pour chaque ami de la rue disparu. Il y en a 18. “J’ai 18 chums qui sont morts...” Suicides. Surdoses. Accidents. Morts de froid... De cruelles réalités que Roach connaît trop bien et qu’il ne peut plus tolérer sans rien faire. Un jour, rêve-t-il, il sera ministre de l’Itinérance... Un jour, peut-être, il n’aura plus besoin de se faire tatouer<sup>74</sup> ».

Les journaux sont donc parfois émaillés d’images contraires à celles que les journalistes dessinent au fil de leurs reportages. Au fil de leurs articles, ils sont amenés, par la force des choses, à rapporter des conceptions que l’analyse associe ici à des « images contestées », comme en font foi ces extraits.

« Éric Boulay, de Lauberivière, et Danielle Brouard, des Services correctionnels du Canada, tentent quant à eux de montrer que l’intégration est la clé de cette mixité tant souhaitée, richesse du quartier. “Je suis tanné du stéréotype méchant commerçant et méchant itinérant, a insisté M. Boulay, chaque élément est un atout.” “On pourrait faire tellement plus de petits gestes pour aider!”, a lancé de bon cœur Mme Brouard, qui côtoie 32 ex-détenus en réinsertion sociale dans un immeuble de Saint-Sauveur, tout près. Michel Lavoie, des Copies de la Capitale, a répliqué à ce vœu pieux : “Les itinérants, c’est leur choix de vie. Tu ne peux pas toujours les prendre par la main!” Amoureux de sa ville et employant des gens issus de tous les milieux, il croit que parcourir et connaître à fond son quartier sont les meilleures façons de s’y sentir en sécurité et heureux<sup>75</sup> ».

« “Je ne nierai jamais qu’il y a de la violence dans la rue ou que ça peut être apeurant de traverser un groupe de 25 punks, a-t-elle expliqué à *La Presse* après sa présentation. Mais l’ampleur du phénomène a été construite (par la société). On pense que chaque jeune est violent, délinquant ou drogué, alors qu’il y a une grande diversité dans la rue. J’ai rencontré des jeunes qui vivent dans la rue presque en permanence et qui ne consomment pas, ou n’ont jamais fait de vol par effraction.” La chercheuse souligne qu’au cours des dizaines de nuits qu’elle a passées dans les environs du parc Pasteur, rue Saint-Denis, elle a rarement vu les jeunes commettre des gestes violents<sup>76</sup> ».

« Il n’existe aucune étude permettant de croire que les personnes itinérantes seraient à ce point dérangeantes et dangereuses, ou même perçues comme telles par leurs concitoyens, qu’il deviendrait légitime pour le Service de police de la Ville de Montréal

---

<sup>74</sup> Rima Elkouri, « Du “squeegee” à la politique », *La Presse*, 7 janvier 2006, p. A12.

<sup>75</sup> Josiane Desloges, « Apprendre à connaître Saint-Roch », *Le Soleil*, 12 mars 2010, p. 18.

<sup>76</sup> André Pratte, « Et si nous avions inventé la violence des jeunes de la rue ? », *La Presse*, 11 mai 1999, p. A8.

(SPVM) de les cibler explicitement dans le cadre de ses efforts pour préserver l'ordre et la sécurité<sup>77</sup> ».

« “C'est tellement important de sensibiliser la population au phénomène des jeunes dans la rue. J'espère qu'une vigile comme celle-là va sensibiliser quelques personnes. Il y en a trop qui croient que nous avons choisi de vivre dans la rue. Ce n'est pas un choix”, lance Alain, 22 ans, à l'Auberge depuis deux semaines<sup>78</sup> ».

Dans un article de *La Presse* de 1996 qui relate les paramètres d'une vaste enquête menée auprès de 70 jeunes itinérants de Montréal par le GRIJA (Groupe de recherche sur l'itinérance des jeunes adultes), on voit bien la dynamique contestation – suggestion à l'œuvre dans le partage de l'information transmise aux médias. Les chercheurs tentent de substituer les images préconçues des jeunes itinérants par celles qui sont illustrées à la lumière de leurs résultats de recherche de façon à donner l'heure juste à la population, aux autorités et aux différents paliers de gouvernement. La coordonnatrice de l'enquête démontre bien ce type de contestation de l'image des personnes / groupes dont il est question dans notre analyse.

« Véronique Lussier tient cependant à souligner que le public doit être informé des nouvelles données de l'itinérance et changer de comportement : “Les gens ont tendance à assimiler les itinérants aux seuls clochards, fous ou alcooliques, mais depuis le début des années 90, les malades mentaux et les polytoxicomanes ne représentent que 30 à 40 % des cas. Il est donc temps de modifier les idées reçues et de réagir face à ce problème majeur<sup>79</sup> ».

Michel Parazelli, professeur à l'UQAM, chercheur et codirecteur du présent mémoire, a lui aussi tenté de suggérer des images ou des représentations plus justes des PSM. Il a d'ailleurs lancé une activité visant à favoriser la conversation entre les

---

<sup>77</sup> Gaétan Cousineau, « Ciblage déplorable », *La Presse*, 11 novembre 2009, p. A31.

<sup>78</sup> Pascale Breton, « Une nuit sous les réverbères pour une bonne cause », *La Presse*, 20 octobre 2000, p. E1.

<sup>79</sup> Emmanuelle Robin, « Une enquête sur les causes de l'itinérance des jeunes », *La Presse*, 9 février 1996, p. A5.

élus municipaux, les travailleurs communautaires et les jeunes de la rue. Il a formé quatre groupes homogènes soit deux de jeunes de la rue, un d'élus municipaux et un de travailleurs communautaires puis les a convaincus de discuter ensemble par messages écrits pendant 14 mois avec l'aide d'un médiateur. À raison d'une fois par mois, les groupes devaient prendre connaissance des messages qui leur étaient adressés, puis y répondre à leur tour. C'est d'ailleurs un des moyens les plus efficaces pour contester les images qui leur sont associées afin d'en suggérer d'autres, plus proches de la vérité.

« Ironie du sort, ces jeunes dépeints comme étant instables, incapables de mener leurs projets à terme, irresponsables, etc., se sont engagés davantage que les élus municipaux (Claire Saint-Arnaud, Annie Samson et Sammy Forcillo) dans cette aventure humaine. Plus cocasse encore, les marginaux se sont même permis de ramener les élus dans le droit chemin de la négociation en cours de route, en écrivant : “Votre manque de coopération et vos tactiques évasives sont déplorables et démotivantes. Nous croyons avoir un dialogue en cours, ce qui implique deux parties. Répondez-nous S.V.P.” Les jeunes ont ragé contre les délais de réponse, le manque d'intensité et de vérité des élus, “des personnages programmés” tenant un discours politiquement correct<sup>80</sup> ».

Même si cette activité n'a pas réglé les enjeux qui mettent en scène les PSM et les dirigeants municipaux, elle a permis de faire tomber plusieurs préjugés et de réduire la méfiance réciproque qui planait dans les deux camps.

« Jacques Moïse, du Projet d'intervention auprès des mineurs prostitués, a aussi collaboré au projet. Réaliste, il doute fort que soit venu le règne de la confiance mutuelle et réciproque. “La seule chose qui a changé, c'est que les jeunes ont pu expérimenter un rapport de force. Ils ont pu parler directement à des élus. C'est important pour eux de savoir qu'ils peuvent avoir un outil de négociation”<sup>81</sup> ».

Comme mentionné précédemment, l'ennui majeur avec la mise en place d'images dans l'opinion publique réside dans le fait que les personnes marginalisées sont évidemment celles qui en souffrent. C'est d'ailleurs pourquoi des chercheurs, des

---

<sup>80</sup> Brian Myles, « Réalité sociale ou sac à symptômes ? : la rue reconnue », *op. cit.*, p. A1.

<sup>81</sup> *Ibid.*



travailleurs communautaires et des journalistes vont tenter de contester les représentations que l'on se fait des PSM afin d'en suggérer de plus appropriées à la réalité. Plusieurs chercheurs ont étudié cet effet pernicieux de la propagation d'une image négative chez ces populations, réalité qui est présente tout autour du globe. Un psychologue américain, Forrest Tyler, explique d'ailleurs l'incohérence entre le fait que « la société condamne ces jeunes alors que c'est elle qui les pousse à prendre le chemin de la rue<sup>82</sup> ». Tel que démontré par l'École de Chicago, le professeur Tyler expose très clairement les conséquences d'un déséquilibre entre les attitudes individuelles et les valeurs collectives qui mène à différentes formes de désorganisation sociale.

« La pression mise sur le dos des jeunes pour qu'ils se conforment à des règles ou à des modèles qui ne leur conviennent pas est trop forte, soutient le psychologue aux cheveux gris, qui étudie les jeunes de la rue depuis 10 ans, tant en Amérique du Sud qu'aux États-Unis. [...] Tant que les préjugés continueront de courir sur le dos des jeunes de la rue, ceux-ci auront tout intérêt à continuer de se débrouiller par eux-mêmes<sup>83</sup> ».

En somme, ces représentations que sont les images évoquées, comparées, contestées et suggérées des personnes ou groupes s'affrontent les unes aux autres et, par l'intermédiaire des journalistes, se répercutent dans l'opinion publique, et, pour ce qui fait l'objet du présent mémoire, dans les conceptions qu'exhibent les dirigeants publics politiques. Les conceptions à l'œuvre tant dans l'opinion que dans la décision publique sont, en toute hypothèse, responsables des plaintes formulées par les citoyens et adressées aux édiles et administrateurs enclins dès lors

---

<sup>82</sup> Charles Grandmont, « Ex-square Berri : un nettoyage qui laisse des taches », *La Presse*, 20 août 1996, p. A11.

<sup>83</sup> *Ibid.*

à édicter des lois et des règlements auxquels seront sujettes les personnes en situation de marginalité. Voilà ce à quoi va s'attacher l'analyse à présent.

### 3.2 IMAGES DES LIEUX

« Les marginaux se sont toujours approprié un espace public pour se retrouver entre eux. Cela correspond à un besoin de socialisation que le chercheur montréalais Michel Parazelli a très bien expliqué dans ses travaux. La rue et ses édens urbains entrent dans la reconstruction de l'identité du jeune marginal<sup>84</sup> ».

Dès qu'il est question d'aménager la présence des PSM sur un territoire quelconque, les techniques utilisées sont souvent associées aux différents lieux fréquentés par ces derniers. La ressource principale des élus municipaux sur le terrain est bien sûr le corps policier. C'est à ces agents que revient la lourde tâche d'appliquer les décisions prises à l'Hôtel de ville. Étant donné la nature nomade des marginaux, s'expliquant en partie par la dispersion des ressources sur le territoire, les policiers doivent avoir à l'œil plusieurs lieux propices de rassemblement afin d'y maintenir l'ordre et la paix et de minimiser le nombre de plaintes de citoyens. La police et les agences de sécurité doivent régulièrement patrouiller ces endroits (parcs, stationnements, bordures de rues, intersections à *squeeges*, métros, entrées de commerce, « squats », centres commerciaux, institutions d'enseignement, ressources et refuges, etc. Les parcs, par exemple, sont des lieux de prédilection pour les PSM puisque les installations favorisent le « flânage » et les rassemblements (tables à pique-nique, estrades, bancs, pelouse, etc.) et que tous y sont admis sans discrimination contrairement à plusieurs endroits où ils ne sont pas les bienvenus. Bien qu'ils aient légalement le droit de fréquenter les mêmes endroits que n'importe quel autre citoyen,

---

<sup>84</sup> Brian Myles, « La dictature de l'image », *Le Devoir*, 18 août 1999, p. A1.

leur allure et leurs comportements, suscitant parfois la méfiance et même la peur des résidents du secteur, leurs valent souvent des expulsions ou des constats d'infractions pour avoir enfreint des lois ou règlements. Comme on ne peut interdire directement leur présence dans les lieux publics sous prétexte qu'elle dérange les citoyens, puisque ce serait de nature discriminatoire et contraire à la Charte des droits et libertés, la seule façon pour les autorités d'expulser un marginal d'un espace public est de le pincer à enfreindre un règlement. En regardant l'historique des lois instaurées en rapport avec la gestion des itinérants et marginaux depuis les années 90, on remarque que plusieurs règlements, souvent fallacieux, on y reviendra plus loin, ont vu le jour au cours de ces années qui ont été marquées par la revitalisation du centre-ville de Montréal et du quartier Saint-Roch de Québec. Encore ici, les valeurs collectives qui sont associées par la population aux lieux investis par les personnes ou groupes marginalisés ne correspondent pas aux attitudes individuelles de ces derniers, ce qui entraîne bien évidemment de la discorde sur le plan de la gestion de ces espaces publics. Regardons tout d'abord quelles sont les représentations de ces lieux évoqués, avant d'analyser comment ils sont comparés, contestés, et suggérés.

### 3.2.1 IMAGES ÉVOQUÉES DES LIEUX

Chaque ville possède ses espaces jugés problématiques où différents « types » de populations se côtoient et utilisent les lieux à différents usages, ce qui cause problème lorsque la simple présence ou les comportements d'une personne ou d'un groupe ne cadre pas avec les valeurs collectives associées à cet endroit. Selon Michel Parazelli, dans son ouvrage *La rue attractive* (2002), les marginaux s'approprient ces lieux afin de tenter de recomposer leur identité au contact des personnes qui partagent le même

endroit et qui y pratiquent le même genre de comportements. Tel que mentionné précédemment, la nature de ces lieux varie beaucoup, et cela en fonction des différentes utilités que les PSM vont trouver en ces endroits. Par exemple, le métro de Montréal, l'hiver, n'est pas occupé par les populations marginalisées pour les mêmes raisons qu'un parc l'été. À Montréal, que ce soit aux fins de rassemblement ou pour se réchauffer par temps froids, plusieurs lieux sont problématiques pour les administrateurs publics puisque la présence des PSM dérange plusieurs citoyens et commerçants et cela pour différentes raisons.

« La question de l'espace public demeure un enjeu majeur pour les personnes sans abri. Lorsqu'on est un sans-abri, la majorité des activités quotidiennes se font dans l'espace public (manger, dormir, fumer, etc.), contrairement à l'ensemble de la population qui bénéficie d'un espace privé pour ces mêmes activités. Malheureusement, la présence des sans-abri et leurs activités dans cet espace ne sont pas toujours appréciées par l'ensemble des Montréalais et Montréalaises<sup>85</sup> ».

Si l'on fait un rapide survol des lieux qui, à Montréal, depuis une vingtaine d'années, posent problème au chapitre de la gestion des personnes qui les fréquentent et de leurs comportements, il importe sans nul doute de débiter par les parcs municipaux. Il conviendra ultérieurement — dans la section *images contestées* et *images suggérées* — de se pencher sur les enjeux propres à ces lieux publics, majoritairement situés au centre-ville et dans les quartiers Centre-Sud et Petite-Bourgogne.

La place Émilie-Gamelin se révèle sans conteste le haut lieu de la présence des marginaux décriée dans les médias et par les dirigeants politiques. Voisine de la station

---

<sup>85</sup> Pierre Gaudreau et Nathalie Nadon, « Quelle place pour les personnes seules et itinérantes? », *Le Devoir*, 6 août 2004, p. A9.

de métro Berri-UQAM et de la gare de terminus, à un jet de pierre de la Bibliothèque nationale du Québec, le lieu a été jadis connu sous les noms de parc Berri, square Berri, place du Quartier latin, parc du Quartier latin, parc de l'UQAM, parc de Montigny. Véritable centre névralgique, situé au centre-ville de Montréal, il est indéniablement le lieu public qui a fait couler le plus d'encre comme en témoignent les 34 articles publiés à son sujet et répertoriés dans la base de données. Il défraie les manchettes puisqu'il représente, pour les édiles, le carrefour de la vente et de la consommation de drogue, de la consommation abusive d'alcool et de la prostitution. Il se révèle de surcroît la plaque tournante des activités des gangs avec son cortège de méfaits, d'altercations, de rassemblements plus ou moins louches sans oublier la détérioration du mobilier urbain et la saleté. Si plusieurs projets d'aménagement ont été envisagés, ils ont été relégués aux oubliettes : aucun n'a vu le jour, de sorte que « les jeunes marginaux s'y font chasser à coups d'amendes<sup>86</sup> ».

Selon la base de données conçue pour les besoins de la présente analyse, le carré Viger vient au second rang des lieux qui défraient l'actualité puisque pas moins de 24 des 330 articles consignés y font référence. Sujet à de multiples travaux depuis son inauguration en 1860, le square Viger fait l'objet de vives critiques depuis que son entretien est passablement négligé par les services municipaux et, sans surveillance, est livré aux marginaux et sans-abri. Des heurts et événements fâcheux s'y sont produits au fil des années, sonnant l'alarme, à laquelle les dirigeants municipaux ont fait la sourde oreille.

---

<sup>86</sup> Nicolas Bérubé, « Place Émilie-Gamelin, acte manqué », *Le Voir*, 14 septembre 2000, p. 9.

La place de la Paix correspond également à un lieu de prédilection pour les personnes dites en situation de marginalité, notamment dans les rangs autochtones. Située sur la rue Saint-Laurent, entre les rues René-Lévesque et Sainte-Catherine, ce minuscule espace public, encadré par un petit muret de béton, faisant office de banc public, attire une foule de passants et planchistes, le jour, avant d'être occupé le soir par des autochtones que les projets du Quartier des spectacles n'ont pas réussi à déloger.

Il serait certes possible d'énumérer d'autres lieux sujets à la présence de PSM et par conséquent à l'opprobre public nourri par le discours politique et les médias qui s'en font l'écho. En effet, la place Pasteur, jouxtant l'UQAM, fait également l'objet des manchettes comme du reste certains recoins du Parc La Fontaine ou le carrefour de la rue Saint-Denis et du boulevard De Maisonneuve. Le 1<sup>er</sup> octobre 1997, les policiers ont effectué une rafle dans le parc Émilie-Gamelin (square Berri) et à la place Pasteur et ont procédé à l'arrestation de 18 personnes aux motifs de possession et de vente de drogues. Si on remonte jusqu'au Plateau Mont-Royal, par exemple, le square Saint-Louis et le parc La Fontaine ont été l'objet de plaintes de citoyens du fait qu'ils étaient investis par des personnes jugées marginales amalgamées à tort ou à raison aux PSM.

Les entrées de commerce du centre-ville se révèlent également des lieux propices pour consommer des drogues ou flâner, comme c'est le cas à la place Dupuis, par exemple, adjacente au parc Émilie-Gamelin. Les stations de métro le sont également, surtout l'hiver, ainsi que des restaurants, des cafés et des bars. L'été, les coins de rues sont souvent occupés par des *squeegees* qui, voulant laver les pare-brise, s'attirent les foudres des automobilistes. Certains immeubles abandonnés accueillent des « squats »

et ont fait l'objet d'interventions de la part des services municipaux pour les évacuer du fait qu'ils étaient jugés dangereux et insalubres.

Si on dresse les lieux dans la ville de Québec, les populations marginalisées semblent être concentrées dans le quartier Saint-Roch et leur présence soulève les mêmes problèmes et enjeux. Le quartier, revitalisé, voit ainsi sa population coexister avec « une nouvelle couche sociale, jeune et branchée, qui a fait monter en flèche le prix des loyers. Dans la foulée, le taux d'inoccupation est passé de plus de 6 %, il y a cinq ans, à 0,1 % en 2003<sup>87</sup> ». Le parvis de l'église Saint-Roch représente le principal lieu d'attraction des PSM pour la raison que l'église abrite certains organismes voués à leur offrir une aide. Les problèmes de consommation d'alcool ou de drogues et de prostitution ont surgi et défraient régulièrement les manchettes. Le Vieux-Québec n'en est pas exempt puisque, avec la Maison Dauphine, les jeunes marginaux y trouvent refuge. Quant à elle, la place D'Youville a été durant les années 1990 principalement occupée par les punks et, de nos jours, nombre d'intersections ont été usurpées par des *squeegeeers* en saison estivale. L'administration municipale est donc aux prises avec les mêmes problèmes que ceux connus à Montréal.

### 3.2.2 IMAGES COMPARÉES DES LIEUX

À cet égard, les journalistes ne se font pas faute de jouer des comparaisons pour illustrer les ressemblances et les différences entre les populations marginales présentes dans différentes villes. À l'échelle de l'une et l'autre, des comparaisons sont faites entre les quartiers, parcs et autres endroits publics en vue d'établir la gravité des

---

<sup>87</sup> Yan Turgeon, « Les exclus du centre-ville gagnent la périphérie », *Le Soleil*, 8 juin 2004, p. A6.

problèmes en présence. Les analogies fleurissent sous leur plume. En effet, au niveau local, les images des lieux comparées ont trait aux quartiers et aux parcs. Par exemple, suite à la mise en vigueur à la place Émilie-Gamelin d'un règlement controversé, interdisant la présence de chiens et imposant une heure de fermeture du lieu, certains marginaux vont gagner d'autres parcs et ainsi se disperser sur le territoire montréalais. Il sera évidemment fait état de la situation dans les journaux.

« Déjà hier, les habitués du parc Émilie-Gamelin disaient qu'ils étaient moins nombreux qu'à l'habitude. "Mes amis sont allés au parc La Fontaine. Là-bas, il y a un parc à chiens. Mais on va finir par ne plus avoir le droit d'aller là-bas non plus, pense Daniel. La solution, ça serait qu'on disparaisse." Depuis hier, quiconque se balade avec un chien dans le parc Émilie-Gamelin et au square Viger s'expose à une amende de 100 \$ à 300 \$<sup>88</sup> ».

« Les jeunes de la rue et leurs chiens ne vont pas disparaître parce qu'on leur interdit l'accès à deux parcs du centre-ville. Ils vont trouver refuge ailleurs. S'ils vont au parc La Fontaine ou au square Saint-Louis, va-t-on aussi y interdire les chiens? "Ça ne relève pas de Ville-Marie", répond le maire Labonté. Ce sera alors à l'arrondissement concerné de décider. Et ainsi de suite. Voilà comment, dans notre merveilleuse ville morcelée en arrondissements souverains, on peut pelleter un problème dans la cour du voisin sans que le maire de Montréal dise un mot. Voilà comment on traite un problème urbain complexe, qui concerne la ville dans son ensemble, comme si c'était une simple affaire de quartier<sup>89</sup> ».

« Depuis l'été 2007, le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) a remarqué que bon nombre de marginaux du secteur Ville-Marie s'étaient déplacés vers les quartiers Centre-Sud et Petite-Bourgogne. [...] Les sans-abri sont plus rares au parc Émilie-Gamelin et au square Viger, mais plus nombreux au bord du canal de Lachine, au parc Chabot et dans la portion ouest de la rue Notre-Dame. Bernard St-Jacques, du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, a également constaté le phénomène. "Depuis quelques années, le SPVM a augmenté sa présence au centre-ville lors des festivals", explique-t-il. Même si les policiers ne multiplient pas leurs interventions, leur présence est à ce point importante qu'il y a un éclatement à l'ouest du centre-ville<sup>90</sup> ».

---

<sup>88</sup> Ariane Lacoursière, « Chiens interdits dans deux parcs », *La Presse*, 7 juin 2007, p. A12.

<sup>89</sup> Rima Elkouri, « Interdit aux punks et aux chiens », *La Presse*, 9 juin 2007, p. A3.

<sup>90</sup> Daphné Cameron et Simon Coutu, « Ma maison dans la rue », *La Presse*, 30 juillet 2008, p. A3.



Le jeu des comparaisons, des images comparées, se manifeste également dans la presse de la ville de Québec. Sur cette base, le maire Labeaume se verra reprocher d'avoir ignoré les organismes communautaires dans la discussion préalable à son plan de gestion de la pauvreté. Cette comparaison entre l'hôtel de ville et les organismes communautaires l'illustre éloquemment.

« Cela fait un an que nous invitons le maire Labeaume à venir visiter notre maison, précise celle-ci. Il n'est pas venu. Il n'a pas été capable d'insérer la Maison de Lauberivière à son agenda. Et, à ce que je sache, ce n'est pas à la porte de l'hôtel de ville ou à celle des conseillers municipaux que se rendent frapper les démunis. C'est chez nous, c'est à la Maison Dauphine, c'est à Moisson Québec<sup>91</sup> ».

En effet, on compare ici les quartiers entre eux du fait qu'ils sont soumis aux mêmes problèmes, lesquels, par conséquent, ne se concentrent pas en un endroit précis de la ville.

« Mme Dugas se dit déçue aussi que la conseillère Louise Lapointe n'ait pas l'intention de tenir des audiences publiques pour l'éclairer dans le mandat que lui a confié le maire Labeaume. "Mme Lapointe, que je respecte beaucoup, a déjà fait quelques visites en nos murs. Elle connaît sans doute très bien ce qui se passe dans son district de Saint-Sauveur. Mais la misère, elle est partout. Dans Saint-Roch, dans Limoilou, en Haute-Ville et même dans les banlieues"<sup>92</sup> ».

À une large échelle, les comparaisons et les analogies vont jouer entre les principales villes du Québec et du Canada. Bien que Montréal et Québec, principaux pôles d'attraction de la marginalité dans la province, défraient les manchettes, d'autres villes québécoises sont citées dans les journaux. La revitalisation de leurs centres-villes se révèle le prétexte pour évoquer le « grand nettoyage » requis pour se

---

<sup>91</sup> Claude Vaillancourt, « Lauberivière veut une consultation », *Le Soleil*, 29 janvier 2009, p. 15.

<sup>92</sup> *Ibid.*

débarrasser des personnes dites indésirables, à l’instar de ce qui s’écrit à propos de Québec.

« La revitalisation du quartier Saint- Roch est un succès incontesté dans la capitale et le secteur a désormais des allures de Quartier latin<sup>93</sup> ».

On jette un pont entre Québec et Montréal pour souligner à grands traits que les problèmes en présence sont, somme toute, identiques.

« “Québec a tous les problèmes des grandes villes”, perçoit Benoît Côté, directeur général du Programme d’encadrement clinique et hébergement (PECH). La lecture détonne avec le portrait que l’on donne souvent de Québec et qui est exactement le contraire : tous les avantages des petites villes sans les problèmes des grandes. [...]

Les groupes communautaires cèdent souvent à la tentation de dramatiser et d’amplifier les problèmes. Cela justifie leur propre existence, valorise leur rôle et ajoute de la pression pour obtenir un financement accru. Je n’ai pas le goût de leur en faire le reproche. Il y a tant d’autres organisations, d’élus, de festivals, d’entrepreneurs et d’acteurs publics de toutes sortes qui jonglent aussi avec les chiffres et les faits. Il faut juste rester prudent et ne pas tirer trop vite de conclusions déraisonnables. Québec a-t-elle vraiment tous les problèmes des grandes villes? Probablement. Ces problèmes ont-ils la même ampleur à Québec que dans les grandes villes? Je vous laisse juger, mais devinez la réponse<sup>94</sup> ».

« Parce qu’il est moins visible que dans les grandes métropoles, le phénomène de l’itinérance est encore méconnu à Québec, estime le Regroupement pour l’aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ). Nathalie Brisseau, coordonnatrice de l’organisme, a d’ailleurs vivement réagi cette semaine aux propos de Jacques Fillion, directeur général adjoint de l’Agence de santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, qui a déclaré à Radio-Canada qu’il n’y avait pas, à Québec, d’itinérants qui dorment dans la rue. “Il s’agit d’une méconnaissance de la réalité de l’itinérance à Québec. Plusieurs groupes en travail de rue ou en réduction des méfaits sont d’ailleurs prêts à offrir à M. Fillion la possibilité de suivre les intervenants pendant leurs tournées de nuit”, indique Mme Brisseau dans un communiqué de presse, concédant toutefois que la visibilité des itinérants à Québec est moins présente qu’à Montréal. [...]

Ce n’est pas parce qu’on ne les voit pas qu’il n’y a pas de problématique! Ici, c’est très différent de Montréal, où on peut constater plus facilement l’ampleur du problème. Mais

---

<sup>93</sup> Isabelle Porter, « Revitalisation du quartier Saint-Roch à Québec - L’étalement urbain des pauvres », *Le Devoir*, 7 octobre 2010, p. A1.

<sup>94</sup> François Bourque, « Les problèmes des grandes villes », *Le Soleil*, 7 juin 2009, p. A6.

je suis convaincu que les policiers de Québec peuvent voir la situation dans certains parcs<sup>95</sup> ».

Face à ces problèmes, les politiques municipales et les interventions publiques rapportées par la presse semblent également concorder entre les villes concernées, en l'occurrence Montréal et Québec, comme le montrent la question des *squeegees* et celle de la judiciarisation des marginaux consécutive à la première.

« Les automobilistes montréalais ne se surprennent plus de voir surgir du trottoir deux ou trois adolescents armés d'un récipient d'eau et d'un balai en caoutchouc. Comme cela a été le cas dans la métropole, la police de Québec vient de décider de les chasser des trottoirs. "Leur présence ne sera pas tolérée", a affirmé hier Darie Bertrand, de la police de Québec. [...] Les punks ont monopolisé ce secteur d'activité, ce qui alimente les craintes. La police ne rapporte cependant aucun incident<sup>96</sup> ».

« En principe, les policiers ont le mot d'ordre de distribuer des constats d'infraction de 27 \$ aux jeunes qui s'adonnent au squeegee. L'infraction : être sur la chaussée pour traiter avec l'occupant d'un véhicule. Mais les policiers peuvent utiliser leur pouvoir discrétionnaire et leur remettre un constat d'infraction de 135 \$. Dans ce cas-ci, l'infraction est de s'être tenu sur la voie publique "dans le but d'offrir ses services pour nettoyer ou essuyer un véhicule sans permis". Avec les frais de cour, l'amende s'élève à 300 \$. "À Montréal, les constats d'infraction que je recevais pour squeegee étaient toujours de 27 \$. À Québec, les policiers me donnaient toujours le montant maximum", s'indigne Steve Matte, qui dit avoir également reçu plusieurs constats d'infraction pour flânerie et pour ne pas avoir attendu le signal piétonnier avant de traverser... "Je fais du squeegee parce que je n'ai pas d'argent, continue-t-il. Avec quel argent paierais-je les tickets que j'ai reçus pour avoir fait du squeegee?" Dans une prison provinciale, un détenu coûte en moyenne 137 \$ par jour aux contribuables. Dans un pénitencier fédéral, le coût quotidien moyen d'un détenu est de 189 \$. Bon, il ne fera pas ses 37 mois, mais en supposant qu'il les fasse, Steve Matte coûterait quelque 214 437 \$ aux contribuables...<sup>97</sup> ».

« "Le problème, c'est que les trois quarts des constats d'infraction délivrés à des itinérants finissaient par une incarcération pour contravention non payée. Montréal a cependant changé sa façon de faire depuis l'étude puisque la cour municipale ne signe plus les mandats d'incarcération pour les infractions liées à l'itinérance", explique Mme Bellot. "Nous soupçonnons que la situation sera semblable à Québec, soit que les trois quarts des constats se terminent par une incarcération, car peu importe l'endroit, les

---

<sup>95</sup> Ian Bussièrès, « Un phénomène méconnu à Québec », *Le Soleil*, 27 octobre 2008, p. 2.

<sup>96</sup> Jean-Marc Salvét, « Québec déclare la guerre aux squeegees », *Le Soleil*, 6 juin 1996, p. A3.

<sup>97</sup> Elizabeth Fleury, « Le pénitencier pour un récidiviste du "squeegee" », *Le Soleil*, 2 décembre 2002, p. A1.

itinérants sont des personnes qui n'ont pas les moyens de payer», poursuit-elle, soulignant que l'incarcération des itinérants coûte très cher à la société<sup>98</sup> ».

Les problèmes en jeu concernent certes Montréal et Québec, mais se manifestent également — à un moindre degré — dans des villes secondaires comme Laval, Longueuil, Saint-Jérôme, Trois-Rivières ou Drummondville.

« Il y a une dynamique d'intolérance par rapport à toute trace de marginalité », résume M. Charest (RAPSIM). Un phénomène qui ne concerne pas que Montréal. Des jeunes venus de Drummondville et de Laval ont décrit hier les mêmes rapports tendus entre policiers et marginaux dans leurs patelins respectifs. Roger, un des participants, résume sa situation. « Un jour, les policiers m'ont dit de circuler. Ça fait 25 ans que je circule, et j'ai l'impression d'aller de moins en moins loin »<sup>99</sup> ».

« Plusieurs études nord-américaines montrent une augmentation et un rajeunissement du phénomène de la marginalisation. Selon la récente enquête de Santé Québec (en 1998), sur les 28 214 sans-abri recensés à Montréal, le tiers serait composé de jeunes de moins de 30 ans, y compris des mineurs. À Québec, 37 % des 11 295 sans-abri sont des jeunes. Maintenant, Drummondville, Trois-Rivières, Longueuil et d'autres villes voient apparaître ce phénomène dans leur centre-ville<sup>100</sup> ».

À l'échelle nationale, les journalistes jouent des comparaisons dans l'intention d'éclairer les pouvoirs municipaux en leur faisant connaître les politiques en vigueur dans chaque cas et les interventions publiques ou les « pratiques de gestion » mises de l'avant. L'implantation à Montréal et à Québec des « piqueries », les « sites d'injection supervisés pour les toxicomanes », a fait l'objet de telles comparaisons pour pouvoir démontrer, preuve à l'appui, que s'applique l'adage « pas dans ma cour » face à cette éventualité susceptible de compromettre la revitalisation d'un quartier.

« L'idée d'ouvrir un centre d'injection supervisé pour les toxicomanes à Québec a refait surface dans l'actualité au cours des derniers jours, après qu'un reportage du *Soleil* eut

---

<sup>98</sup> Ian Bussièrès, « La répression des itinérants sous la loupe », *Le Soleil*, 10 mai 2010, p. 4.

<sup>99</sup> Brian Myles, « Colloque sur la marginalité : seules l'économie et la sécurité préoccupent l'UQAM de nos jours », *Le Devoir*, 11 novembre 2000, p. A5.

<sup>100</sup> Michel Parazelli, « Quand la marge devient un lieu de vie », *Le Devoir*, 6 décembre 1999, p. A7.

fait état de la piquerie à ciel ouvert qui se trouve sous les bretelles de l'autoroute Dufferin. Mis de l'avant par l'organisme Point de Repères, qui vient en aide aux toxicomanes, le projet soulève des inquiétudes dans le quartier Saint-Roch, où on craint les répercussions que pourrait avoir l'ouverture d'une piquerie légale sur les efforts de revitalisation du centre-ville. [...] À défaut de meilleurs endroits pour se "piquer", les utilisateurs de drogue par injection (UDI) le font dans des espaces publics. Pour limiter les effets indésirables sur la population, les intervenants de Point de Repères n'ont d'autre choix que d'inciter les UDI à se rendre dans des secteurs plus isolés de la ville. Sous les bretelles de l'autoroute Dufferin, par exemple<sup>101</sup> ».

Les questions soulevées par l'ouverture d'une piquerie ressemblent à bien des égards à la gestion des déchets domestiques : il ne faut pas voir les usagers, ni les sentir... bien que l'expérience connue à Vancouver apporte les nuances requises.

« Les élus et la population doivent se rendre à l'évidence : un centre d'injection supervisé doit voir le jour à Québec dans les meilleurs délais. Les bénéfices qu'en retireraient non seulement la population, mais aussi et surtout les UDI (usagers de drogues injectables), sont indéniables. À Vancouver, où se trouve la clinique InSite, seul centre d'injection sous supervision médicale au pays, les retombées sont positives : moins d'injections dans les lieux publics, moins de risques de contamination, moins de surdoses mortelles. Mieux, le nombre de personnes dirigées vers des ressources médicales, y compris dans des cliniques de désintoxication, a augmenté de façon significative. Une étude récente menée par le professeur Serge Brochu, de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, a quant à elle démontré que les piqueries légales n'engendraient pas d'insécurité dans la population avoisinante, pas plus qu'elles n'entraînaient une hausse de la criminalité et une multiplication du nombre d'UDI. [...]

Le problème, c'est qu'en attendant le jugement de la Cour suprême, des UDI se "piquent" dans des conditions qui mettent en péril leur sécurité et qui peuvent déranger la quiétude de la population. Dans ce contexte, il serait beaucoup plus avisé pour le ministre Bolduc de s'en remettre à la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, qui a réaffirmé en janvier la prépondérance des provinces sur le fédéral en matière de santé. Ce qui inclut la décision d'autoriser des centres d'injection supervisés<sup>102</sup> ».

La présence des *squeegees* fait également l'objet de comparaisons, cette fois-ci avec les villes ontariennes. À Montréal, les différentes infractions commises par les

---

<sup>101</sup> Elizabeth Fleury, « Cachez ces seringues », *Le Soleil*, 19 novembre 2010, p. 27.

<sup>102</sup> *Ibid.*

*squeegees* relèvent du Code civil sous la responsabilité de la municipalité tandis qu'en Ontario la loi provinciale s'applique en vertu du Code criminel.

« Éric “Roach” Denis, également candidat indépendant aux élections fédérales de 2006 dans Outremont, est probablement l'ex-squeegee québécois le plus médiatisé. Laver des pare-brise, il sait ce que c'est. “Ça ne me surprend pas : ce que ce jugement dit, au fond, c'est que ce n'est pas grave de passer par-dessus les droits constitutionnels pour barrer les *squeegees*”. Roach n'est pas inquiet quant à une éventuelle importation au Québec de l'intolérance ontarienne face au *squeegee*. Au Québec, les *squeegees* sont sanctionnés en vertu de lois municipales. En Ontario, le gouvernement conservateur de Mike Harris a passé une loi provinciale visant les mendiants et les *squeegees*. C'est très différent. “À Montréal, tu reçois des tickets municipaux. À Toronto, c'est un geste criminel, de mendier, de laver des pare-brise”<sup>103</sup>. »

« En Ontario, les mesures sont beaucoup plus radicales, depuis l'adoption en 1999 de la Loi sur la sécurité dans les rues. À Ottawa, par exemple, les *squeegees* ont pratiquement disparu et le nombre de mendiants a baissé de façon considérable. Par contre, environ 1000 personnes se retrouvent toujours dans les rues chaque nuit et la municipalité injecte des sommes importantes pour tenter de venir en aide aux sans-abri. La portée de la nouvelle loi est très large, ne se limitant pas seulement aux *squeegees* et aux clochards. Il est désormais interdit de faire de la sollicitation sur la voie publique, ainsi que de mendier près d'un guichet automatique, d'un téléphone public ou d'un arrêt d'autobus. La loi sanctionne également les individus qui se débarrassent de verre brisé, de seringues souillées et de condoms usagés dans les endroits publics. “Avec la nouvelle loi, nos moyens d'action sont plus étendus. Au cours des 90 derniers jours, 140 avis d'infractions ont été émis”, souligne Léo Janveau, sergent d'état-major à la police municipale d'Ottawa. Les amendes peuvent atteindre 500 \$, même 1000 \$ en cas de récidive, et les contrevenants sont passibles d'une peine d'emprisonnement de six mois. Quelque 2300 constats ont été émis depuis l'implantation de cette loi<sup>104</sup>. »

« Devant le phénomène, Pierre Bourque propose plutôt de créer un véritable pacte social avec le gouvernement provincial. “La désinstitutionnalisation est au cœur de ce problème qui est très concentré dans certains quartiers. Il nous faut relocaliser les itinérants.” Des projets comme ceux déjà en cours, par exemple offrir un toit aux jeunes dans un édifice situé à l'angle des rues Sainte-Catherine et Sanguinet, ou les initier à l'informatique, peut aider les *squeegees* et les sans-abri à se sortir du milieu<sup>105</sup>. »

Les lieux qui jouent un rôle important dans le phénomène de la marginalité au Québec font partie d'un échiquier stratégique pour les gestionnaires qui ont la tâche de gérer ces populations aux moyens de lois et de règlements municipaux. En comparant

---

<sup>103</sup> Patrick Lagacé, « Les *squeegees* essuient un revers », *La Presse*, 20 janvier 2007, p. A16.

<sup>104</sup> Pascale Breton, « *Squeegee* d'une main, casquette de l'autre », *La Presse*, 20 octobre 2001, p. F3.

<sup>105</sup> *Ibid.*

les différentes commodités que proposent les lieux les plus fréquentés par les PSM, les élus municipaux vont mettre en place des mesures qui vont influencer directement le comportement quotidien des itinérants et marginaux, mais comme la Charte des droits et libertés les empêche de viser directement les humains en les bannissant par exemple de certains endroits où ils gênent des citoyens, ils vont plutôt agir sur les lieux avec des règlements à vocation déguisée, comme l'avancent plusieurs journalistes, chercheurs et organismes communautaires. Nous verrons dans la prochaine section comment ce contrôle, qui passe par la gouvernance des lieux, influence les représentations que les différentes populations se font de ces endroits. Nous verrons donc pourquoi les attitudes des marginaux ne cadrent pas avec les valeurs collectives dans ces parcs et places publiques au moyen des représentations des lieux.

### 3.2.3 IMAGES CONTESTÉES ET SUGGÉRÉES DES LIEUX

Les lieux fréquentés par les PSM, on l'a vu, font l'objet de l'attention des édiles quant il s'agit de représenter la marginalité et de vouloir intervenir sur cette base. En effet, l'administration municipale a droit de légiférer sur ces endroits publics pour contrer les incivilités et la malpropreté au nom de la sécurité des concitoyens. Les dirigeants municipaux, à l'instar des autres acteurs publics, marchands ou simples citoyens, peuvent mettre en cause les représentations des lieux associés de près ou de loin aux marginaux, contraints de se conformer aux lois en vigueur dans ces lieux.

Il s'agit d'abord ici d'envisager les représentations de ces lieux susceptibles d'être ouvertement contestées par les journalistes, les chercheurs, les groupes communautaires ou les instances officielles, comme la Commission des droits de la

personne et de la jeunesse du Québec, par exemple. Ensuite, nous avons été attentifs aux représentations suggérées des lieux par ces groupes afin de faire ressortir les problématiques associées aux règlements dans les parcs et places publiques qui ne font pas l'unanimité.

À Montréal, la polémique a éclaté à propos de deux lieux publics, la place Émilie-Gamelin et le square Viger, suite à l'édiction du règlement mis en vigueur en avril 1996 à la place Émilie-Gamelin en vertu duquel a été changé le statut de ces parcs afin d'interdire le flânage durant la nuit suscitant l'insécurité des citoyens.

« Pendant que l'enchantement attend toujours d'être réintroduit, les jeunes marginaux, eux, continuent d'être exclus : par un tour de passe-passe administratif, la Ville a donné à la place Émilie-Gamelin le statut de "parc". La différence? Un parc ferme à 23 heures, tandis qu'une place publique est accessible en tout temps. "L'idée était de déloger les jeunes marginaux qui y passaient la nuit, mais la place Émilie-Gamelin est une place publique, et comme dans tous les endroits publics, il y a des choses qui se passent qui peuvent choquer certaines personnes", explique David Kavanagh, un citoyen qui a reçu une contravention en juillet 1996 pour s'être trouvé à la place Émilie-Gamelin après les heures de fermeture<sup>106</sup> ».

« Dans une décision administrative dépeinte comme du "harcèlement" et de la "discrimination" contre les jeunes marginaux, le conseil municipal avait fait passer la place Émilie-Gamelin au rang de parc. Détail significatif : les places étaient ouvertes en tout temps à l'époque tandis que les parcs étaient fermés de minuit à six heures. Ces modifications ont permis aux policiers de Montréal d'entreprendre le nettoyage de la place, déployant même l'escouade antiémeute lors de la manifestation du 29 juillet<sup>107</sup> ».

Les journaux font grand état de cette décision. Dans leurs pages, on y apprend que, dotée de moyens légaux, la police a entrepris des consultations auprès des commerçants de la place Dupuis, adjacente à la place Émilie-Gamelin, afin de bénéficier de leur appui. Elle leur a demandé de signer une pétition favorable à la répression des conduites marginales et n'a eu aucune peine à obtenir leur soutien sur la

---

<sup>106</sup> Nicolas Bérubé, *loc. cit.*, p. 9.

<sup>107</sup> Brian Myles, « Les marginaux contre-attaquent », *La Presse*, 1<sup>er</sup> février 2003, p. A1.



base de la représentation qui en était faite dans la presse.

« “Cette pétition vise à supporter la démarche du poste 33 qui tentera de nettoyer le parc Berri de tous ses éléments indésirables et enfin, remettre le parc à ses résidents (*sic*)”, peut-on y lire. »

[...] La suite est connue : une avalanche de contraventions s’est abattue sur les jeunes, la tension a monté entre les punks et les policiers, le parc est redevenu “propre” et la faune marginale, loin d’avoir disparu, s’est simplement éparpillée dans le centre-ville. “C’est déplorable parce que la façon dont les policiers ont fait face aux jeunes du square Berri n’a absolument rien réglé. Ça n’a fait que déplacer le problème”, déplore Alain Dufour, président de la Ligue antifasciste de Montréal, ajoutant avoir eu connaissance de plusieurs cas où les policiers eux-mêmes avaient porté des plaintes pour faire bouger les choses<sup>108</sup> ».

Le deuxième évènement digne de mention à ce sujet a trait aux plaintes des citoyens qui ont conduit le maire de l’arrondissement Ville-Marie de l’époque, Benoît Labonté, à instaurer un règlement propre à interdire strictement les chiens dans les parcs Viger et Émilie-Gamelin, en l’occurrence les chiens des marginaux sans laisse et apparemment dangereux. Fidèles compagnons des personnes itinérantes, ces bêtes se révèlent leur seule compagnie et leur moyen de protection lorsqu’ils déambulent ou dorment dans les endroits publics. Au nom de la sécurité publique, de la propreté et de la civilité, l’arrondissement a décidé de bannir les chiens de ces deux endroits en voie de revitalisation afin d’embellir le centre-ville pour accueillir le futur Quartier des spectacles conçu selon les termes du « *branding* » pour attirer les touristes, aux dires de Claude Rainville, directeur général de la Société de développement du Quartier latin.

« Le Quartier latin accueille annuellement un million de spectateurs au Théâtre Saint-Denis et au Cinéma du Quartier latin, plus de trois millions d’usagers à BANQ, plus de 40 000 élèves au cégep du Vieux-Montréal et à l’UQAM en plus des résidents, visiteurs de passage, travailleurs et touristes. Nous sommes en droit d’offrir à tout ces gens un

---

<sup>108</sup> Charles Grandmont, *loc. cit.*, p. A11.

environnement convivial et accueillant<sup>109</sup> ».

Les édiles, informés que les jeunes de la rue et les itinérants ne veulent nullement se départir de leurs chiens de compagnie, cherchent plutôt à déplacer les personnes jugées marginales afin de donner à ces lieux publics l'image de marque nécessaire pour favoriser le tourisme. Les propos du maire rapportés dans les journaux vont à l'encontre des conceptions que se font des mêmes lieux les organismes communautaires enclins à revendiquer l'égalité des droits pour déambuler dans la rue.

« De l'avis du maire Labonté, ce sont de “faux itinérants”, “non montréalais”, qui débarquent en ville chaque été et “usurpent les droits des citoyens”. Des “trippeux” qui ne lui “tirent aucune larme” et qui doivent comprendre que “Ville-Marie n'est ni un terrain de camping ni un chenil”. [...] Il dit qu'il s'agit tout simplement d'un règlement “en faveur de la jouissance paisible des lieux”<sup>110</sup> ».

Au fil de l'actualité, dans les pages des journaux, nombre de commerçants, d'associations citoyennes, de policiers, et de résidents abondent dans le même sens et s'insurgent contre la tolérance à l'égard des marginaux et de leurs conduites en reconnaissant la légitimité de la décision de l'administration municipale susceptible d'améliorer l'état du mobilier urbain et la qualité de vie, comme en font les coupures de presse suivantes :

« Des citoyens et des commerçants ne se sentaient plus à l'aise, explique le chargé de communication Jacques-Alain Lavallée. “Cela insécurisait les gens. Il y avait de la pollution canine et des bagarres de chiens qui n'étaient pas en laisse”<sup>111</sup> ».

« Imaginons pour un instant que vous tenez boutique rue Saint-Denis, à proximité du parc Émilie-Gamelin. Un bon matin, vous trouvez couché sur le seuil de votre commerce trois jeunes marginaux et quatre chiens, de toute évidence éméchés. L'heure d'ouverture approche et comme tout bon citoyen, vous faites preuve de compassion.

---

<sup>109</sup> Claude Rainville, « Chiens dangereux? », *La Presse*, 12 juin 2007, p. A25.

<sup>110</sup> Rima Elkouri, « Interdit aux punks et aux chiens », *La Presse*, 9 juin 2007, p. A3.

<sup>111</sup> Émilie Côté, « Jamais sans mon chien », *La Presse*, 24 août 2007, p. A12.

Vous les saluez, leur parlez, leur offrez de l'eau, gentiment vous les invitez à quitter les lieux afin de libérer l'entrée de votre boutique. Le lendemain, c'est à recommencer. Cette fois vous vous montrez un peu plus insistant, le ton monte, on vous insulte, on vous menace de représailles si vous appelez la police. Vous trouvez devant votre porte des excréments, des seringues souillées. Vous devenez nerveux, brimé dans votre liberté d'exploiter votre commerce et de servir votre clientèle honnêtement et en toute sécurité. Vous verrez que de jour en jour votre compassion se transformera peu à peu en intolérance chronique. Imaginez maintenant que ce manège de quelques jours devienne des années et vous comprendrez ce que vivent nos marchands du centre-ville et du Quartier latin. Et votre clientèle vous savez ce qu'elle fera? Rien, elle ira ailleurs tout simplement<sup>112</sup>! »

« Selon M. Lavallée, c'est à la demande des commerçants et des résidents que l'arrondissement a décidé d'agir. "Il y avait une problématique importante. Les parcs sont faits pour tous les citoyens, et certaines personnes se promenaient avec six chiens. C'était assez inquiétant", a-t-il dit. "Les chiens n'étaient pas en laisse, la propreté des lieux n'était pas respectée et certains propriétaires n'étaient pas très coopératifs avec les intervenants", a ajouté M. Lavallée. La solution : on ne laisse plus entrer aucun chien dans ces deux parcs<sup>113</sup> ».

« Depuis juin 2007, les parcs Viger et Émilie-Gamelin sont par ailleurs, en tout temps, interdits aux chiens. Tous deux sont très fréquentés par les personnes itinérantes et plusieurs d'entre elles ont des chiens. "Nous voulons redonner aux citoyens et aux résidents leur droit de jouir en toute quiétude et sécurité des lieux publics", avait alors plaidé le maire Labonté. Hier, il a aussi soutenu que la grande concentration d'itinérants au centre-ville le rend "non attractif pour y résider, pour les commerces et pour les touristes"<sup>114</sup> ».

Sous l'aspect des représentations suggérées des lieux, le règlement imposé par les dirigeants municipaux est jugé discriminatoire et fallacieux par certains journalistes enclins à répercuter le point de vue des chercheurs et des groupes communautaires, voire des personnes marginales elles-mêmes. L'administration de Ville-Marie se voit accusée d'avoir en vérité édicté un règlement non pas à l'encontre des chiens, mais de leurs propriétaires qui dérogent aux valeurs collectives ambiantes comme le rapporte la presse.

---

<sup>112</sup> Claude Rainville, « Chiens dangereux? », *La Presse*, 12 juin 2007, p. A25.

<sup>113</sup> Guillaume Bourgault-Côté, « Chiens interdits, itinérants chassés », *Le Devoir*, 7 juin 2007, p. A2.

<sup>114</sup> Alexandre Shields, « Le maire Labonté essuie les critiques », *Le Devoir*, 2 octobre 2008, p. A2.

« Comme Fred, les nombreux jeunes marginaux qui envahissent chaque été le parc Émilie-Gamelin et le square Viger se sentent injustement visés par la nouvelle interdiction. “On a presque tous un chien. Interdire nos chiens, c’est une façon subtile de nous tasser du centre-ville. C’est clair que la Ville ne veut pas de nous ici”, dit Vanessa, jeune punk de 18 ans qui passe ses étés dans les rues de la métropole. “Ils ont mis des pancartes avec des chiens barrés de rouge juste parce qu’ils ne pouvaient pas mettre des pancartes avec des punks barrés de rouge. C’est pas nos chiens qu’ils veulent éliminer, c’est nous”, ajoute Fred<sup>115</sup> ».

« Pour Céline Bellot, professeure à l’École de service social de l’Université de Montréal, il est clair que l’application du règlement qui interdit les chiens — spécifiquement — à la place Émilie-Gamelin et au square Viger est discriminatoire. “C’est une tactique masquée. On a beau essayer de camoufler que le règlement est pour les chiens, il vise les jeunes marginaux, dit-elle. Les arguments évoqués ne sont pas rationnels. On veut respecter la légalité des chartes, mais pas leur esprit”<sup>116</sup> ».

« Les itinérants fréquentent beaucoup le parc Émilie-Gamelin. Et, comme cette jeune femme, plusieurs possèdent des chiens. Selon des organismes, le règlement anti-chiens adopté par l’arrondissement est surtout un règlement anti-itinérants. Les policiers ont procédé à l’arrestation musclée d’un homme, hier, au parc Émilie-Gamelin. Une échauffourée a éclaté au premier jour de l’entrée en vigueur du nouveau règlement interdisant la présence des chiens dans ce parc<sup>117</sup> ».

« M. Labonté se défend bien d’avoir mis en application un règlement antipunks déguisé en règlement antichiens. Il fut une époque, heureusement révolue, où des antisémites ne se gênaient pas pour poser des affiches “Interdit aux juifs et aux chiens” dans certains lieux publics. Dans le cas qui nous concerne, si on avait pu écrire “Interdit aux punks et aux chiens” à l’entrée du parc, on l’aurait sans doute fait. Mais ça ne se dit pas. Alors on se contente de le sous-entendre<sup>118</sup> ».

« Le premier danger de l’adoption de tels règlements est justement cette augmentation de la judiciarisation de ces personnes et des nombreux effets néfastes qui l’accompagnent : dette judiciaire, emprisonnement, déplacements, sentiment d’injustice, etc.<sup>119</sup> ».

« Or, l’absurdité du règlement de Ville-Marie, elle est justement là. Dans cette idée qu’il s’agit d’une simple affaire de quartier. On traite du problème des jeunes de la rue comme s’il était de même nature que celui des poubelles qui débordent et des détritiques qui traînent. Comme s’il suffisait de faire le ménage, de balayer un peu et hop! tout est réglé. Affaire classée. Planète libérée. La belle illusion<sup>120</sup> ».

En s’exprimant et en intervenant sur les lieux où évoluent les PSM, les acteurs

---

<sup>115</sup> Ariane Lacoursière, *loc. cit.*, p. A12.

<sup>116</sup> Émilie Côté, *loc. cit.*, p. A12.

<sup>117</sup> Guillaume Bourgault-Côté, *loc. cit.*, p. A2.

<sup>118</sup> Rima Elkouri, *loc. cit.*, p. A3.

<sup>119</sup> Pierre Gaudreau et Bernard St-Jacques, « Chiens dangereux? », *La Presse*, 12 juin 2007, p. A25.

<sup>120</sup> Rima Elkouri, « Sur quelle planète je vis... », *La Presse*, 13 juin 2007, p. A7.

publics, principalement les dirigeants municipaux, infléchissent les représentations sous les traits du déséquilibre entre les attitudes individuelles et les valeurs collectives propre à la théorie de l'École de Chicago. L'actualité vient nous en rappeler la pertinence comme en fait foi la prochaine coupure de presse.

« “Nous n'avons pas atténué les heurts de l'espace public, mais simplement fait un nettoyage”, a d'ailleurs déploré hier Bernard Saint-Jacques, organisateur communautaire du RAPSIM, qui affirme que la présence policière accrue, les nombreux festivals et autres fermetures de rues ont tout simplement forcé le “déplacement” des sans-abri vers d'autres quartiers<sup>121</sup> ».

Le maire de l'arrondissement se félicite des répercussions du règlement et voit l'avenir d'un bon œil, contrairement aux individus ciblés, les personnes considérées à tort ou à raison comme marginales.

« L'arrondissement de Ville-Marie est aujourd'hui beaucoup plus sûr, se félicite son maire, Benoît Labonté. Ce dernier a présenté hier le bilan “très positif” de son Plan d'action en sécurité urbaine, mis sur pied l'an dernier. “Ce sont d'excellents résultats que nous présentons. À la lumière de ceux-ci, je peux vous dire qu'aujourd'hui, l'arrondissement de Ville-Marie est un lieu beaucoup plus sécuritaire qu'il y a deux ans. Les défis demeurent, a reconnu le maire, mais les progrès sont notables. Nous sommes sur la bonne voie.” On se souvient que plusieurs de ces mesures, notamment la fermeture des parcs et de 15 places publiques de nuit, ont été décriées, entre autres par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), qui reprochait au maire de “judiciariser l'itinérance”<sup>122</sup> ».

Quoi qu'il en soit, les problématiques relatives aux lieux associés aux personnes en situation de marginalité sont loin d'être réglées et la tendance semble toujours être au nettoyage avec le Quartier des spectacles qui est désormais pratiquement achevé.

« La façon dont l'administration municipale procède est cavalière, dit le directeur général de la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, Michel Depatie.

---

<sup>121</sup> Pierre Gaudreau et Bernard St-Jacques, « Libre-opinion : que d'inconséquence! », *La Presse*, 13 septembre 2006, p. A8.

<sup>122</sup> Silvia Galipeau, « La fermeture des parcs a porté fruits », *La Presse*, 5 novembre 2008, p. A22.

Depuis deux ou trois ans, elle vide le centre-ville car on ne veut pas que les touristes voient les itinérants<sup>123</sup>. »

L'image du centre-ville a été améliorée, certes, mais la question de la présence des marginaux demeure puisque rien de concret n'a été fait dans le but d'aider ces gens à sortir de la rue; on n'a fait que les rendre moins visibles, au grand bonheur de plusieurs usagers du centre-ville et touristes internationaux.

### 3.3 SUR LES REPRESENTATIONS DES ACTIONS

Suite à l'analyse des représentations relatives aux personnes marginales et aux lieux qui leurs sont associés, il importe de conclure en se penchant sur les représentations des actions entreprises dans l'intention de « gérer les populations de personnes vivant en marge » par contraste aux représentations de leurs actions, celles des personnes marginales envisagées précédemment sous les rubriques « représentations des personnes » et « représentations des lieux ». Les représentations communes des PSM et de surcroît des lieux qu'ils investissent sont directement reliées à leurs actions ou à leurs comportements qui ont déjà fait l'objet de l'analyse. Bref, ici, seront abordées les actions associables aux « pratiques de gestion en matière d'itinérance et de marginalité » qui ont fait couler beaucoup d'encre du fait qu'elles sont loin de faire l'unanimité, comme on l'a vu précédemment. Pour être clair, l'analyse cible ici les représentations des *actions contestées et suggérées* afin de mettre au jour les réactions — positives ou négatives — des acteurs en présence face à la gestion municipale de la marginalité. Force est d'admettre qu'ils sont loin d'être au diapason. Leurs réactions divergent pour ce qui a trait aux lois et aux règlements en vigueur au sujet de la

---

<sup>123</sup> Éric Clément, *loc. cit.*, p. A16.

marginalité. Les acteurs qui croisent le fer à ce propos — journalistes, chercheurs, commerçants, organismes communautaires, élus municipaux, citoyens, policiers et personnes marginales elles-mêmes — affichent des points de vue divergents.

Il est donc requis, pour les fins de l'analyse, de les considérer afin de saisir en acte leurs représentations de la « désorganisation sociale » selon la notion théorique. Il s'agit pour ce faire de passer au crible leurs objections, leurs propositions et les moyens jugés propices à leurs yeux pour rétablir « l'organisation sociale » élaborée en théorie. Sous cet angle, on le verra, les actions mises de l'avant par les dirigeants politiques, peu importe le palier de gouvernement, font rarement l'unanimité, bien qu'elles aient été conçues sur la base de consultations publiques.

### 3.3.1 SUR LES REPRESENTATIONS DES ACTIONS CONTESTÉES ET SUGGÉRÉES

Il doit d'abord être rappelé que certains acteurs répercutent leurs points de vue en la matière sur la scène publique par l'intermédiaire des médias. L'analyse permet d'identifier six catégories d'acteurs, enclins à se prononcer sur les interventions des services publics auprès des marginaux afin de les contester ou dans l'intention d'en suggérer des nouvelles : 1) l'administration municipale, 2) les résidents, 3) les commerçants, 4) le milieu communautaire, 5) les chercheurs, et 6) les marginaux eux-mêmes. Nombre d'articles de journaux font état de leurs interventions publiques sur le sujet. Sur cette base, l'analyse permet donc de saisir en quoi leurs points de vue sur les actions à entreprendre sont susceptibles de remédier à la désorganisation sociale constatée et du coup rétablir l'organisation sociale en vertu de laquelle les attitudes individuelles se conforment aux valeurs collectives ambiantes.

L'administration municipale — englobant les élus comme le maire de la ville, ses vis-à-vis des arrondissements et les conseillers, les employés municipaux et les policiers — affiche une position unique en matière d'intervention auprès des populations marginalisées évoluant dans l'espace public. Elle se fait fort de connaître les initiatives prises dans d'autres localités, à l'échelle internationale, et les recherches produites par différentes instances sur les politiques, les lois et les règlements susceptibles d'engendrer les actions à conduire, comme en font foi les extraits suivants :

« “Nous devons mener une réflexion plus concentrée et hausser les programmes”, affirme M. Bourque. Gérald Tremblay pense aussi que la clé du problème réside dans la réinsertion sociale. “Il faut convier tous les intervenants à une même table, lance-t-il. Il faut trouver d'autres solutions. Je serais vraiment curieux de connaître le nombre de squeegees qui sont en mesure de payer leurs contraventions.” Le candidat est d'avis qu'offrir davantage de logements sociaux ou de logements à prix raisonnable serait également un bon pas en avant<sup>124</sup> ».

« L'administration Bourque admet que les relations entre la population et les commerçants d'une part et, de l'autre, les squeegees, punks, mendiants, prostituées, dealers, gangs et autres groupes marginalisés sont de plus en plus difficiles, particulièrement au centre-ville [...] On ajoute toutefois que le “nettoyage” d'un secteur par la police ne fait souvent que déplacer le problème, que l'imposition d'amendes n'est pas toujours la solution, que l'interdiction de la mendicité serait contestée en vertu de la liberté d'expression et que, de façon générale, les outils légaux (tels le Code criminel et le Code de la sécurité routière) relèvent souvent d'autres instances<sup>125</sup> ».

Les édiles et les employés municipaux tiennent dans les médias un discours marqué au coin du *politically correct*, formulé en termes optimistes, ouvert à l'inclusion et axé sur des solutions immédiates. Il est souvent contredit par le discours et les actions prises « sur le terrain ».

« Dans le mémoire qu'il a présenté, Benoît Labonté a justement pressé les autorités de

---

<sup>124</sup> Pascale Breton, *loc. cit.*, p. F3.

<sup>125</sup> Gilles Gauthier, *loc. cit.*, p. D14.



“cesser la judiciarisation de l’itinérance”. Ironiquement, l’arrondissement a adopté des règlements dénoncés par plusieurs groupes sociaux, qui les jugent dictés par une volonté de nettoyer le centre-ville<sup>126</sup> ».

Si, en apparence le *politiquement correct* et les velléités d’inclusion sont de rigueur dans les médias, les employés municipaux ne font pas faute d’émettre des avis contraires en réagissant à chaud aux incidents auxquels sont mêlés les PSM et donner leur opinion afin de suggérer des actions à privilégier. À la lumière des plaintes reçues ou de leurs propres expériences sur place, ils dérogent à bien des égards de la rhétorique officielle marquée au sceau des bons sentiments.

« Il faut que la population arrête de leur donner de l’argent pour que le problème cesse, estime Darie Bertrand, porte-parole de la sûreté municipale de Québec. C’est dérangeant pour les gens. Certains sont intimidés. On ne peut pas tolérer ça. Ils n’ont pas à se sentir mal pour une poignée de jeunes<sup>127</sup> ».

« Louise O’Sullivan, candidate aux prochaines élections municipales, a dit elle aussi, hier, être “révoltée” par les propos de Claude Dauphin (maire de Lachine). “Les jeunes désœuvrés vivant dans la rue à proximité du Palais des congrès qui accueille des visiteurs du monde entier ne donnent pas une très bonne image de Montréal. Notre ville, qui connaît une diminution de la fréquentation touristique, n’a pas besoin que la municipalité encourage le vagabondage saisonnier perçu par de nombreux Montréalais comme un fléau urbain”, dit-elle par voie de communiqué<sup>128</sup> ».

« Selon Louise O’Sullivan, la responsable du dossier à la Ville de Montréal, qui se dit très sensible à la cause, il faut trouver un moyen de “faire comprendre” aux sans-abri l’importance de respecter la loi. [...] Les sans-abri doivent “apprendre à bien vivre et à respecter la réglementation”<sup>129</sup> ».

Les résidents du centre-ville et des autres arrondissements, en butte à la présence des marginaux sur leurs territoires, n’hésitent nullement à accorder des entrevues aux

---

<sup>126</sup> Alexandre Shields, « Le maire Labonté essuie les critiques », *Le Devoir*, 2 octobre 2008, p. A2.

<sup>127</sup> Éric Moreau, « La police a déjà émis 131 avis d’infraction aux laveurs de pare-brise », *Le Soleil*, 26 mars 1998, p. A3.

<sup>128</sup> Éric Clément, « Claude Dauphin est déconnecté de la réalité », *La Presse*, 30 novembre 2009, p. A10.

<sup>129</sup> Maxime Bergeron, « “Qu’ils apprennent à vivre” », *op. cit.*, p. A2.

journalistes désireux de connaître leurs points de vue sur la situation. La principale tendance mise au jour par l'analyse se résume à l'adage « pas dans ma cour ». Ils se déclarent favorables à des mesures d'aide ou aux interventions propices pour peu qu'elles n'aient aucune incidence ou répercussion sur leur environnement immédiat. Sur l'élan, ils peuvent faire état des actions les plus pertinentes à leurs yeux, sans véritablement savoir si elles peuvent remédier au problème social que personnifient les personnes marginales. Bref, ils réclament à l'unisson des actions pratiques ciblées afin de remédier aux inconvénients de leur présence.

« Dans le premier cas, il s'agit d'une équipe de travailleurs sociaux réunis dans le cadre du programme Cactus, soutenu depuis dix ans par la Régie régionale de la santé, qui luttent contre la propagation du sida grâce à la distribution de seringues. L'autre groupe, lui, travaille auprès de jeunes héroïnomanes auxquels il facilite l'accès à la méthadone médicalement recommandée comme un substitut à ce produit. Des services de première ligne qui, faut-il préciser, n'ont pas d'abord comme caractéristique d'encourager la consommation de drogues mais qui, pour jouer efficacement leur rôle, doivent être présents près du lieu où se situe le problème. On imagine qu'il n'y a rien de particulièrement séduisant pour des "citoyens respectables" dans cette perspective d'un voisinage avec ce que l'un d'eux n'a pas hésité à qualifier de "déchets de la société". Devant un tel cri du cœur d'un honnête commerçant qui se dit prêt à tout casser, au risque d'aller en prison, pour empêcher la venue de ce groupe, on ne peut s'étonner du désarroi de ces gens qui rêvent de vivre dans un centre-ville aseptisé où il n'y aurait ni drogue, ni prostitution, ni autre manifestation de violence ou de criminalité<sup>130</sup> ».

Les mêmes remarques se font entendre pour ce qui a trait aux parcs et places publiques dans lesquels évoluent les PSM. Les résidents vivant à proximité ne lésinent pas sur les moyens à prendre pour les en déloger si nécessaire : des actions répressives leur apparaissent souhaitables du fait qu'elles viendraient remédier à la « désorganisation sociale » dont ils font les frais.

« Les résidents du square Saint-Louis en ont ras le bol de la racaille qui, du printemps jusqu'à l'automne, prend leur place publique en otage. À bout de patience, et à

---

<sup>130</sup> Pierre Gravel, « Pas dans ma rue... », *La Presse*, 16 octobre 1999, p. B3.

quelques mois des élections municipales, ils en ont assez des belles paroles. Ils veulent que la Ville de Montréal et le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal passent aux actes. Et vite! D’abord, ils exigent une présence policière quotidienne, des patrouilles à pied, depuis le milieu de l’après-midi jusqu’au milieu de la nuit, l’installation de caméras de surveillance, la désignation d’un gardien de parc connu des résidents, le nettoyage quotidien du square et des ruelles adjacentes et l’ajout de poubelles. Ensuite, ils exigent l’installation d’une belle et haute clôture en fer forgé pour clôturer le square mais qui, surtout, permettra de le fermer au public tous les soirs à 23 heures<sup>131</sup>! »

« Les résidents de la rue Beaudry ne veulent plus voir les revendeurs de drogue qui fréquentent la place Beaudry, adjacente à la bouche du métro, angle Sainte-Catherine. Ils proposent carrément la fermeture de la place, dans le cadre de la reconstruction de l’édicule du métro, l’an prochain. “On en a vraiment assez du sentiment d’insécurité dans la rue”, affirme Richard Valiquette, membre du Regroupement des résidents de la rue Beaudry, formé pour réclamer l’aide des autorités. “On veut que la place Beaudry devienne strictement un lieu de passage”, ajoute Murielle Ionesco, qui réside dans le quartier depuis 16 ans. “Ils sont une cinquantaine de revendeurs à faire une rotation”, affirme un troisième résident, qui craint des représailles et préfère taire son identité. “La place Beaudry est à eux, elle est connue dans toute l’île de Montréal maintenant”, déplore-t-il. Le Regroupement s’indigne du manque d’efficacité de la police, qui tarde selon lui à prendre des mesures pour régler le problème<sup>132</sup> ».

Cette vision trouve écho chez les commerçants du centre-ville qui affirment que les « affaires sont moins bonnes » en raison de la présence des marginaux à proximité de leur commerce. Si certains d’entre eux ont participé à des campagnes publicitaires favorables à la cohabitation, ils se montrent hostiles à l’établissement d’organismes communautaires dans leur voisinage, fidèles en cela à la représentation qu’ils se font de la marginalité. Il y a cependant des exceptions à la règle, comme l’illustre l’extrait suivant :

« L’itinérance est là pour rester et la répression ne fait que déplacer le problème. Favorisons plutôt les échanges entre commerçants et mendiants afin que la cohabitation soit la plus harmonieuse possible. Voilà le parti adopté par le projet *Dialogue*, une campagne de sensibilisation qui cherche à atténuer les méfiances de la population, en particulier des marchands, à l’égard des sans-abri. L’initiative a de quoi surprendre quand on sait qu’elle provient de Destination centre-ville, une association de plus de

---

<sup>131</sup> Yvon Laberge, « Les résidents du square Saint-Louis en ont assez de la racaille », *La Presse*, 20 mai 1994, p. A3.

<sup>132</sup> Charles Côté, « Des citoyens veulent fermer la place Beaudry », *La Presse*, 14 juillet 1997, p. A7.

800 commerçants et gens d'affaires. Le YMCA du centre-ville et Tandem Montréal, le programme de sécurité urbaine de la Ville de Montréal, ont également mis la main à la pâte<sup>133</sup>. »

« Des voix s'élèvent dans le quartier Saint-Roch pour dénoncer la répression policière envers les marginaux du secteur. Pendant ce temps, des groupes d'aide aux démunis et des gens d'affaires se préparent à réclamer le retour à une police communautaire axée plutôt sur la prévention et le dialogue. "Tous les organismes du milieu, qu'ils soient culturels, commerciaux ou communautaires, demandent ça", a souligné Stéphane Sabourin, de la Société de développement commercial (SDC), qui représente les commerçants du quartier. "C'est un enjeu majeur"<sup>134</sup>. »

Toutefois, la majorité des commerçants des centres-villes ne voient pas d'un bon œil la présence des PSM et, du fait qu'ils se les représentent péjorativement, ils ne cherchent pas à créer les opportunités propices au rapprochement. Les plaintes et récriminations sont légion à l'égard des éventuelles initiatives de donner pignon sur rue à des organismes communautaires près de leurs établissements.

« Au nom des 120 commerçants de la Société de développement du Quartier latin, son président, Rémi Caron, a soutenu que la survie des commerces du quartier était menacée par les comportements "de plus en plus violents et carrément criminels dans de trop nombreux cas" de "marginiaux". Dénonçant la tolérance des autorités et leur reprochant d'avoir tardé à agir contre les "pushers" de la rue Saint-Denis, dans les années 80, avant de devoir la "nettoyer", M. Caron a prédit que le jour n'est plus très loin où certains commerçants "vont embaucher des gardes armés pour faire contrepoids aux armes blanches et aux chiens utilisés par de trop nombreux marginaux comme armes offensives"<sup>135</sup>. »

« La vie dans le Quartier latin telle que décrite par Richard Fradette (directeur général de la Société de développement du Quartier latin) est loin d'être rose. Les jeunes de la rue harcèlent les passants, les insultent quand ils refusent de leur donner une pièce. Pire, ils volent les pourboires laissés sur les nombreuses terrasses de la rue Saint-Denis. Les squeegees accaparent la rue, utilisent les toilettes des commerces sans souci de propreté pour remplir leurs bouteilles d'eau. Et c'est sans compter que ces jeunes campent littéralement dans les escaliers des cafés comme Second Cup<sup>136</sup>. »

---

<sup>133</sup> Marie-Claude Girard, « Un projet pour amener commerçants et itinérants du centre-ville à mieux cohabiter », *La Presse*, 7 juillet 1997, p. A7.

<sup>134</sup> Isabelle Porter, « Quartier Saint-Roch à Québec – La police montréalaise du doigt », *Le Devoir*, 30 octobre 2010, p. A7.

<sup>135</sup> Martin Pelchat, « Soixante policiers pour surveiller les squeegees », *La Presse*, 15 mai 1998, p. A7.

<sup>136</sup> Brian Myles, « La présence des jeunes marginaux », *Le Devoir*, 2 juin 1998, p. A3.

Sur le plan théorique, l'analyse met au jour l'opposition entre les attitudes individuelles et les valeurs collectives à l'origine de la désorganisation sociale que représente dans l'esprit des commerçants le fait que des personnes marginales déambulent sur la place publique ouverte notamment aux touristes. Ces notions expliquent en théorie qu'ils font la sourde oreille aux appels lancés publiquement d'accueillir dans leurs quartiers les organismes ou les instances susceptibles de créer des relations fondées sur la bonne entente, comme en font foi ces extraits d'articles de journaux publiés en 1999.

« Dans une société idéale, on devrait pouvoir profiter de tous les avantages d'un centre-ville sans en subir les inconvénients. C'est apparemment ce que pensent des commerçants de la rue Saint-Hubert, entre Ontario et Maisonneuve, à Montréal, qui ont choisi de s'opposer vigoureusement au déménagement, dans ce quartier, de deux organismes communautaires œuvrant auprès des toxicomanes<sup>137</sup> ».

« La guerre n'a pas été déclenchée, mais l'accueil réservé à Cactus s'est avéré très mitigé. Une majorité de commerçants trouvent louable la mission de l'organisme, mais pas dans leur cour. "On a déjà la Maison du Père, le Bunker des jeunes et la Maison Saint-Jacques, je pense qu'on a fait notre part. Notre cour est pleine", indique un commerçant de la rue Saint-Hubert, refusant d'être identifié. "La Ville a décrété que c'était un Red Light ici", poursuit-il, en pointant des sachets vides, des seringues souillées et des condoms usagés, tous éparpillés près de la résidence des Pères Blancs<sup>138</sup> ».

Les représentations en vigueur chez les commerçants se nuancent assez peu à la lumière des études produites sur le sujet par des chercheurs aguerris et qui font autorité. Ces derniers, également acteurs de premier plan, interviennent publiquement grâce à la presse. Les journaux font écho aux résultats de leurs enquêtes en leur accordant du crédit. Les positions de Serge Brochu, criminologue à l'Université de Montréal, sont rapportées dans les journaux et font barrage, dans une certaine mesure, aux représentations péjoratives nourries par les propriétaires de commerce :

---

<sup>137</sup> Pierre Gravel, *loc. cit.*, p. B3.

<sup>138</sup> Hugo Dumas, « Les commerçants de la rue Saint-Hubert font un accueil très mitigé à Cactus », *La Presse*, 4 novembre 1999, p. A14.

« Les élus et la population doivent se rendre à l'évidence : un centre d'injection supervisé doit voir le jour à Québec dans les meilleurs délais. Les bénéfiques qu'en retireraient non seulement la population, mais aussi et surtout les UDI (usagers de drogues injectables), sont indéniables. À Vancouver, où se trouve la clinique InSite, seul centre d'injection sous supervision médicale au pays, les retombées sont positives : moins d'injections dans les lieux publics, moins de risques de contamination, moins de surdoses mortelles. Mieux, le nombre de personnes dirigées vers des ressources médicales, y compris dans des cliniques de désintoxication, a augmenté de façon significative. Une étude récente menée par le professeur Serge Brochu, de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, a quant à elle démontré que les piqueries légales n'engendraient pas d'insécurité dans la population avoisinante, pas plus qu'elles n'entraînaient une hausse de la criminalité et une multiplication du nombre d'UDI<sup>139</sup> ».

Les élus font l'impasse sur les possibles actions à prendre et, de ce fait, les recherches destinées à remédier à la situation tournent à vide. Les chercheurs vont opter pour l'évaluation des programmes et des mesures adoptés en termes de retombées pratiques. Il en ressort que la majorité des actions entreprises s'axent sur des mesures punitives — sous la forme de contraventions — et leur étude se borne à en peser le pour et le contre. Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre, chercheuses réputées, intervenant dans les journaux, s'emploient à formuler des mesures et à proposer des actions pratiques susceptibles de remédier aux méfaits commis ou attribués aux populations marginalisées.

« Nos études démontrent que plus de 40 000 contraventions dressées à l'encontre de personnes itinérantes ces dix dernières années ont déjà franchi l'étape du jugement et attendent une solution judiciaire qui au mieux aboutira à une radiation comptable et au pire à une incarcération pour non-paiement d'amendes si la Cour municipale choisit de réémettre des mandats d'emprisonnement. Pourtant, d'un côté comme de l'autre, le paiement des contraventions n'aura pas lieu. Pourquoi? Parce qu'une personne itinérante est généralement une personne en situation d'extrême pauvreté, faut-il le rappeler, et que dans ce contexte elle ne peut pas payer une dette qui peut parfois s'élever à des milliers de dollars. En attendant, ces contraventions engorgent le système judiciaire, occasionnant des coûts importants pour les contribuables, aggravent la situation des personnes itinérantes et contribuent à les maintenir dans une situation précaire. L'utilisation du système judiciaire et du système pénal en particulier est une stratégie

---

<sup>139</sup> Élizabeth Fleury, *loc. cit.*, p. 27.

qui s'avère coûteuse, contre-productive et inefficace<sup>140</sup> ».

En effet, une précédente étude, publiée dix ans plus tôt, montrait, preuves à l'appui, que les mesures punitives, à l'instar des contraventions données pour infraction aux règlements municipaux, n'avaient rien réglé, et les problèmes liés à l'occupation des espaces publics par des personnes associées à la marginalité — en particulier à l'époque les *squeegees* — restaient entiers.

« Sept ans après l'apparition des premiers *squeegees* à Montréal, la Ville reconnaît enfin dans une étude rendue publique hier que ce phénomène urbain est là pour de bon et que la répression à l'égard des jeunes ne règle rien. Intitulée *Le Squeegeeing au centre-ville de Montréal : Perception et réalité*, l'enquête sans prétention scientifique a été réalisée auprès de jeunes, de policiers, de commerçants automobilistes, de travailleurs de rue et de procureurs entre juin et septembre dernier. Elle débouche sur deux recommandations : - mise sur pied d'un comité de travail afin de trouver des solutions de remplacement à la judiciarisation des jeunes maniant le *squeegee*. Ce comité de travail, qui sera formé à l'hiver 2000, devra trouver des solutions pratiques pour éviter que les jeunes adeptes du *squeegee* se retrouvent en Cour municipale pour contraventions impayées; - développement de possibilités d'emplois adaptés aux jeunes<sup>141</sup> ».

La presse, vectrice de représentations, fait également écho aux avis officiels de la Commission des droits de la personne présidée à l'époque par Gaétan Cousineau. Elle répercute vers le grand public ses conclusions sur les infractions commises par les « personnes en situation de pauvreté extrême » émises dans son avis sur le profilage social.

« À la base, on ne devrait pas donner de contraventions pour des choses telles que de cracher ou de traverser la rue au mauvais endroit », estime Gaétan Cousineau, président de la Commission. Cela dit, Paul Eid, chercheur en sociologie et coauteur de l'avis de la Commission des droits de la personne, signale qu'il faut continuer de sanctionner les nuisances réelles à l'ordre public ou les menaces à la sécurité. Des règlements en ce

---

<sup>140</sup> Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre, « L'urgence d'amnistier les itinérants et de reconnaître leurs droits », *Le Devoir*, 8 avril 2009, p. A9.

<sup>141</sup> Brian Myles, « Publication d'une étude : la Ville desserre l'étau autour du *squeegee* », *Le Devoir*, 22 décembre 1999, p. A7.

sens sont d'ailleurs en place, a-t-il précisé, règlements "qui devraient être mis en application de façon neutre"<sup>142</sup>. »

En bref, les jeunes victimes de profilage social et donc ciblés par les autorités n'ont pas de lieux où aller du fait que les pouvoirs en place les en chassent à tout coup, de sorte que plusieurs d'entre eux croient qu'on veut délibérément les « cacher » ou les rendre invisibles au bénéfice du tourisme.

« Avec la revitalisation du centre-ville, les jeunes marginaux se sentent perçus comme des nuisances publiques à chasser du décor. "La place des populations marginales se réduit à pas grand-chose, confirme Michel Parazelli. On assiste plutôt à leur évacuation systématique. La négociation de groupe à groupe leur permettra peut-être de reprendre la place sociale qui leur revient", espère le chercheur<sup>143</sup> ».

On leur reproche de flâner, de cracher par terre, ou encore de ne pas bien utiliser la voie publique. "J'ai remarqué qu'à l'approche du 400<sup>e</sup>, ils ont commencé à tasser le monde pour montrer que la ville était belle et propre", dénonce Nicolas Audet, un jeune travailleur de rue qui connaît bien le quartier et dénonce ce qu'il qualifie de "profilage social"<sup>144</sup> ».

« Aux groupes communautaires qui accusent la Ville de vouloir évacuer les itinérants du centre-ville, le conseiller municipal Yeomans réplique qu'ils ne sont bienvenus "nulle part". "Cette itinérance commence à être un ennui, pas à cause de leur façon de s'habiller, mais par leurs comportements", a affirmé Peter Yeomans. Il souhaite éviter que la métropole ne devienne un "aimant" pour les itinérants : "Que les gens viennent à Montréal s'amuser, travailler, contribuer, c'est bien. Mais les gens qui n'ont aucun intérêt à contribuer à la société, qui créent des ennuis et occasionnent des coûts, ce ne sont pas des citoyens responsables". "Les squeegees, les mendiants, qui présentent certains problèmes d'agressivité, ce n'est pas quelque chose que nous sommes prêts à accepter. Ils peuvent vivre selon leur style de vie, mais qu'ils ne créent pas d'ennuis aux autres", a poursuivi M. Yeomans<sup>145</sup> ».

Si à présent l'analyse prend pour objet les points de vue des organismes communautaires répercutés par les journaux, elle révèle que les mesures et les actions préconisées par ces

---

<sup>142</sup> Louise Leduc, « La police fait-elle du profilage social? », *La Presse*, 11 novembre 2009, p. A20.

<sup>143</sup> Brian Myles, « Les jeunes marginaux veulent être pris au sérieux », *Le Devoir*, 15 novembre 2004, p. A2.

<sup>144</sup> Isabelle Porter, *loc. cit.*, p. A1.

<sup>145</sup> Clairandrée Cauchy, « Les itinérants ne sont bienvenus nulle part, dit le conseiller Yeomans », *Le Devoir*, 12 mai 2004, p. A5.



instances épousent à bien des égards les considérations développées par les chercheurs et, sur cette base, ne se font pas faute de contester ouvertement les décisions prises par les dirigeants municipaux qui se sont traduites par des actions publiques vraisemblablement vouées à l'échec. Ils en proposent d'autres de leur cru. À leurs yeux, l'action des forces policières se confine à des interventions répressives alors qu'il serait préférable que les policiers agissent comme médiateurs soucieux d'établir des échanges propices à la cohabitation harmonieuse. Ces organismes se scandalisent de constater que les relations entre policiers et personnes en situation de marginalité sont *toujours* tendues et donc contraires à la volonté de créer un lien de confiance.

« Les travailleurs de la rue estiment avoir été “roulés” par la police. “C’est une opération extrêmement malheureuse qui suscite encore la colère des intervenants communautaires, a dit le coordinateur René Charest. Durant tout l’été, la police avait montré de l’ouverture d’esprit et la volonté de ne pas judiciairiser pour rien des problèmes qui ne se règlent pas par la répression. Le poste de police n° 21 avait même assigné un policier communautaire que nous considérons comme un allié et que de nombreux jeunes considéraient comme un ami.” Or, le 1<sup>er</sup> octobre, lors de la rafle massive, le policier communautaire était au milieu de l’action, identifiant qui arrêter, affirme Charest. “Il a agi comme un agent double, accuse Charest. À moins que lui aussi se soit fait fourrer par ses patrons...”<sup>146</sup> ».

Selon les responsables des organismes communautaires, les policiers seraient prompts à cibler les itinérants déambulant au « mauvais endroit » dans l'espace public et à leur coller des contraventions pour infraction aux règlements municipaux. Il va de soi qu'ils contestent ces actions nuisibles aux populations marginalisées et qui ne font qu'exacerber leur ressentiment à l'égard des forces de l'ordre.

« “Nous avons remarqué que de plus en plus souvent, ce sont des personnes démunies qui sont victimes de brutalité policière, même si elles ne sont pas du tout dangereuses”, dit Yves Manseau, du Mouvement Action Justice. “Il y a une répression généralisée des forces policières envers les itinérants depuis l’été 1996”, ajoute René Charest, coordonnateur du Réseau d’aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

---

<sup>146</sup> Denis Arcand, « Des travailleurs de la rue dénoncent la rafle policière du 1<sup>er</sup> octobre près de l'UQAM », *La Presse*, 22 octobre 1997, p. A6.

(RAPSIM). Paradoxalement, M. Charest attribue cette intolérance à la création de la police communautaire, “qui répond davantage aux besoins des commerçants et de la classe moyenne qu’à ceux des itinérants”, ainsi qu’à un récent boum dans la construction de luxueux logements au centre-ville. “On appelle plus rapidement les policiers pour faire le nettoyage des rues”<sup>147</sup> ! »

« Le monde communautaire en a soupé de cette campagne de “discrimination” et de “harcèlement” orchestrée par les policiers contre les jeunes de la rue, les itinérants et autres sans domicile fixe, pour qui l’espace public est à la fois lieu de rencontre, de vie et de travail. Ce n’est pas d’hier que les groupes communautaires dénoncent l’attitude des policiers à l’égard des clientèles marginales du centre-ville. Sauf que cette fois, une trentaine d’organismes ont décidé d’unir leurs forces pour contrecarrer ce phénomène de “judiciarisation” de la marge. Ils envisagent même de déposer une plainte à la Commission des droits de la personne si l’administration Tremblay et le Service de police de Montréal ne révisent pas leurs façons de faire<sup>148</sup> ».

La presse se fait un devoir de rapporter les positions des organismes communautaires au chapitre des mesures et des actions susceptibles d’endiguer cette hostilité affichée souvent en public. S’il est difficile pour eux de reprocher aux dirigeants municipaux de mettre sur table des propositions assorties d’actions possibles, ils constatent toutefois que celles-ci, les actions pratiques, restent en plan dans bien des cas.

« “Si on a fermé tous les espaces publics qui leur étaient accessibles, il est normal qu’il y ait eu là une recrudescence de la violence”, notait hier Bernard St-Jacques, du Réseau d’aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, qui n’approuve pas du tout l’expulsion des squatteurs. Que faire? Dans quelle mesure peut-on organiser la vie de jeunes anarchistes? Entre le tapis rouge et la tolérance zéro, n’y a-t-il pas quelque chose qui s’appelle le gros bon sens? À l’hôtel de ville, hier matin, on nous a présenté le point de vue de la Ville. Dans un jargon de bureaucrates qui parlent beaucoup et ne font rien, on a évoqué “l’évolution du dossier”, la “problématique”, le “partenariat”, les “intervenants”, le “mode résolution de problème”, la recherche de “pistes de solution” du Groupe de travail sur les problématiques sociales présentes au square Viger... Mais le gros bon sens, ça, personne n’en a parlé<sup>149</sup> ».

Sur l’élan, les organismes communautaires, incluant des institutions sociales comme les CLSC, mettent en avant des mesures et des actions susceptibles de

---

<sup>147</sup> Isabelle Hachey, « Hausse importante de la répression policière envers les sans-abri », *La Presse*, 15 janvier 2000, p. B5.

<sup>148</sup> Brian Myles, *loc. cit.*, p. A5.

<sup>149</sup> Rima Elkouri, *loc. cit.*, p. E1.

remédier à la désorganisation sociale, pour prendre la notion théorique, en fonction desquelles se conjugueraient les attitudes des individus associés à la marginalité avec les valeurs collectives qui transpirent des lieux publics qu'ils occupent faute de pouvoir aller ailleurs. La presse fait ainsi référence aux positions en présence.

« Les administrateurs du CLSC se disent conscients des situations difficiles que vivent les habitants du centre-ville. Ils proposent que soit mis sur pied un comité permanent auquel participeraient les résidents, mais aussi tous les organismes concernés, notamment les organismes communautaires du quartier, la direction de la santé publique de Montréal-Centre, la Ville de Montréal, le service de police de la CUM, etc. Ce comité aurait une double fonction : celle de chercher des solutions aux problèmes immédiats de criminalité du quartier et de contribuer au développement du centre-ville sur le plan de la santé et de la qualité de vie<sup>150</sup> ».

« Ainsi, lorsqu'il est question, dans le plan d'urbanisme, d'un cadre de vie assurant la sécurité, le bien-être et la quiétude des résidents favorisant l'épanouissement des individus et l'harmonie sociale, il est primordial que cette volonté s'inscrive dans le respect des personnes itinérantes qui sont, autant que toutes les autres, des Montréalais et des Montréalaises. Deuxièmement, la question du logement social demeure une solution incontournable en vue d'une réinsertion durable pour les personnes seules et itinérantes ou à risque de le devenir. [...] La question des maisons de chambres sur le territoire de la Ville de Montréal est fortement préoccupante, compte tenu du peu de volonté de la Ville à mettre en place des solutions afin que soit protégé le restant du bassin de ces maisons. Ces chambres sont, en grande majorité, occupées par des personnes seules à très faible revenu. Étant donné l'état actuel de certains immeubles à chambres, bon nombre de locataires ont échoué dans la rue et d'autres continueront d'y basculer. La Ville doit mettre en place des mesures qui incitent les propriétaires à rénover leurs immeubles et qui empêchent la transformation de ces maisons de chambres en condominiums. La Ville doit même prévoir un budget de rachat permettant à des OSBL d'habitation de gérer ces immeubles afin d'offrir un milieu de vie de qualité aux locataires<sup>151</sup> ».

« Pour faire face à ces problèmes multiples, il faut une approche qui repose sur la collaboration entre plusieurs ministères. À l'heure actuelle, cette approche n'existe tout simplement pas. C'est là que le bât blesse, dans l'absence de communication entre tous les intervenants qui pourraient venir en aide aux plus démunis. L'exemple cité le plus souvent est celui du jeune qui accumule des contraventions d'un côté (parce qu'il quête ou qu'il est squeegee) alors que de l'autre, il essaie tant bien que mal de réintégrer la société. En assurant le suivi de chaque individu en voie de réinsertion, on éviterait ce genre de situation complètement décourageante pour quelqu'un qui essaie

---

<sup>150</sup> Catherine Gau, « Le CLSC Centre-Ville prend ses distances à l'égard de CACTUS », *La Presse*, 31 août 1995, p. A11.

<sup>151</sup> Pierre Gaudreau et Nathalie Nadon, « Quelle place pour les personnes seules et itinérantes ? », *loc. cit.*, p. A9.

de se reprendre en mains. Dans sa plateforme de revendications, le réseau Solidarité Itinérance du Québec insiste entre autres sur l'importance de redonner aux personnes itinérantes l'accès aux espaces publics. Les mesures répressives comme la fermeture des parcs la nuit dans l'arrondissement de Ville-Marie ne diminuent pas le nombre d'itinérants, elles déplacent le problème ailleurs<sup>152</sup> ».

Les journaux font également état des réactions des personnes en situation de marginalité elles-mêmes en rapportant leurs suggestions pour dénouer l'impasse à la faveur des mesures et des actions les plus propices à leurs yeux. En effet, les journalistes osent parfois recueillir de leur bouche même les propos que les PSM tiennent à ce chapitre. Il ressort de l'analyse des coupures de presse que leurs positions — objections et propositions — se conforment à celles des responsables des organismes communautaires citées plus tôt. Ils dénoncent à cor et à cri la répression de la police fondée sur le profilage exercée à leur endroit. Alex Berthelot et Éric Denis, deux anciens jeunes de la rue, voient leurs propos rapportés dans les journaux pour faire état du sujet.

« Alex Berthelot, ancien jeune de la rue devenu “pair aidant”, confirme. Il a reçu de nombreuses contraventions ces dernières années. Pour avoir jeté un mégot dans la rue, s'être assis sur le dossier d'un banc de parc ou avoir fait le squeegee, entre autres infractions. Qui lui ont toutes valu des amendes de 138 \$. “Dès que tu vis dans la rue à Montréal, tu reçois des tickets de manière systématique, assure M. Berthelot. Si les policiers veulent donner des billets pour ce genre d'infraction, qu'ils en donnent à tout le monde, sans distinction”<sup>153</sup> ».

« “Car au Québec, ajoute l'ancien squeegee Éric Denis, alias Roach, l'intolérance à l'égard des squeegees n'est pas politique. Elle est policière.” Roach, comme d'autres jeunes de la rue, n'est pas tendre envers la police, qu'il accuse de talonner les punks, les mendiants et les squeegees, pour leur donner des constats d'infraction<sup>154</sup> ».

---

<sup>152</sup> Nathalie Collard, « Sans toit ni loi », *La Presse*, 8 décembre 2006, p. A30.

<sup>153</sup> Maxime Bergeron, *loc. cit.*, p. A2.

<sup>154</sup> Patrick Lagacé, *loc. cit.*, p. A16.

L'analyse des coupures de presse met au jour la levée de boucliers que suscite l'édiction des règlements afférents à l'expulsion des PSM des places publiques qui, pour eux, représentent leur « milieu de vie », l'espace dans lequel ils ont le sentiment de prendre pied dans la société. Afin de remédier à la situation, ils font connaître, par journaux interposés, leurs représentations des parcs et places publiques, principalement situés au centre-ville, qui pour eux doivent leur être accessibles à tout moment alors que, dans les faits, ils leurs sont fermés la nuit et durant le jour s'ils sont accompagnés d'un chien. Ils se déclarent victimes de harcèlement et, fort de leurs représentations, veulent que les dirigeants et employés municipaux, les commerçants, les policiers et les citoyens leur reconnaissent simplement le droit d'être citoyen à part entière.

« Dorénavant, quiconque se balade avec un chien dans ces deux parcs s'expose à une amende de 100 \$ à 300 \$. "Pensez-vous vraiment que j'ai cet argent-là? Je n'ai même pas assez de sous pour avoir une maison faque, imaginez pour payer une amende", dit Fred, en remettant son chiot dans son sac. Comme Fred, les nombreux jeunes marginaux qui envahissent chaque été le parc Émilie-Gamelin et le square Viger se sentent injustement visés par la nouvelle interdiction. "On a presque tous un chien. Interdire nos chiens, c'est une façon subtile de nous tasser du centre-ville. C'est clair que la Ville ne veut pas de nous ici", dit Vanessa, jeune punk de 18 ans qui passe ses étés dans les rues de la métropole<sup>155</sup> ».

« "On est carrément en train de se faire évincer de notre quartier. Il faut que ça arrête, que ça change. Je veux qu'on nous respecte! C'est beau le 'Nouvo Saint-Roch', mais il y a encore 'l'ancien Saint-Roch'." Nancy, autoproclamée "marginale", née et baptisée dans la Basse-Ville de la capitale, ressent la pression des policiers. Au cours de la saison estivale, elle jure avoir subi 27 vérifications d'identité, jusqu'à trois fois le même jour. Elle sort ses notes manuscrites pour appuyer ses allégations : les dates, les heures ont été compilées. "On ne faisait rien d'illégal. Si on avait fait quelque chose d'illégal, ils auraient pu mettre tout le monde en prison..."<sup>156</sup> ».

En somme, pour conclure ce chapitre d'analyse, les représentations des mesures et des actions — qu'elles soient comparées, contestées ou suggérées — illustrent l'écart

---

<sup>155</sup> Ariane Lacoursière, « Chiens interdits dans deux parcs », *op. cit.*, p. A12.

<sup>156</sup> Baptiste Ricard-Châtelain, « Marginale et harcelée », *Le Soleil*, 10 novembre 2011, p. 5.

significatif entre les attitudes individuelles des personnes en situation de marginalité et les valeurs collectives incarnées par les figures publiques auxquelles elles s'affrontent par le truchement des journaux et plus largement des médias. Ce résultat de l'analyse sera élaboré en conclusion à la lumière de la théorie sociologique associée de près ou de loin à la tradition de l'École de Chicago.

## CONCLUSION

Il importe, pour conclure, d'envisager les résultats de l'analyse à la lumière de la théorie formulée dans les murs de l'école de Chicago exposée dans les premiers chapitres de ce mémoire. L'écologie urbaine, on s'en souvient, envisage la ville, ses espaces publics notamment, comme une espèce de « laboratoire » propice pour observer ou pour saisir en acte les ratés de la vie sociale responsables de la délinquance juvénile, de l'itinérance et des problèmes associables aux personnes en situation de marginalité présentes dans le tissu urbain. Sur le plan théorique, la vie sociale correspond au point d'équilibre entre les attitudes individuelles et les valeurs collectives « naturellement » infléchies par les forces physiques, politiques et sociales en vigueur dans la ville. Ce jeu de bascule s'établit en fonction du poids relatif des attitudes des individus, c'est-à-dire les idées et émotions susceptibles de former leurs dispositions subjectives, et les valeurs collectives correspondant aux « éléments culturels objectifs de la vie sociale » extérieurs à leurs propres personnes. Le point d'équilibre donne acte à l'« organisation sociale » vue comme l'état idéal d'intégration à la société. À ce stade, les individus et groupes, peu importe lesquels, s'intègrent à la société et par conséquent la ville n'est plus le théâtre de la délinquance et d'autres manifestations marginales. À l'inverse, la « désorganisation sociale » signifie que des individus et des groupes peinent à prendre pied dans la vie sociale qui donne corps à la ville. Ce jeu d'équilibre se représente en théorie sous la forme du continuum organisation sociale → désorganisation sociale → organisation sociale pour ce qui a trait à l'intégration sociale à l'œuvre dans le tissu urbain.

La théorie de l'École de Chicago se révèle ici particulièrement propice et féconde puisqu'une de ses figures emblématiques, Robert Park, conçoit le journalisme, la presse écrite de son époque, comme une espèce de loupe placée sur la société, permettant d'être à la « première loge pour observer les évolutions sociales ». Les informations produites par les journalistes se révèlent en ce cas vectrices de représentations des faits et phénomènes décrits sur le vif, comme en l'occurrence les imbroglios que suscite la présence des personnes marginales sur la place publique. En effet, les propos exprimés en termes journalistiques forment des « images » ou des représentations qui, répercutées à grande échelle, alimentent les conceptions que se fait tout un chacun des événements qui font les manchettes. L'analyse de coupures de presse, judicieusement choisies, se révèle ici de bonne méthode afin de saisir en acte les représentations associées aux personnes en situation de marginalité dans le contexte des imbroglios et tensions que suscite leur présence en des lieux ouverts au tourisme par exemple.

L'analyse a montré que ces représentations se manifestent dans le vocabulaire utilisé par les différents acteurs en présence que la presse écrite fait retentir à l'échelle collective. Le vocabulaire à l'œuvre est notamment émaillé d'expressions comme *faune* à encadrer, *vermine* à éradiquer et *rebut*s et *déchets* à faire disparaître, sinon à dissimuler. En bref, le jeu d'équilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives s'expriment dans la presse écrite selon les oppositions révélées par l'analyse. La presse écrite représente par exemple les personnes en situation de marginalité sous le coup de l'opposition saleté / propreté selon laquelle la tenue vestimentaire négligée, la présence d'éléments sales ou souillés comme les rebut)s servant à se protéger des intempéries et



les déjections de leurs chiens contrevient à l'ordre et à la propreté de rigueur dans les parcs ou les espaces publics. Le journal *La Presse* n'hésite pas à titrer un article sur le sujet « Ex-square Berri : un nettoyage qui laisse des taches » qui ne fait aucun mystère sur la représentation qu'on se fait ici de la marginalité dont sont le théâtre les lieux éventuellement visités par les touristes.

L'analyse a également exhibé l'opposition sauvage / cultivé en vertu de laquelle les attitudes des PSM présents dans le décor urbain sont amalgamées, de façon métaphorique, à des individus « non domestiqués », peu sujets à l'influence d'autrui, par contraste aux personnes pour qui le respect et la politesse sont de mise. Sous l'optique journalistique, ils sont souvent représentés comme des individus libres qui, étrangers aux bonnes manières de la politesse apprises à l'école, semblent vivre à l'instar de la faune livrée à la nature. La presse écrite les représente ainsi comme des individus réfractaires aux codes de la culture ambiante qui leur permettraient de bien se fondre dans le décor urbain. L'attribut *sauvage* qui leur est appliqué découle de l'état de leur personne associé à la saleté et au non-respect des normes.

L'analyse opérée précédemment révèle par ailleurs l'opposition insécurité / sécurité envisageable selon les termes du jeu d'équilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives. L'allure des personnes en situation de marginalité, la compagnie de chiens apparemment dangereux et leurs comportements censément délinquants et violents sont montés en épingle pour créer une image d'eux spectaculaire et susceptible d'attirer l'attention. Cette représentation va à l'encontre de la sécurité que doivent éprouver les citoyens et les touristes susceptibles de déambuler de plein droit dans la rue du fait que règne l'ordre public. La sécurité a couleur de « valeur

collective » et devient de ce fait le motif en vertu duquel les autorités en place ont droit le cas échéant d'expulser les « marginaux » des lieux publics à coups de constats d'infraction. Par exemple, les punks arborant un mohawk coloré, armés d'une raclette (*squeegee*), affichent — souvent au coin de rues névralgiques — des conduites associables à des *attitudes individuelles* contraires aux valeurs conformes à la représentation de la ville paisible, sécuritaire et « où il fait bon vivre » selon l'adage cher aux dirigeants politiques.

Enfin, l'opposition incivilité / civilité a surgi de l'analyse exposée précédemment. Ce cas de figure, on l'a vu, a trait aux infractions comme boire de l'alcool en public, uriner sur un mur, cracher dans la rue, consommer des drogues, dessiner des graffitis ou crier en marchant sur le trottoir, qui trahissent à l'échelle individuelle des attitudes passibles de sanction puisque, contraires aux valeurs ambiantes, elles représentent des comportements nuisibles au tourisme, au commerce et à l'ordre public requis pour donner son fait à l'« organisation sociale », pour reprendre la notion pertinente.

Force est de constater, pour conclure, que la ville est dans l'esprit journalistique envisagée, pour ne pas dire *représentée*, sous les traits d'une espèce d'« écosystème » sujet au déséquilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives ambiantes auquel on cherche à remédier en voulant agir sur les PSM dont la présence dans les espaces publics paraît intolérable à tort ou à raison. Sous l'optique théorique de l'École de Chicago, sous les traits du jeu d'équilibre entre attitudes individuelles et valeurs collectives selon laquelle la « désorganisation sociale » se manifeste dans le tissu social de la ville, permet d'expliquer les représentations à l'origine des mesures et des actions des instances du pouvoir public à l'égard des personnes en situation de

marginalité, dans les termes de l'*imaginaire écosanitaire* mis au jour dans le cadre de l'étude dont sont issus les matériaux qui ont fait l'objet de l'analyse proposée dans ce mémoire de maîtrise. Cette étude a été certes conduite dans une toute autre perspective théorique, mais l'élaboration théorique de ses résultats est ici fécondée par la théorie de l'équilibre entre attitude individuelle et valeur collective développée jadis dans les murs de l'École de Chicago, si on a soin d'en soustraire les accents propres à l'écologie urbaine considérée désuète du fait que celle-ci conçoit la ville en termes purement naturels.

## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

### OUVRAGES CITÉS

- Anderson, Nels, *The Hobo: The Sociology of the Homeless Man*, Chicago, University Of Chicago Press, 1923.
- Chapoulie, Jean-Michel, *La tradition sociologique de Chicago : 1892-1961*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.
- Coulon, Alain, *L'École de Chicago*, Paris, Presses universitaires de France, 1992.
- Negura, Lilian, « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS*. [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 22 octobre 2006, consulté le 19 mars 2017. URL : <http://sociologies.revues.org/993>
- Parazelli, Michel, Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain: le cas des jeunes de la rue à Montréal, Thèse de doctorat en études urbaines, UQAM, 1997
- Parazelli, Michel et Charles Robitaille, « La rue radieuse. Imaginaires collectifs et gestion l'urbanité en marge », dans Mario Bédard, Jean-Pierre Augustin et Richard Desnoilles (dir.), *L'imaginaire géographique. Perspectives, pratiques et devenir*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012, p. 287-313.
- Park, Robert E., Ernest W. Burgess et Roderick D. Mackenzie, *The City*, Chicago and London, University of Chicago Press, 1925.
- Park, Robert E., *Le sociologue et le journaliste*, Paris, Le Seuil, 2008.
- Reckless, Walter C., *Vice in Chicago*, Chicago, University of Chicago Press, 1933.
- Shaw, Clifford, *The Jack-Roller: A Delinquent Boy's Own Story*, Chicago, University of Chicago Press, 1930.
- Thomas, William I. et Florian Znaniecki, *The Polish Peasant in Europe and America*, New-York, Alfred A. Knopf, 1927.
- Trasher, Frederic M., *The Gang. A Study of 1313 Gangs in Chicago*, Chicago and Illinois, University of Chicago Press, 1927.
- Wirth, Louis, *The Ghetto*, Chicago and Illinois, University of Chicago Press, 1928.

### ARTICLES DE JOURNAUX

- Administration. « Une expérience de métissage sans pareil ». *Le Soleil*, 11 septembre 2004, p. X4.
- Arcand, Denis. « Des travailleurs de la rue dénoncent la rafle policière du 1er octobre près de l'UQAM », *La Presse*, 22 octobre 1997, p. A6.
- Bellot, Céline et Marie-Ève Sylvestre. « L'urgence d'amnistier les itinérants et de reconnaître leurs droits », *Le Devoir*, 8 avril 2009, p. A9.
- Bergeron, Maxime. « “Qu'ils apprennent à vivre” », *La Presse*, 8 décembre 2004, p. A2
- Bérubé, Nicolas. « Place Émilie-Gamelin, acte manqué », *Le Voir*, 14 septembre 2000, p. 9.
- Bourgault-Côté, Guillaume. « Chiens interdits, itinérants chassés », *Le Devoir*, 7 juin 2007, p. A2.
- Bourque, François. « Les problèmes des grandes villes », *Le Soleil*, 7 juin 2009, p. A6.

- Bourque, François. « Squeegee Inc. », *Le Soleil*, 11 mai 2006, p. 5.
- Breton, Pascale. « Squeegee d'une main, casquette de l'autre », *La Presse*, 20 octobre 2001, p. F3.
- Breton, Pascale. « Une nuit sous les réverbères pour une bonne cause », *La Presse*, 20 octobre 2000, p. E1.
- Bussièrès, Ian. « La répression des itinérants sous la loupe », *Le Soleil*, 10 mai 2010, p. 4.
- Bussièrès, Ian. « Un phénomène méconnu à Québec », *Le Soleil*, 27 octobre 2008, p. 2.
- Cameron, Daphné et Simon Coutu. « Ma maison dans la rue », *La Presse*, 30 juillet 2008, p. A3.
- Cauchy, Clairandrée. « Les itinérants ne sont bienvenus nulle part, dit le conseiller Yeomans », *Le Devoir*, 12 mai 2004, p. A5.
- Clément, Éric. « Claude Dauphin est déconnecté de la réalité », *La Presse*, 30 novembre 2009, p. A10.
- Clément, Éric. « L'exode des sans-abri sur le Plateau l'été cause problème », *La Presse*, 23 septembre 2004, p. A16.
- Collard, Nathalie. « Sans toit ni loi », *La Presse*, 8 décembre 2006, p. A30.
- Côté, Charles. « Des citoyens veulent fermer la place Beaudry », *La Presse*, 14 juillet 1997, p. A7.
- Côté, Émilie. « Jamais sans mon chien », *La Presse*, 24 août 2007, p. A12.
- Cousineau, Gaétan. « Ciblage déplorable », *La Presse*, 11 novembre 2009, p. A31.
- Desloges, Josiane. « Apprendre à connaître Saint-Roch », *Le Soleil*, 12 mars 2010, p. 18.
- Dumas, Hugo. « Les commerçants de la rue Saint-Hubert font un accueil très mitigé à Cactus », *La Presse*, 4 novembre 1999, p. A14.
- Elkouri, Rima. « Le bon Pops dans la rue », *La Presse*, 16 décembre 2007, p. Plus 5.
- Elkouri, Rima. « Sur quelle planète je vis... », *La Presse*, 13 juin 2007, p. A7.
- Elkouri, Rima. « Interdit aux punks et aux chiens », *La Presse*, 9 juin 2007, p. A3.
- Elkouri, Rima. « Du "squeegee" à la politique », *La Presse*, 7 janvier 2006, p. A12.
- Elkouri, Rima. « Squats et bureaucrates », *La Presse*, 14 août 2002, p. E1.
- Fleury, Élisabeth. « Cachez ces seringues », *Le Soleil*, 19 novembre 2010, p. 27.
- Fleury, Elizabeth. « Le pénitencier pour un récidiviste du "squeegee" », *Le Soleil*, 2 décembre 2002, p. A1.
- Fortier, Marco. « Trêve à place d'Youville », *Le Soleil*, 2 juillet 1995, p. A10.
- Galipeau, Silvia. « La fermeture des parcs a porté fruits », *La Presse*, 5 novembre 2008, p. A22.
- Gau, Catherine. « Le CLSC Centre-Ville prend ses distances à l'égard de CACTUS », *La Presse*, 31 août 1995, p. A11.
- Gaudreau, Pierre et Bernard St-Jacques. « Chiens dangereux? », *La Presse*, 12 juin 2007, p. A25.
- Gaudreau, Pierre et Bernard St-Jacques. « Libre-opinion : que d'inconséquence ! », *La Presse*, 13 septembre 2006, p. A8.

- Gaudreau, Pierre et Nathalie Nadon. « Quelle place pour les personnes seules et itinérantes? », *Le Devoir*, 6 août 2004, p. A9.
- Gauthier, Gilles. « Squeegees, mendiants, dealers et prostitués feront encore partie du paysage montréalais », *La Presse*, 5 mars 1998, p. D14.
- Gingras, Pierre. « Les sans-abri âgés de moins de 18 ans seraient tout au plus 2000 à Montréal », *La Presse*, 16 avril 1993, p. A2.
- Girard, Marie-Claude. « Un projet pour amener commerçants et itinérants du centre-ville à mieux cohabiter », *La Presse*, 7 juillet 1997, p. A7.
- Girard, Marie-Claude. « Les policiers et les jeunes de la rue aiment le baseball », *La Presse*, 9 août 1995, p. C14.
- Grandmont, Charles. « Ex-square Berri : un nettoyage qui laisse des taches », *La Presse*, 20 août 1996, p. A11.
- Gravel, Pierre. « Pas dans ma rue... », *La Presse*, 16 octobre 1999, p. B3.
- Hachey, Isabelle. « Hausse importante de la répression policière envers les sans-abri », *La Presse*, 15 janvier 2000, p. B5.
- Laberge, Yvon. « Les résidents du square Saint-Louis en ont assez de la racaille », *La Presse*, 20 mai 1994, p. A3.
- Lachance, Lise. « Place d'Youville », *Le Soleil*, 10 mai 1995, p. A5.
- Lacoursière, Ariane. « Chiens interdits dans deux parcs », *La Presse*, 7 juin 2007, p. A12.
- Lagacé, Patrick. « Si la rue pouvait parler... », *La Presse*, 6 octobre 2007, p. A8.
- Lagacé, Patrick. « Les squeegees essuient un revers », *La Presse*, 20 janvier 2007, p. A16.
- Leduc, Louise. « La police fait-elle du profilage social? », *La Presse*, 11 novembre 2009, p. A20.
- Moreau, Éric. « La police a déjà émis 131 avis d'infraction aux laveurs de pare-brise », *Le Soleil*, 26 mars 1998, p. A3.
- Myles, Brian. « La dictature de l'image », *Le Devoir*, 18 août 1999, p. A1.
- Myles, Brian. « Les jeunes marginaux veulent être pris au sérieux », *Le Devoir*, 15 novembre 2004, p. A2.
- Myles, Brian. « Les marginaux refusent de se laisser jeter “dehors de dehors” », *Le Devoir*, 26 novembre 2003, p. A5.
- Myles, Brian. « Les marginaux contre-attaquent », *La Presse*, 1<sup>er</sup> février 2003, p. A1.
- Myles, Brian. « Colloque sur la marginalité : seules l'économie et la sécurité préoccupent l'UQAM de nos jours », *Le Devoir*, 11 novembre 2000, p. A5.
- Myles, Brian. « Publication d'une étude : la Ville dessert l'étau autour du *squeegee* », *Le Devoir*, 22 décembre 1999, p. A7.
- Myles, Brian. « La dictature de l'image », *Le Devoir*, 18 août 1999, p. A1.
- Myles, Brian. « Dans la ligne de feu », *Le Devoir*, 22 septembre 1998, p. A1.
- Myles, Brian. « La présence des jeunes marginaux », *Le Devoir*, 2 juin 1998, p. A3.
- Myles, Brian. « Réalité sociale ou sac à symptômes ? : la rue reconnue », *Le Devoir*, 6 mars 2000, p. A1.
- Myles, Brian. « Squeegee du dimanche », *Le Devoir*, 25 avril 1998, p. A1.

- Myles, Brian. « Vivre dans la marge », *Le Devoir*, 17 avril 1998, p. A1.
- Normand, François. « La police nous empêche d'être heureux », *Le Devoir*, 6 juillet 1996, p. A3.
- Ouimet, Michèle. « Des jeunes sans-abri vont à l'École du Bon Dieu », *La Presse*, 11 novembre 1997, p. A10.
- Parazelli, Michel. « Quand la marge devient un lieu de vie », *Le Devoir*, 6 décembre 1999, p. A7.
- Pelchat, Martin. « Soixante policiers pour surveiller les squeegees », *La Presse*, 15 mai 1998, p. A7.
- Porter, Isabelle. « Quartier Saint-Roch à Québec – La police montrée du doigt », *Le Devoir*, 30 octobre 2010, p. A7.
- Porter, Isabelle. « Revitalisation du quartier Saint-Roch à Québec – L'étalement urbain des pauvres », *Le Devoir*, 7 octobre 2010, p. A1.
- Pratte, André. « Et si nous avions inventé la violence des jeunes de la rue ? », *La Presse*, 11 mai 1999, p. A8.
- Rainville, Claude. « Chiens dangereux? », *La Presse*, 12 juin 2007, p. A25.
- Ricard-Châtelain, Baptiste. « Marginale et harcelée », *Le Soleil*, 10 novembre 2011, p. 5.
- Robin, Emmanuelle. « Une enquête sur les causes de l'itinérance des jeunes », *La Presse*, 9 février 1996, p. A5.
- Robitaille, Antoine. « La Place d'Youville, haut lieu du tourisme punk », *Le Devoir*, 22 juin 1994, p. A6.
- Salvet, Jean-Marc. « Québec déclare la guerre aux squeegees », *Le Soleil*, 6 juin 1996, p. A3.
- Shields, Alexandre. « Le maire Labonté essuie les critiques », *Le Devoir*, 2 octobre 2008, p. A2.
- Turgeon, Yan. « les exclus du centre-ville gagnent la périphérie », *Le Soleil*, 8 juin 2004, p. A6.
- Vaillancourt, Claude. « Lauberivière veut une consultation », *Le Soleil*, 29 janvier 2009, p. 15.

ANNEXE 1

MODÈLE DE LA BASE DE DONNÉES FILEMAKER

FileMaker Pro Advanced - [Base de données - Articles itinérance et espace public 1992-2012]

Fichier Edition Affichage Insertion Format Enregistrements Scripts Outils Fenêtre Aide

287 330 Total (Non triés)

Enregistrements Afficher tout Nouvel enregistrement Supprimer l'enregistrement Rechercher Trier

Modèle : Saisie Format affichage : Prévisualisation

### Saisie de données

Saisie Lecture

Description	Acteurs	Lieux évoqués	Résumé	Article intégral (Voir onglet "Lecture")
<b>Titre</b> La patrouille des petits pas <b>Journal</b> La Presse <b>Date</b> samedi, 5 février 2011 <b>Auteur</b> Elkouri, Rima <b>Ville</b> Montréal	EMRII, itinérants Cactus Mission Old Brewery	Centre-ville	Un petit projet qui bouscule depuis près de deux ans les habitudes des policiers en matière d'itinérance. Les quatre agents de l'EMRII ne s'occupent que des sans-abri ou des gens à risque de le devenir. Ils le font avec deux travailleurs du CSSS Jeanne-Mance (absents pour le moment à cause de	La Presse Actualités, samedi, 5 février 2011, p. A24 Chronique La patrouille des petits pas Elkouri, Rima "Avez-vous vos mitaines?" C'était juste avant de sortir du poste de quartier no 21, rue Sainte-Élisabeth. L'agente Stéphanie Gendron a inspecté ma tenue comme elle le fait tous les jours avec "ses" sans-abri. J'avais prévu de bonnes mitaines, oui, et des vêtements assez chauds pour une expédition en Antarctique. Ma mission: suivre les policiers de l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance - EMRII pour les intimes. EMRII, ce n'est peut-être pas l'Antarctique, mais cela reste un truc assez exotique au Service de police de
<b>Images Évoquées des PSM</b> I sans-abri m gens démunis a gens de la rue g marginaux e Toxicomane S marginaux esseulés naufragés du centre-ville groupe éméché abonnés du 911	<b>Images des lieux:</b> Dernier arrêt de la journée: le square Viger. C'est le royaume de Martin, sans-abri bien connu de l'EMRII. Il dort là, même par grand froid, depuis un an. Il aime par la proximité des	<b>Comparé(e)s</b> À 15h, c'était l'heure d'aller voir Richard pour lui rappeler d'aller faire la queue à la Maison du Père. Il a 72 ans. Les gens de l'EMRII le traitent	<b>Contesté(e)s/Suggéré(e)s</b> Prochain arrêt: le ventre du métro Berri-UQAM, où se réchauffent plusieurs sans-abri. Une conversation EMRII, ce n'est peut-être pas l'Antarctique, mais cela reste un truc assez exotique au Service de police de	"Avez-vous vos mitaines?" C'était juste avant de sortir du poste de quartier no 21, rue Sainte-Élisabeth. L'agente Stéphanie